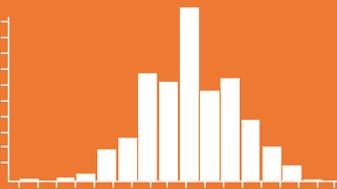




**ANNUAIRE STATISTIQUE
DU MINISTRE DE LA FEMME,
DE LA FAMILLE
ET DE L'ENFANT
2023**



MARS 2024

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT

DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DES ETUDES ET DE LA DOCUMENTATION

ANNUAIRE STATISTIQUE 2023

Tableau 1 : Les personnes membres du comité de rédaction de l'annuaire statistique 2023 du MFFE

Nom et Prénoms	Fonction	Services/Organisation
Losseny SYLLA	Directeur de la Planification, des Etudes et de la Documentation	DPED /MFFE
Diéman Landry TAHA	Sous-Directeur de la planification et des statistiques	DPED /MFFE
Denis Bernard ADOU	Informaticien, chargé des statistiques, Administrateur du SIPE / GBVIMS	DPED /MFFE
Issa OUATTARA	Chargé d'études	DPED /MFFE
Konaté Alimata Epse SINGBO	Chargé d'études	DPED /MFFE
Yao Guy Hermann KONAN	Chargé d'études	DPED /MFFE
Brou Georges KOUADIO	Chargé d'études	DPED /MFFE
Kogochou Lacina CAMARA	Chargé de Suivi-Evaluation	PNLVBG /MFFE
Kouassi Kevin KOUAME	Chef de cellule Informatique	PNOEV /MFFE
Gapea Hyacinthe GBALOU	Chargé de suivi-Evaluation	PPEAV /MFFE
Fleu Igor Kevin GUEYPOU	Sous-Directeur	DCESPPE-CSE /MFFE
Abdoulh Mohamed SOGODOGO	Chef de service	DPE /MFFE
Boitrin Serge DJABAN	Chef de service	DRH /MFFE
Constantin DRO	Assistant chargé de Programme	ONEG
N'Goran SEMON	Démographe	INS
Marthe Koffi Epse KOUAKOU	Chef de Service	DAS /MEPS
Toh ZEREGBE	Médecin, Promoteur de capacités VBG	PNSME/MSHP-CMU
Gnondé Cédric GUEI	Administrateur Protection Enfant	UNICEF
Wilfried TEHE	Analyste Statisticien	ONU FEMMES

Sous l'autorité de :



Avec le concours de :



TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	VIII
LISTE DES TABLEAUX.....	XI
LISTE DES FIGURES	XII
PREFACE	XV
REMERCIEMENTS.....	XVI
AVERTISSEMENT.....	XVII
RESUME EXECUTIF	XVIII
INTRODUCTION.....	1
– Contexte et justification	1
– Définition des concepts clés	2
I. METHODOLOGIE DE PRODUCTION.....	6
1. Outils de collecte de données.....	7
1.1. GBVIMS et SIPE.....	7
1.2. SIG-OEV	8
2. Sources, contrôle et validation des données 2023.....	10
3. Plateformes de lutte contre les VBG installées et les structures sociales étatiques ..	11
4. Rédaction et validation de l'annuaire statistique	12
II. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	13
1. Activités de prévention des VBG	14
1.1. Sensibilisation sur les VBG	14
1.2. Caractéristiques des personnes sensibilisées.....	15
1.3. Sensibilisations sur les VBG de 2019 à 2023	16
1.4. Alertes reçues sur la ligne verte 1308 (Alerte VBG).....	16
1.5. Alertes d'excision et de mariage forcé gérées par les structures sociales	17
1.6. Comités de surveillance de VBG	17
2. Incidents de violences basées sur le genre	18
2.1. Répartition des six types de VBG par région.....	19
2.2. Quelques Catégories de VBG	22
2.3. Lieux, milieux et moments de perpétration des incidents.....	23
2.3.1 Milieux de perpétration des incidents	23

2.3.2 Lieux de perpétration des incidents	23
2.3.3. Moments de perpétration des incidents.....	24
3. Profil des personnes prises en charge et des auteurs présumés.....	24
3.1. Répartition des incidents déclarés selon l'âge et le sexe de la personne prise en charge	24
3.2. Situation de handicap des personnes prises en charge	25
3.3. Personnes prises en charge selon le niveau d'instruction, le statut scolaire et le type d'incident subi	26
3.4. Auteurs présumés des VBG	27
3.4.1. Présumés auteurs des incidents selon leur âge et leur sexe.....	27
3.4.2. Répartition des VBG selon le nombre des présumés auteurs.....	28
3.4.3. Liens entre les auteurs présumés et les personnes survivantes de VBG	28
3.4.4. Professions des auteurs présumés de VBG	29
4. Prise en charge des cas de VBG	29
4.1. Célérité dans la déclaration des cas de VBG à une structure de prise en charge psychosociale	29
4.2. Délai de prise en charge des VBG.....	30
4.3. Couverture des VBG par les services de PEC.....	30
4.4. Accessibilité au système juridique et/ou judiciaire des personnes survivantes de VBG	31
III. PROTECTION DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT	32
1. Activités de promotion des droits de l'enfant.....	33
1.1. Sensibilisation sur la protection de l'enfant	33
1.2. Caractéristiques des personnes sensibilisées.....	34
1.3. Sensibilisations sur la protection de l'enfant et personnes touchées de 2019 à 2023.....	34
1.4. Surveillance des violences et des négligences.....	35
1.4.1. Gestion des alertes.....	35
1.4.2. Répartition des mécanismes de prévention et des alertes par milieu.....	35
1.4.3. Alertes reçues sur la ligne verte 116 (Assistance aux enfants en détresse)	36
2. Violences et négligences subies par les enfants.....	37
2.1. Répartition des violences et des négligences par région.....	39
2.2. Lieux et milieux de perpétration des incidents	43
2.2.1 Milieux de perpétration des incidents	43
2.2.2 Lieux de perpétration des incidents	44
3. Profil des enfants pris en charge et des auteurs présumés.....	44

3.1. Situation de handicap des enfants prises en charge.....	47
3.2. Enfants prises en charge selon le niveau d'instruction, le statut scolaire et le type d'incident subi	47
3.3. Statut OEV des enfants victimes	48
3.4. Auteurs présumés des violences et des négligences selon le sexe.....	48
3.5. Liens entre les auteurs présumés et les enfants victimes	49
4. Prise en charge des enfants victimes	49
5.Statistiques sur la prise en charge des orphelins et enfants rendus vulnérables du fait du VIH/SIDA	50
5.1. OEV et adultes identifiés et servis par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles, affectés par le VIH sida.....	50
5.2. Nombre d'adultes ayant bénéficié de renforcement économique	50
5.3. Indicateurs relatifs à l'alimentation et à la nutrition.....	51
5.4. Indicateurs relatifs à la scolarisation et aux services	51
6. Statistiques sur la protection des enfants et adolescents vulnérables.....	52
7. Statistiques sur l'Adoption en Côte d'Ivoire.....	54
8. Principaux indicateurs sur les structures d'encadrement de la petite enfance et des établissements de protection de remplacement.....	54
8.1. Effectifs des élèves des structures d'encadrement de la petite enfance	54
8.2. Structures d'encadrement de la petite enfance et de protection de remplacement	55
IV. GENRE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME.....	57
1. Activités des institutions de formation et d'Education Féminine (IFEFF)	58
1.1. Répartition nationale des IFEFF	58
1.2. Effectifs dans les IFEFF	60
1.3. Organisation des examens dans les IFEFF	60
1.4. Actions menées par les IFEFF en animation communautaire en 2023	61
2. Actions menées pour l'intégration du genre en Côte d'Ivoire	61
2.1. Cellules genres.....	61
2.2. Activités de sensibilisation et de renforcements menées en 2023 par la DGE.....	62
3. Actions menées pour l'autonomisation économique de la femme en Côte d'Ivoire...	63
4. Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement	65
V. FAMILLE ET RESSOURCES HUMAINES	68
1. Promotion de la famille.....	69

2. Ressources humaines	71
2.1. Répartition des fonctionnaires et agents de l'Etat selon le sexe, le statut, la catégorie et le grade et les familles d'emplois	71
2.2. Répartition des fonctionnaires du MFFE par famille d'emplois.....	72
2.3. Répartition des effectifs du personnel du MFFE par emploi de base.....	73
2.4. Répartition des fonctionnaires du MFFE par direction régionale.....	73
CONCLUSION	75
RECOMMANDATIONS	76
ANNEXES	XX

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	SIGNIFICATION
ACACI	Autorité Centrale pour l'Adoption en Côte d'Ivoire
AGR	Action Génératrice de Revenu
AFJCI	Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire
AP	Agression Physique
APVDH	Actions Pour la Vie et la Dignité Humaine
AS	Agression Sexuelle
ASAPSU	Association de Soutien à l'Auto-Promotion Sanitaire Urbaine
CACE	Centre d'Action Communautaire pour Enfance
AVEC	Association pour la Valorisation de l'Entraide Communautaire
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CEFA GABIADJI	Caisse d'Epargne et de Financement Agricole de Gabiadji
CMEC N'ZIANOUAN	Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit de N'Zianouan
CMEC AFFIENOU	Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit de d'Affienou
CDE	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CNLVFE	Comité National de lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Enfants
CNLTEE	Comité National de Lutte contre la Traite et l'Exploitation des Enfants
CPPE	Centre de Protection de la Petite Enfance
CS	Centre Social
CSE	Complexe Socio-Educatif
D.A.	District Autonome
DAEF	Direction de l'Autonomisation Economique de la Femme
DAS	Direction de l'Action Sociale
DCESPPE-CSE	Direction de Coordination des Etablissements et Services à caractère social de Protection de la Petite Enfance et Complexes Socio-Educatifs
DDE-CI	Dignité & Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire
DF	Direction de la Formation
DGDDL	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local
DGE	Direction du Genre et de l'Equité
DMOSS	Direction de la Mutualité et des Œuvres Sociales en milieu Scolaire
DPE	Direction de la Protection de l'Enfant
DPED	Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation
DR	Direction Régionale
DREAMS	Determined, Resilient, Empowered, AIDS-free, Mentored and Safe
DRFFE	Direction Régionale de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
DRH	Direction des Ressources Humaines
DROS	Déni de Ressources, d'Opportunités ou de Services
DRPS	Direction Régionale de la Protection Sociale
DSI	Direction des Systèmes d'Information
F	Sexe Féminin

GBVIMS-CI	Gender-Based Violence Information Management System - Système de Gestion de l'Information sur les Violences Basées sur le Genre en Côte d'Ivoire
GESCI	Groupe d'Epargne et de Soutien en Côte d'Ivoire
GPROTECT	Global PROTECTIon – système intégré du MFFE
GTT	Groupe Technique de Travail sur les données VBG et Protection Enfant
IFEF	Institution de Formation et d'Education Féminine
INS	Institut National de la Statistique
IRC	International Rescue Committee
JIF	Journée Internationale de la Femme
M	Sexe Masculin
MEPS	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
MESAD	Mouvement pour l'Education, la Santé et le Développement
MF	Mariage Forcé
MFFE	Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
MGF	Mutilation Génitale Féminine
MJDH	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
MSHP-CMU	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
MUCREFBO OUME	Mutuelle de Crédit et d'Epargne des Femmes de Bouaflé Caisse d'Oumé
OAC	Organisation Communautaire
OBC	Organisation à Base Communautaire
OEV	Orphelin et autre Enfant rendu Vulnérable du fait du VIH/SIDA (personne de 0 à 21 ans)
OIS AFRIQUE	Organisation pour les droits et la Solidarité en AFRIQUE
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU FEMMES	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PE	Protection de l'Enfant
PEC	Prise En Charge
PEPFAR	Plan d'urgence du Président Américain pour la lutte contre le sida
PF VBG	PlateForme de lutte contre les Violences Basées sur le Genre
PFS	Point Focal Statistique
PGNFNFD	Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement
PND	Plan National de Développement
PNOEV	Programme National de prise en charge des Orphelins et autres enfants rendus vulnérables du fait du VIH SIDA
PNPE	Politique Nationale de la Protection de l'Enfant
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPEAV	Programme de Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables
PS-Gouv	Programme Social du Gouvernement
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
RSB	Renaissance Santé Bouaké
SCI	Save the Children International
S&E	Suivi-Evaluation
SIG-OEV	Système d'Information et de Gestion des Orphelins et autres Enfants rendus Vulnérables du fait du VIH/SIDA

SIPE	Système d'Information sur la Protection de l'Enfant
SNLVBG	Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre
SNPE	Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant
SODEFOR	SOciété de DEveloppement des FORêts
SOS VS	SOS Violences Sexuelles
SOSTECI	Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire
TSL	Travailleur Social Local
TSR	Travailleur Social Régional
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
V	Viol
VBG	Violence Basée sur le Genre
VPE	Violence Psychologique ou Emotionnelle
VS	Violence Sexuelle
VSC	Violence Sexuelle liée au Conflit

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Personnes membres du comité de rédaction de l'annuaire statistique du MFFE 2023	ii
Tableau 2	Répartition des VBG selon le moment de perpétration de l'incident	24
Tableau 3	Sexe des auteurs présumés de VBG	27
Tableau 4	Répartition des VBG selon le nombre des présumés auteurs	28
Tableau 5	Lien entre les auteurs présumés et les survivant(e)s de VBG	28
Tableau 6	Profession des auteurs présumés de VBG	29
Tableau 7	Temps écoulé entre l'incident et sa déclaration	29
Tableau 8	Proportion des services offerts selon les types de VBG	30
Tableau 9	Répartition des enfants victimes selon le lieu de perpétration de l'incident	44
Tableau 10	Sexe des auteurs présumés de violence et de négligence sur les enfants	48
Tableau 11	Répartition des violences et négligences selon le lien entre les auteurs présumés et les enfants victimes	49
Tableau 12	Répartition des soutiens offerts aux enfants par catégorie de violence et de négligence	49
Tableau 13	Personnes formées pour offrir des services aux OEV et adolescents	50
Tableau 14	Indicateurs relatifs à la scolarisation et aux services d'éducation	51
Tableau 15	Répartition des IFEF par zone et par milieu de résidence	59
Tableau 16	Ratio d'encadrement des auditrices des IFEF	60
Tableau 17	Récapitulatif des actions menées par les IFEF en animation communautaire	61
Tableau 18	Sensibilisations réalisées par la DGE par thème et par type de sensibilisation	62
Tableau 19	Renforcements de capacités organisés par thème et milieu de résidence des participants	63
Tableau 20	Demandes de prêt satisfaites et non satisfaites par domaine d'activité	65
Tableau 21	Demandes de prêt satisfaites par domaine d'activité et par région	66
Tableau 22	Prêts octroyés (FCFA) en 2022 par les institutions financières par région	67
Tableaux 23 à 25	Recommandations	76 - 77
Annexe 1	Taux de transmission de données par les structures sociales étatiques	xxi
Annexe 2	Outils de collecte de données du SIG-OEV	xxiii
Annexe 3	Répartition des personnes sensibilisées sur les VBG par sexe, tranche d'âge et milieu	xxiv
Annexe 4	Répartition des appels répondus en 2023 sur la ligne verte 1308 par type de VBG	xxiv
Annexe 5	Personnes et communautés engagées en 2023 dans la lutte contre les VBG	xxv
Annexe 6	Statistiques des VBG par région et par district administratif	xxvi
Annexe 7	Répartition des personnes survivantes des VBG par tranche d'âge et par sexe	xxvii
Annexe 7 bis	Répartition des personnes survivantes des VBG par tranche d'âge et par sexe (suite)	xxvii
Annexe 8	Tranche d'âge des auteurs présumés de VBG	xxvii
Annexe 9	Lien entre les auteurs présumés et les survivant(e)s de VBG	xxviii
Annexe 10	Personnes survivantes de VBG ayant accédé à la PEC juridique et/ou judiciaire	xxix
Annexe 11	VBG par lieu de perpétration de l'incident	xxx
Annexe 12	Evolution des statistiques sur les VBG de 2010 à 2023	xxx
Annexe 13	Personnes sensibilisées sur la protection de l'enfant par sexe, tranche d'âge et milieu	xxx
Annexe 14	Appels reçus en 2023 sur la ligne verte 116	xxx
Annexe 15	Cas d'enfants victimes selon l'âge, le sexe, et le type de violence et de négligence	xxxii
Annexe 16	Tranches d'âge des présumés auteurs des incidents sur les enfants	xxxii
Annexe 17	Violences et négligences selon le lien entre les auteurs présumés et les enfants	xxxiii
Annexe 18	Répartition des enfants PEC par région administrative et par type d'incident/vulnérabilité	xxxiv
Annexe 19	Effectifs des enfants du préscolaire par sexe, par secteur et par Direction Régionale	xxxvi
Annexe 20	Effectifs de 2023 des structures de la petite enfance sous tutelle du MFFE	xxxvii
Annexe 21	Demandes de prêt satisfaites et non satisfaites par le PGNFND selon la région	xxxvii
Annexe 22	Effectifs des fonctionnaires du MFFE de l'année 2023, répartis par emploi et par sexe	xxxvii
Annexe 23	Effectifs des fonctionnaires du MFFE de l'année 2023 dans les structures centrales et DRFFE	xl
Annexe 24	Liste des personnes ressources à l'atelier de validation des données de 2023 sur les VBG et la Protection de l'Enfant en Côte d'Ivoire du 05 au 07 mars 2024 à Yamoussoukro	xlii

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Rôle des différents acteurs du circuit de transmission des données de PE et VBG	7
Figure 2	Circuit de l'information du SIG-OEV/DREAMS	8
Figure 3	Carte de répartition nationale des plateformes VBG en 2023	11
Figure 4	Carte de répartition nationale des centres sociaux et complexes socio-éducatifs en CI	12
Figure 5	Séances de sensibilisation sur les VBG par type	14
Figure 6	Répartition des sensibilisations sur les VBG par milieu d'intervention	14
Figure 7	Répartition des types de sensibilisation sur les VBG par milieu d'intervention	14
Figure 8	Répartition des personnes sensibilisées sur les VBG par milieu, sexe et tranche d'âge	15
Figure 9	Qualité des personnes sensibilisées contre les VBG	15
Figure 10	Evolution des sensibilisations sur les VBG et des personnes touchées de 2019 à 2023	16
Figure 11	Répartition des appels reçus sur la 1308	16
Figure 12	Répartition des signalements de VBG sur la 1308	16
Figure 13	Alertes de MGF et de mariage forcé gérées	17
Figure 14	Alertes de MGF et de mariage forcé gérées par milieu d'intervention	17
Figure 15	Comités de surveillance de VBG installées par milieu d'intervention	17
Figure 16	Répartition des VBG rapportées en 2023 par type	18
Figure 17	Evolution des types de VBG de 2020 à 2023	18
Figure 18	Carte de répartition des VBG déclarées en 2023 par région administrative	19
Figure 19	Répartition des cas de viols rapportés par région	20
Figure 20	Répartition des cas d'agressions sexuelles rapportées (hors MGF) par région	20
Figure 21	Répartition des cas de MGF rapportées par région	20
Figure 22	Répartition des cas d'agressions physiques rapportées par région	21
Figure 23	Répartition des cas de mariages forcés rapportés par région	21
Figure 24	Répartition des cas de DROS rapportés par région	21
Figure 25	Répartition des cas de VPE rapportées par région	22
Figure 26	Catégories de VBG réparties par sexe des personnes survivantes	22
Figure 27	VBG selon le milieu de perpétration de l'incident	23
Figure 28	Lieu de perpétration des incidents de VBG	23
Figure 29	Répartition des VBG déclarées selon le sexe de la personne survivante	24
Figure 30	VBG déclarées selon l'âge de la personne survivante	25
Figure 31	Répartition par sexe des personnes survivantes de VBG selon leur situation de handicap	25
Figure 32	Répartition des types de VBG selon la situation de handicap de la personne survivante	26
Figure 33	Niveau d'instruction des personnes survivantes des VBG	26
Figure 34	Statut scolaire des personnes survivantes des VBG	27
Figure 35	Délais de la prise en charge médicale des cas de viol	30
Figure 36	Proportion de personnes survivantes de VBG ayant accès au système juridique et /ou judiciaire	31
Figure 37	Séances de sensibilisation sur la protection de l'enfant	33
Figure 38	Séances de sensibilisation sur la protection de l'enfant par milieu d'intervention	33
Figure 39	Répartition des types de sensibilisations sur la protection de l'enfant par milieu d'intervention	33
Figure 40	Personnes sensibilisées sur la protection de l'enfant par milieu, sexe et tranche d'âge	34
Figure 41	Evolution des séances de sensibilisations sur la protection de l'enfant et des personnes touchées de 2019 à 2023	34
Figure 42	Gestion des alertes reçues	35
Figure 43	Gestion des alertes reçues par milieu de provenance	35
Figure 44	Description des alertes reçus en 2023 sur la ligne verte 116	36
Figure 45	Violences et négligences subies par les enfants	37
Figure 46	Evolution des violences et négligences dont sont victimes les enfants de 2021 à 2023	38
Figure 47	Carte de répartition par région des violences subies par les enfants	39
Figure 48	Carte de répartition des exploitations et négligences subies par les enfants en 2023	40

Figure 49	Répartition des cas d'exploitations économiques des enfants par région	40
Figure 50	Répartition par région des cas de défaut de déclaration des enfants à l'Etat civil	41
Figure 51	Répartition par région des cas d'enfants privés de soins	41
Figure 52	Répartition par région des cas d'enfants disparus	41
Figure 53	Répartition des enfants victimes de viol par région	42
Figure 54	Répartition par région des enfants victimes de maltraitance physique	42
Figure 55	Répartition par région des cas de mutilation génitale féminine	42
Figure 56	Répartition par région des cas de mariage d'enfant	43
Figure 57	Cas d'enfants victimes selon le milieu de perpétration de l'incident	43
Figure 58	Répartition des négligences et autres types de violence par milieu de résidence et sexe de l'enfant	44
Figure 59	Répartition des négligences et autres types de violence par tranche d'âge de l'enfant victime	45
Figure 60	Enfants victimes de traite, d'exploitation pris en charge en 2023 par le CNLTEE répartis par offre de service et par sexe	46
Figure 61	Enfants victimes d'exploitation pris en charge en 2023 par le CNLTEE et retirés des zones d'exploitations, répartis par pays de provenance et par sexe	46
Figure 62	Cas d'enfants victimes en situation de handicap	47
Figure 63	Répartition des incidents sur les enfants selon le niveau d'instruction de l'enfant	47
Figure 64	Cas d'enfants victimes selon le statut OEV	48
Figure 65	OEV et adultes identifiés et servis par les programmes OEV	50
Figure 66	Adultes ayant bénéficié de renforcement économique pour satisfaire aux besoins de leurs ménages OEV	50
Figure 67	OEV et PVVIH membres de ménage diagnostiqués malnutris	51
Figure 68	OEV et adultes ayant reçu un appui alimentaire	51
Figure 69	OEV et adultes ayant reçu des services de nutrition	51
Figure 70	Enfants et adolescents en situation de rue identifiés en 2023 répartis par sexe	52
Figure 71	Enfants et adolescents en situation de rue identifiés en 2023 répartis par tranche d'âge	52
Figure 72	Enfants et adolescents en situation de rue identifiés en 2023 répartis selon les services offerts	53
Figure 73	AVEC installées pour l'autonomisation des familles avec les enfants en situation de rue	53
Figure 74	Adoptions réalisées en 2023 en Côte d'Ivoire réparties par situation de résidence du demandeur	54
Figure 75	Evolution des effectifs des élèves des structures publiques d'encadrement de la petite enfance	54
Figure 76	Evolution des effectifs des structures publiques d'encadrement de la petite enfance	55
Figure 77	Structures de protection de la petite enfance par secteur	55
Figure 78	Structures publiques de protection de la petite enfance par catégorie	56
Figure 79	Evolution des effectifs des établissements de protection de remplacement	56
Figure 80	Carte de répartition des IFEF au plan national	58
Figure 81	Evolution du nombre d'IFEF de 2016 à 2023	59
Figure 82	Evolution des effectifs des auditeurs dans les IFEF de 2018 à 2023 selon la spécialité	60
Figure 83	Statistiques relatives à l'organisation des examens 2023 dans les IFEF	60
Figure 84	Répartition des cellules genre en Côte d'Ivoire	61
Figure 85	Progression des installations des cellules genre en Côte d'Ivoire	62
Figure 86	Personnes sensibilisées selon le thème de sensibilisation et par milieu de résidence	62
Figure 87	Répartition par région des femmes entrepreneures/entrepreneuses formées sur l'alphabétisation fonctionnelle par le numérique	63
Figure 88	Effectif des femmes entrepreneures/entrepreneuses ayant participé aux journées commémoratives	64
Figure 89	Effectif des femmes ayant participé aux séances de sensibilisation par milieu de résidence	64
Figure 90	Appuis en matériels apportés aux coopératives de femmes milieu d'implantation	65
Figure 91	Demandes de prêt satisfaites et non satisfaites par le PGNFNFDF selon la région	66
Figure 92	Taux de répartition des fonds alloués par le MFFE par région	67
Figure 93	Effectif de participants aux différentes activités de sensibilisation organisées par la DPF	69

Figure 94	Familles renforcées par la DPF selon les thèmes de formation et la région administrative	70
Figure 95	Familles assistées par la DPF selon la région administrative	70
Figure 96	Personnes membres des familles des enfants en situation de rue ayant eu leurs compétences parentales renforcées par le PPEAV	70
Figure 97	Répartition des agents de l'Etat selon leur sexe et leur statut	71
Figure 98	Répartition des fonctionnaires du MFFE par sexe et par catégorie d'emploi	71
Figure 99	Répartition de l'effectif des fonctionnaires du MFFE par sexe et par grade	72
Figure 100	Répartition des emplois au MFFE par famille d'emplois	72
Figure 101	Répartition des fonctionnaires du MFFE par emploi de base	73
Figure 102	Répartition des fonctionnaires au MFFE par direction régionale	74

PREFACE

Les efforts consentis par le Gouvernement pour l'accélération du développement du capital humain et de la promotion du bien-être social, mettent en exergue son engagement au respect des textes internationaux qu'il a ratifiés. De plus en plus, les personnes vulnérables bénéficient de programmes tels que le PS-Gouv et le PND où cet engagement est clairement exprimé, dans l'espoir de l'atteinte d'un degré de résilience optimale à l'horizon 2030.

En s'inscrivant dans l'action du gouvernement, le Ministère en charge de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) s'est doté de moyens conséquents qui sont, entre autres, les instruments de protection des droits des femmes et des enfants, les programmes, la Cellule de Lutte contre la Traite et le travail des Enfants (CLTTE) et le Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement (PGNFNFD) qui viennent en compléments aux activités régaliennes des Directions dudit ministère. Tous ces mécanismes travaillent sur des indicateurs spécifiques et mesurables dont les résultats sont susceptibles d'indiquer la qualité de la contribution du ministère à l'effort d'atteinte des ODD.

La Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation (DPED) dont la mission principale est de produire les données à même de faire un diagnostic de ces efforts, en collaboration avec toutes les structures représentées dans le groupe de travail, se propose de les mettre en lumière dans un rapport d'analyse statistique.

Le présent annuaire statistique, qui se veut plus expressif relativement à la présentation des données de la quasi-totalité des structures traitant des thématiques, est une contribution à la dynamique dans le choix et l'orientation des stratégies du ministère conformément à la vision du Gouvernement. C'est donc sous le sceau de l'espoir qu'il saura vous orienter dans vos différents choix à opérer pour l'optimisation de la résilience aux chocs dont l'éradication reste un défi, qu'il vient enrichir la bibliothèque de données.

J'invite donc l'ensemble des décideurs, des parties prenantes et des intervenants dans ce domaine à en faire un bon usage.

Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant



Madame Nasseneba TOURE

REMERCIEMENTS

En raison du rôle éminemment capital de la statistique dans le diagnostic de l'action gouvernementale, l'annuaire statistique est une boussole dans la priorisation des axes stratégiques du MFFE. Il rend compte, à travers les données, du traitement de toutes les thématiques au cours de l'année écoulée. La production des données qui ont permis son élaboration est le fruit de la synergie d'actions entre des personnes ressources qui ont fait montre d'une parfaite collaboration avec la DPED. Ainsi, elle voudrait exprimer son infinie reconnaissance :

- ☞ A Madame Touré NASSEBABA, Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant qui a toujours soutenu la production des statistiques et l'élaboration de l'annuaire ;
- ☞ A Monsieur le Directeur Général de la Protection Sociale pour son implication au processus de collecte de données ;
- ☞ Aux Directeurs centraux et de programmes du MFFE, et à la Directrice de l'Action Sociale du MEPS pour leur franche collaboration ;
- ☞ Aux Directeurs Régionaux du MFFE et du MEPS pour la sollicitude dont ils ont fait montre dans la transmission des données ;
- ☞ Aux partenaires techniques et financiers pour leur appui constant à ce projet ;
- ☞ Aux membres du GTT et à l'équipe de rédaction ;
- ☞ Aux travailleurs sociaux des structures de base et aux Points Focaux Statistiques des différentes Directions Régionales du MFFE, du MEPS et les ONG pour leur disponibilité ;
- ☞ Au personnel de la DPED et en particulier, les agents de la Sous-direction de la Planification et des Statistiques qui n'ont ménagé aucun effort pour s'associer à l'équipe de rédaction pour la production de cet ouvrage.

**Directeur de la Planification, des
Etudes et de la Documentation**



Monsieur SYLLA Losseny

AVERTISSEMENT

Les données présentées dans cet annuaire sont majoritairement issues des services sociaux du MFFE (les CSE) et du MEPS (les CS), et des ONG partenaires (voir **Annexe 1**), au titre de leurs activités de prévention et de prise en charge de l'année 2023. Elles ont été collectées auprès des usagers sur la base des incidents subis et déclarés. De ce fait, elles ne peuvent, à elles seules, démontrer de la prévalence des violences et négligences subies par les enfants ou celles des VBG en Côte d'Ivoire.

Le SIPE et le GBVIMS n'ont pas pour vocation de remplacer les systèmes de gestion de cas car ils ne permettent pas un suivi dans le temps d'une même personne survivante. Les données ci-dessous présentées ne peuvent donc rendre compte de la gestion des cas.

Aussi, il importe de réitérer que l'annuaire statistique de l'année 2023 ne présente que des statistiques de routine portant sur la protection de l'enfant et de l'adolescent, des VBG, la famille, l'autonomisation de la femme et le genre, et les effectifs du personnel du Ministère.

RESUME EXECUTIF

En 2023, plusieurs activités ont été menées dans le cadre de la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG), de la Protection de l'enfant, de l'autonomisation de la femme et de la promotion du genre, et de la promotion de la famille, tant par les structures sociales de base, à savoir les complexes socio-éducatifs sous tutelle de Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, les centres sociaux sous tutelle du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, et des Organisations Non Gouvernementales, que par les structures et directions au niveau central.

En matière de protection de l'enfant

3 017 sensibilisations de masse (1 776 en milieu urbain contre 1 241 en milieu rural) et 3 431 sensibilisations de proximité (2 861 en milieu urbain contre 570 en milieu rural) ont été menées. Ces sensibilisations ont touché 292 164 personnes, et ont été majoritairement adressées aux personnes vivant en milieu urbain (66,69 %), de sexe féminin (59,88 %) ou âgées de plus de 18 ans (66,09 %).

6 773 enfants victimes, composés de 2 174 cas de violence, 4 112 cas de négligence, 283 cas d'exploitation, et 204 cas de pratique traditionnelle néfaste, ont été pris en charge. Au titre des violences, 864 viols, 207 agressions sexuelles hors MGF, 688 maltraitances physiques, 415 maltraitances psychologiques ou émotionnelles ont été enregistrées. Au titre des négligences, 655 enfants non déclarés à l'état civil, 1 129 enfants privés de soins (enfants malnutris, enfants non vaccinés ou enfants privés d'autres soins...), 881 enfants victimes de déni de ressources, 257 enfants abandonnés ont été enregistrés.

Le programme OEV de soutien aux enfants et leurs familles affectées par le VIH Sida a par ailleurs identifié au cours de l'année 2023, 246 947 bénéficiaires répartis en 56,61 % de sexe féminin et 43,39 % de sexe masculin. Ces bénéficiaires sont 181 361 OEV (0 à 21 ans), soit 72,51 %, et 65 586 adultes (plus de 21 ans) membres des ménages, soit 26,56 %. Parmi eux, 203 878 actifs ont été servis, soit un taux de bénéficiaires servis de 82,56 %. Ces bénéficiaires servis se répartissent en 153 097 OEV, soit 75,09 %, et 50 781 adultes membres des ménages OEV, soit 24,91 %.

Plusieurs autres appuis sont apportés aux enfants et adolescents en situation de rue et à leurs familles afin de leur donner de nouvelles opportunités d'insertion/réinsertion. En 2023, 2 376 de ces enfants ont été identifiés dont 71,43% de garçons et 28,57 % de filles. Ils sont majoritairement des enfants dans la rue et sont âgés de 11 à 15 ans (51,68 %).

Les structures publiques d'encadrement de la petite enfance, au nombre de 273, ont quant à elles, enregistré 18 548 enfants dont 9 206 filles (49,63 %) et 9 342 garçons (50,37 %), sensiblement les mêmes taux que l'année 2021. Ces structures d'encadrement se composent de 112 Centres de Protection de la Petite Enfance et de 161 Centres d'Action Communautaire pour l'Enfance (CACE).

En matière de Violence Basée sur le Genre

1 753 séances de sensibilisations de masse et 2 190 séances de sensibilisations de proximité ont été menées. Ces sensibilisations ont permis de toucher 2 229 localités. Aussi ont-elles vu la participation de 110 562 femmes (60,07 % des participants) et 73 491 hommes (39,93 % des participants). Parmi les personnes sensibilisées, figuraient 5 330 prestataires de services, 5 528 leaders communautaires, 175 élus, 150 politiques et 2 561 autres agents de l'administration publique.

8 862 cas de VBG ont été pris en charge dont 1 091 viols, 273 agressions sexuelles hors MGF, 19 mutilations génitales féminines, 1 873 agressions physiques, 219 mariages forcés, 3 764 dénis de ressources, d'opportunités ou de services et 1 623 violences psychologiques ou émotionnelles. Sur ces cas déclarés, plus de 97 % des violences sexuelles et des mariages forcés sont commis sur les personnes de sexe féminin, et spécifiquement sur les filles.

En matière d'autonomisation des femmes et de promotion du genre en Côte d'Ivoire

Au sein de 130 Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEFF), 6 667 auditeurs/auditrices dont 22 hommes ont été encadrés par 547 enseignantes, soit un ratio de 12 auditrices/auditeurs par enseignante. La répartition de ces auditeurs/auditrices selon les branches de profession se présente comme suit : Alphabétisation (1 658), Couture (1 872), Pâtisserie (3 137).

Quatre (4) nouvelles cellules genre ont été installées en 2023, portant le nombre à 70, et des activités de promotion du genre et de l'entrepreneuriat féminin ont été organisées afin d'assurer une meilleure répartition des rôles entre les hommes et les femmes et permettre ainsi un développement harmonieux dans nos communautés. Des fonds, dont un montant de 300 000 000 FCFA, ont été également mis à disposition des 901 femmes sous forme de prêts, en vue de favoriser leur autonomisation.

En matière de promotion de la famille

14 266 personnes ont été mobilisées autour des différentes activités en faveur de la promotion de la famille. 790 familles ont été renforcées dans le district autonome de Yamoussoukro et les régions de l'Agneby-Tiassa, du Gontougo et du Lô-Djiboua sur les thèmes suivants : gestion du budget familial (100), communication constructive dans le couple et dans la famille (250), compétence de vie familiale (340) et procréation responsable (100). A cela s'ajoutent 2 760 familles vulnérables qui ont été assistées à Abidjan, Yamoussoukro et dans le Gontougo. 480 autres personnes membres des familles des enfants en situation de rue ont vu leurs compétences parentales renforcées par le PPEAV.

En matière de ressources humaines

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant dispose en 2023 d'un effectif de 3 600 fonctionnaires et 32 agents, dont 2 520 femmes (69,38 %) et 1 112 hommes (30,62 %).

INTRODUCTION

– Contexte et justification

La problématique de la qualité du capital humain et du bien-être social ne peut se résoudre de façon efficace et efficiente qu'à travers une analyse statistique fondée sur des indicateurs renseignés aussi bien qualitativement que quantitativement. Pour s'assurer des efforts consentis dans la mise en œuvre de ses engagements au regard des Objectifs de Développement Durable (ODD), l'Agenda 2063 et la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE), le Gouvernement ivoirien met un point d'honneur sur les données statistiques comme l'exige le cadre de partenariat entre les bailleurs et l'Etat de Côte d'Ivoire.

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant qui entend jouer pleinement sa partition dans la mise en œuvre de ces engagements s'est donné les moyens conséquents pour apprécier les indicateurs de la qualité de la protection des enfants, des femmes, des familles, de l'autonomisation des femmes et des filles relativement à l'ODD5 sur lequel est centrée son action.

Ainsi, il a mis en place, avec l'appui de l'UNICEF et de l'UNFPA, un système intégré de collecte, de stockage et d'analyse de données composé du Système de Gestion d'Information sur les Violences Basées sur le Genre (GBVIMS) et du Système d'Information sur la Protection de l'Enfant (SIPE). Les différents outils de ce système permettent l'identification d'un circuit optimal de rapportage qui produit des données fiables sur les indicateurs identifiés dans le traitement des thématiques. En outre, des points focaux désignés et formés dans chaque direction mettent à la disposition de la Direction de la Planification des Etudes et de la Documentation (DPED) les données de leurs différentes directions qui viennent compléter celles compilées par le GBVIMS et le SIPE pour constituer la banque de données qui génère l'analyse statistique.

Le présent document statistique est une contribution du MFFE à la consolidation de la résilience du social conformément à la vision du gouvernement à partir des données collectées et publiées qui permettent non seulement d'apprécier les résultats obtenus mais aussi d'opérer les orientations stratégiques en vue de l'atteinte de l'ODD5. Il fait ressortir entre autres que la majorité des personnes victimes de viol en 2023 sont des enfants, âgés de 10 à 17 ans, vivant en milieu urbain, et ayant un niveau d'instruction primaire ou secondaire premier cycle. Les statistiques informent également que les cas de viol sont pour la plupart commis au domicile de l'agresseur, entre le coucher et le lever du soleil, par des personnes de sexe masculin, majoritairement âgées de plus de 18 ans et qui ont plus ou moins un lien avec la victime.

De telles informations, soumises régulièrement à temps opportun, aux décideurs et intervenants sociaux, peuvent contribuer à mieux développer des stratégies d'intervention en faveur des femmes et des enfants afin de mieux les protéger.

– Définition des concepts clés

Abandon d'enfant : Référence Art 363 CP : « Quiconque expose ou fait exposer, délaisse ou fait délaisser, en un lieu solitaire un enfant, incapable de se protéger elle-même en raison de son état physique ou mental ».

Acte de consentement : Lors de la remise de l'enfant aux services de l'aide sociale à l'enfance, le ou les remettants donnent leur consentement à l'adoption.

Adolescence : L'adolescence est la période de la vie qui se situe entre l'enfance et l'âge adulte, c'est-à-dire entre 10 et 21 ans. C'est une étape unique du développement humain et un moment important pour poser les fondations d'une bonne santé.

Adoption plénière : L'adoption plénière permet l'intégration complète de l'enfant dans la famille adoptive élargie, à égalité avec l'enfant de sang. Ce type d'adoption cause l'extinction du lien de filiation dans la famille d'origine, y compris l'extinction des droits, responsabilités et obligations des parents naturels ou du tuteur, qui sont alors exercés exclusivement par les adoptants.

L'adopté change de famille dans l'adoption plénière. Il obtient les mêmes droits et obligations que des enfants biologiques.

Adoption simple : Il s'agit de l'adoption qui consacre un lien de filiation entre les adoptants et l'adopté tout en maintenant l'existence des liens avec la famille d'origine ; il n'y a donc pas de rupture complète du lien de filiation juridique.

Agression physique : Toute violence physique n'étant pas de nature sexuelle. Entre autres exemples : coups, gifles, strangulation, coupures, bousculades, brûlures, tirs ou usage d'armes, quelles qu'elles soient, attaques à l'acide ou tout autre acte occasionnant des douleurs, une gêne, des blessures voire la mort.

Agression sexuelle : Toute forme de contact sexuel sans consentement ne débouchant pas ou ne reposant pas sur un acte de pénétration. Entre autres exemples : les tentatives de viol, les baisers, les caresses et les attouchements non désirés aux parties génitales ou aux fesses.

Les MGF/Excisions sont un acte de violence qui lèse les organes sexuels ; elles doivent donc être classées dans la catégorie des agressions sexuelles.

Apparentement : Proposition d'établir une relation adoptive entre un enfant et une famille donnée. L'apparentement (appelé " Matching " par les anglo-saxons) n'est pas la décision d'adoption. Il se concrétise par l'identification d'une future famille adoptive spécifique pour un enfant donné.

Ce principe est renforcé par l'article 17 de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection de l'enfant et la coopération en matière d'adoption internationale.

Auteur/agresseur : Ce terme désigne « une personne, un groupe ou une institution qui inflige directement ou qui appuie la violence sous une forme quelconque. C'est celui qui inflige la violence sur une personne.

Cas incidents : C'est l'ensemble des cas commis, documentés et pris en charge pendant une même période donnée. Leur analyse permet d'apprécier l'incidence d'un phénomène d'une période à une autre.

Cas non incidents : C'est l'ensemble des cas commis antérieurement à une période donnée, documentés et pris en charge pendant cette période. La prise en compte des cas non incidents permet d'apprécier l'ampleur du phénomène dans une localité.

Cas rapportés : C'est l'ensemble des cas documentés et pris en charge pendant une période donnée. Les cas rapportés peuvent être commis ou pas, sur tout le long de la période considérée. C'est la somme des cas incidents et des cas non incidents.

Défaut de déclaration à l'Etat civil : La non-déclaration de la naissance de l'enfant auprès des services de l'état civil dans le délai prévu par la loi.

Déni de Ressources, d'Opportunité ou de Service : Déni de l'accès légitime à des ressources/actifs économiques ou à des opportunités de subsistance, et à des services éducatifs, sanitaires ou autres services sociaux. On parle de déni de ressources, d'opportunités et de services, par exemple, lorsqu'on empêche une femme de recevoir une parcelle de terre en héritage, les revenus d'une personne sont confisqués par son compagnon intime ou un membre de sa famille, lorsqu'une femme se voit interdire l'usage des moyens de contraception, lorsqu'on empêche une fille d'aller à l'école, etc.

Enfant : Toute personne âgée de moins de 18 ans.

Enfant et Adolescents à la rue : Enfants et adolescents égarés, se retrouvant dans la rue par crainte de réprimandes ou de punitions.

Enfant et Adolescents dans la rue : Enfants et adolescents exerçant de petites activités et qui retournent après en famille.

Enfant et Adolescents de la rue : Enfants et adolescents ayant élu domicile dans la rue et qui y vivent quotidiennement, en rupture partielle ou totale avec leurs familles.

Enfant privé de soins : Référence Art 4 loi 70-483 du 03 Août 1970. C'est un enfant dont les parents ou tuteurs/toute personne ayant en charge cet enfant ne pourvoit pas à son entretien, son instruction, son éducation et à sa surveillance.

Exploitation sexuelle / sexe transactionnel : Ils sont définis par la relation de pouvoir économique entre la victime et son agresseur, ainsi que par les circonstances de l'incident (et non par l'acte de violence en lui-même, à savoir le viol ou l'agression sexuelle). Le formulaire d'admission et d'évaluation contient la question suivante : « de l'argent, des biens, des avantages et/ou des services ont-ils été échangés dans le contexte de l'incident déclaré ? », la réponse « oui » peut permettre de savoir que les violences sexuelles rapportées relèvent de l'exploitation sexuelle.

Genre : Selon le document de Politique Nationale sur l'Egalité des Chances, l'Equité et le Genre, « le Genre fait référence aux chances, aux opportunités, aux droits et aux devoirs qu'on accorde à un individu (homme ou femme) au sein d'une société. Autrement dit, le Genre est ce qui différencie les hommes et les femmes dans leurs relations sociales ».

Majeur(e) : Toute personne âgée de 18 ans ou plus.

Mariage forcé : Mariage arrangé contre le gré de la personne. Ce type d'incident englobe les mariages précoces/mariages d'enfants.

Mariage précoce / Mariage d'enfant: mariage contracté avec une personne qui n'en a pas l'âge légal: en Côte d'Ivoire, la majorité est fixée à 18 ans pour les filles et les garçons.

Mutilation Génitale Féminine : Selon la loi n°98-757 du 23 Décembre 1998, est qualifiée de Mutilation Génitale Féminine, l'atteinte à l'intégrité de l'organe génital externe de la femme, par ablation totale ou partielle, infibulation, insensibilisation ou par tout autre procédé.

Négligence : La négligence d'un enfant peut être basée sur une action répétitive ou sur un incident ou une omission isolée qui se traduit ou pourrait en tout état de cause se traduire par une blessure physique ou mentale grave, voire un risque mortel pour l'enfant. Elle peut comprendre (mais ne se limite pas à cela) le fait d'échouer à apporter en quantité suffisante de la nourriture, des vêtements, un abri, une supervision et des médicaments. Elle peut aussi comprendre le fait de ne pas faire d'efforts suffisants pour protéger un enfant contre les abus, l'exploitation ou la négligence d'une autre personne.

Pires Formes de Travail des Enfants : Sont considérés comme pires formes de travail, interdits aux enfants (1) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire y compris le recrutement et l'utilisation des enfants dans les conflits armés ; (2) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites notamment pour la production et le trafic de stupéfiants ; (3) les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité et à la moralité de l'enfant.

Pratiques traditionnelles préjudiciables/néfastes : Elles sont définies par les valeurs sociales, culturelles et religieuses locales observées là où a eu lieu l'incident. Elles sont adaptées au contexte local, ce qui permet de les définir en plusieurs formes de pratiques traditionnelles préjudiciables telles que les mariages précoces, les MGF/excision, les enlèvements de fiancées, le rejet d'enfants selon les coutumes.

Prostitution forcée : Toute situation de prostitution dans laquelle se trouve un enfant (ou une personne majeure) à la suite d'une action de traite des personnes. Le Protocole de Palerme définit la traite des enfants comme « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation (...) ».

Survivant(e)/victime : Ce terme désigne une « Personne ayant subi une VBG ». Les termes « victime » et « survivant(e) » sont interchangeables. « Victime » est un terme souvent utilisé dans les domaines juridique et médical. « Survivant(e) » est le terme généralement utilisé dans les secteurs d'appui psychosocial, car il est porteur d'espoir pour la personne violentée ».

Taux de complétude : C'est le nombre total de fiches de collecte des données reçues des structures rapportées au nombre total de fiches de collectes de données attendues de ces structures.

Taux de couverture : c'est le nombre total des services de sociaux et ONG ayant produit et fourni leurs données statistiques rapportées au nombre total des services sociaux et ONG concernées.

Viol : Tout acte de pénétration vaginale, anale ou buccale sans consentement (même superficielle) et à but sexuel, à l'aide du pénis ou d'une autre partie du corps. Cela s'applique également à l'insertion d'un objet dans le vagin ou l'anus. En outre, la définition dans le présent paragraphe prend en compte les dispositions du code pénal ivoirien qui considère également comme viol les rapports sexuels avec un mineur de moins de 15 ans, la notion de consentement au rapport sexuel n'étant valable pour les enfants de moins de 15 ans.

Violences basées sur le genre : Selon la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG : « Ce sont des violences perpétrées sur la base des stéréotypes. Elles concernent tout acte dirigé contre un homme ou une femme du fait des rapports sociaux inégalitaires régissant la communauté et défavorisant un groupe.

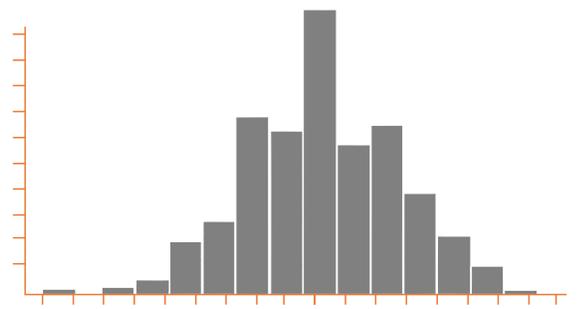
La Violence Basée sur le Genre est un terme générique pour désigner tout acte nuisible/préjudiciable perpétré contre le gré d'autrui, et qui est basé sur des différences socialement prescrites entre hommes et femmes/filles et garçons ».

Violence psychologique ou émotionnelle : Infliction de douleurs ou de blessures mentales ou émotionnelles. Entre autres exemples : menaces de violence physique ou sexuelle, intimidation, humiliation, isolement forcé, poursuite, harcèlement verbal, attention non souhaitée, remarques, gestes ou écrits de nature sexuelle et/ou menaçants, destruction de biens précieux pour la personne, etc.

Violence sexuelle : Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel (commentaire ou avances de nature sexuelle), ou actes visant à un trafic sexuel ou encore dirigés contre la sexualité d'une personne utilisant la coercition. Cet acte peut être commis par une personne proche ou des étrangers. Les violences sexuelles sont donc la somme des viols et des agressions sexuelles hors excisions.

Violence sexuelle liée au conflit : Par cette expression, on entend des actes ou des types de violations sexuelles tels que le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution, la grossesse et la stérilisation forcées, ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable, perpétrés contre des femmes, des hommes ou des enfants, en période de conflit ou post-conflit ou dans d'autres situations graves (troubles politiques).

I METHODOLOGIE DE PRODUCTION



1. Outils de collecte de données

1.1. GBVIMS et SIPE

Le GBVIMS et le SIPE sont des systèmes de collecte, de stockage et d'analyse de données sur les VBG et la Protection de l'Enfant. Leur objectif premier est de mettre à disposition, de façon continue, des données fiables dans ces deux domaines.

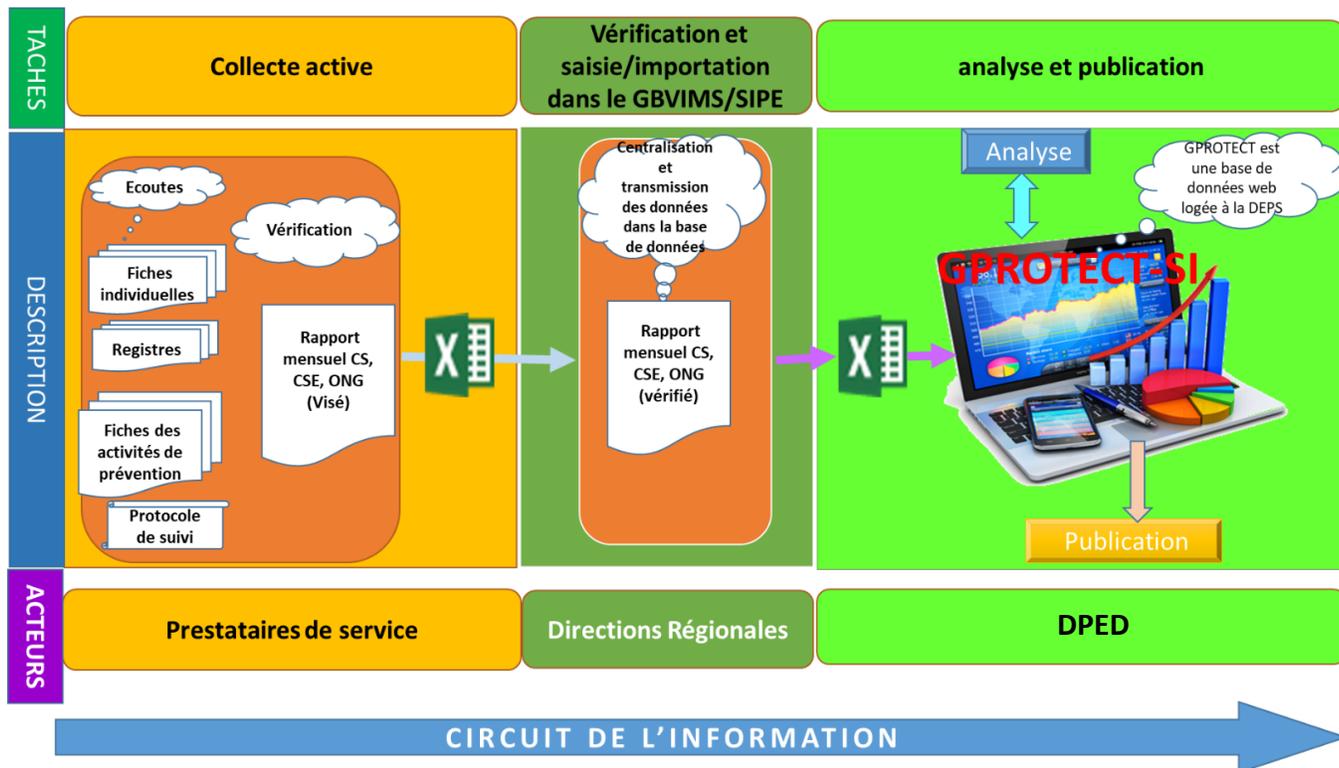
Ils ont été conçus pour uniformiser les données collectées par les prestataires de service et surtout, pour respecter les principes directeurs pour la prise en charge d'une personne survivante. Ainsi, Aucune donnée ne peut être collectée sur une victime, à travers ces systèmes, sans le consentement/assentiment éclairé de celle-ci ou de son tuteur légal qui l'accompagne. Grâce à une méthode de codification, seul l'agent en charge de la gestion du cas dispose des données personnelles de la victime. Aucun autre membre du circuit de rapportage ne peut y avoir accès. Enfin, l'accès à la base de données nationales et aux bases de données locales est protégé par des codes d'accès.

Ces systèmes contiennent un ensemble d'outils de collecte et de stockage de données que sont :

- Le formulaire des activités de prévention ;
- Le formulaire des activités de prise en charge et la fiche de consentement qui conditionne son utilisation ;
- La base de rapportage Excel ;
- L'outil de classification des VBG.

Ces outils permettent la collecte des données par les structures de base ou prestataires de service et leur transmission au niveau central selon le circuit de l'information défini ci-après (Voir **figure 1**). Comme schématisé, le SIPE et le GBVIMS établissent 3 niveaux dans le circuit de l'information :

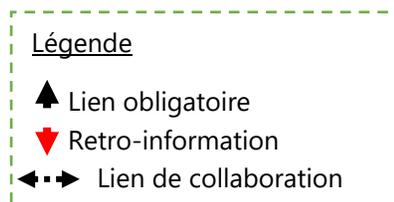
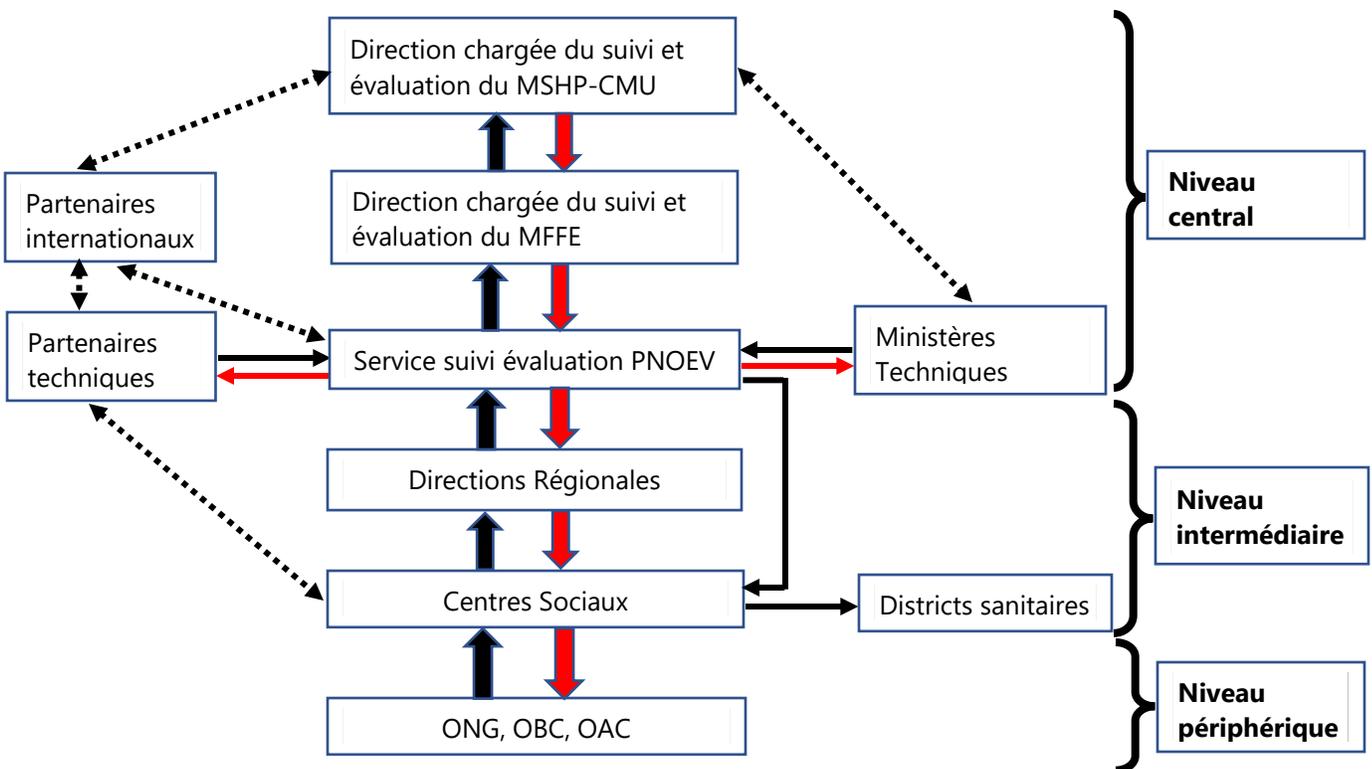
Figure 1 : rôle des différents acteurs du circuit de transmission des données de PE et VBG



- **Le niveau local ou terrain** où les acteurs intervenants sont les prestataires de service (services sociaux et ONG) qui ont en charge :
 - La prévention, la prise en charge holistique et l'accompagnement des victimes ;
 - La collecte de données par le renseignement des outils physiques (formulaires de prévention et de prise en charge) ;
 - Le renseignement de la base de données Excel à partir des outils physiques puis sa transmission au niveau régional.
- **Le niveau intermédiaire ou régional** où interviennent les directions régionales du MFFE qui ont en charge :
 - Le contrôle de la qualité des informations envoyées par les prestataires du niveau local ;
 - La certification des informations avant leur transmission au niveau central.
- **Le niveau central** où intervient la DPED du MFFE qui a en charge :
 - Le renforcement des capacités des acteurs sur les outils de collecte ;
 - La gestion de la base de données nationale ;
 - La production des statistiques nationales de routine.

1.2. SIG-OEV

Figure 2 : Description du SIG-OEV/DREAMS



Le système de S&E du PN-OEV est articulé autour des trois axes :

- Le niveau central (Service S&E du PNOEV, le département S&E du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, le département S&E du ministère de la Santé de l'hygiène publique et de la couverture maladie universelle) ;
- Le niveau intermédiaire (Centre Social et Direction régionale) ;
- Le niveau périphérique intégrant les organisations communautaires et le secteur privé (ONG, OBC, OAC, Services déconcentrés de la DMOSS, Structures privée).

i. Le niveau communautaire

Il s'agit des travailleurs communautaires et des organisations à base communautaires. Ils ont tous un rôle de production de données. Cette production est faite en remplissant les outils de collecte lors de la mise en œuvre des activités. Outre la production ils doivent analyser les données en utilisant des graphiques, des tableaux. De même ils doivent saisir les données dans les bases de données SIG-OEV et DREAMS. Enfin, ils élaborent des rapports qu'ils transmettent chaque trimestre au centre social.

ii. Le centre social

Le responsable suivi et Evaluation du centre social est responsable de la gestion de l'information communautaire en général et des données soins et soutien, VGB et DREAMS en particulier. Il est aidé dans sa tâche par les autres agents du centre social pour réaliser cette importante activité. Il compile tous les rapports trimestriels des organisations à base communautaires, analyse les données recueillies avec des courbes de tendances et fait la retro information aux organisations à base communautaires. Par ailleurs il apportera un appui technique à ces organisations pour l'utilisation outils de collecte (bases OEV, DREAMS, outils physiques).

iii. La direction régionale

La direction régionale est le répondant du programme dans la région. A ce titre, elle dispose d'un service évaluation qui est chargé de compiler et d'analyser les données des centres sociaux. Les analyses peuvent se faire à l'aide des graphiques et des tableaux pour apprécier les tendances et s'assurer du bon déroulement des activités conformément aux directives du PN-OEV. Enfin, elle transmet des rapports trimestriels au programme.

iv. Le service Suivi et Evaluation du PN-OEV

Le PNOEV est en général le niveau où sont établies les politiques en matière de prise en charges des orphelin et enfants rendu vulnérables du fait du VIH, des cas de VBG et où, le plus souvent, les ressources sont attribuées. A ce titre le responsable suivi et évaluation joue un rôle essentiel en soutenant les niveaux intermédiaires et périphériques. De surcroît, il doit analyser les tendances générales dans l'identification, la prise en charges des OEV et leurs familles, les victimes des VBG et cibler les ressources pour une meilleure intégration des enfants infectés par le VIH dans le programme OEV. Une fois les données recueillies et analysées, les différents rapports trimestriels sont établis et transmis au ministère.

L'ensemble des outils de collecte du SIG-OEV peut être consulté à l'**Annexe 2**.

2. Sources, contrôle et validation des données 2023

Les données sur la protection de l'enfant et les VBG ont été produites et fournies par 165 services sociaux sur les 177 existants en 2023, soit un taux de couverture d'environ 93,22 %. Le taux de complétude, quant à lui, s'élève à 97,58 %. À ces services sociaux étatiques, s'ajoutent 5 ONG. Voir **Annexe 1, page xxi**.

Le contrôle de la qualité de ces données s'est fait à chaque niveau du circuit de l'information.

Au niveau local, les travailleurs sociaux en charge de la collecte des données renseignent la base Excel après l'écoute de la personne survivante. Les faits relatés sont rapportés selon le canevas défini dans la fiche de collecte.

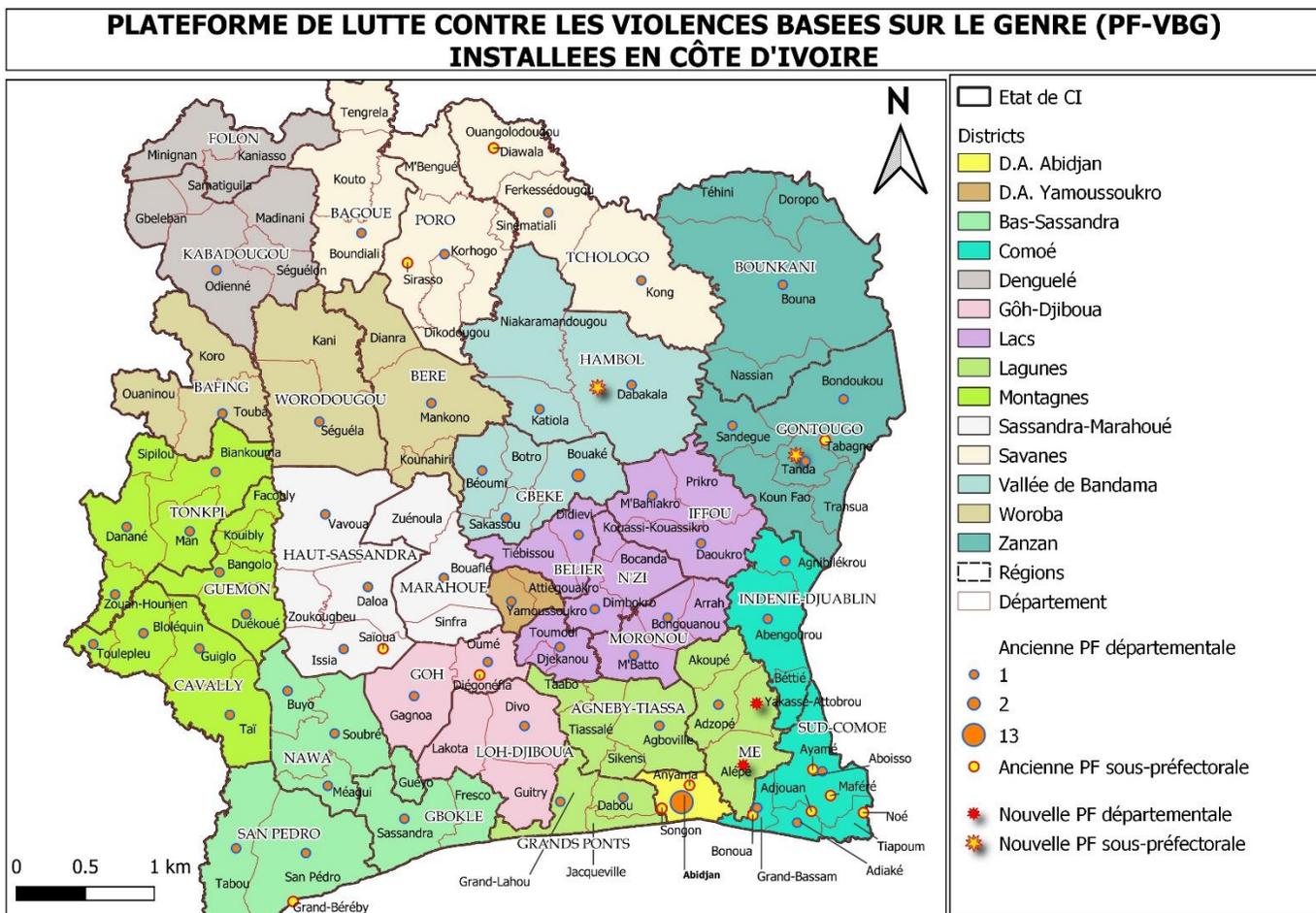
En outre, le paramétrage de cette base leur permet d'apporter les premières corrections en cas d'incohérence dans le renseignement. Un second niveau de vérification des données a été effectué au niveau des directions régionales par les points focaux statistiques.

Enfin, au niveau central, la Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation (DPED) a effectué une troisième vérification, de contrôle qualité des données, à l'issue de laquelle celles-ci ont été de nouveau apurées et consolidées.

Les données ainsi collectées ont été validées par l'ensemble des acteurs au cours d'un atelier du 05 au 07 mars 2024 à Yamoussoukro (Voir la liste des participants à l'atelier de validation des données en **Annexe 24, page xlii**), et en définitif, ont été entérinées par le cabinet du MFFE, donnant de ce fait son accord pour leur analyse et leur diffusion, tout en respectant les principes et éthiques en la matière.

3. Plateformes de lutte contre les VBG installées et les structures sociales étatiques

Figure 3 : Carte de répartition nationale des plateformes VBG en 2023

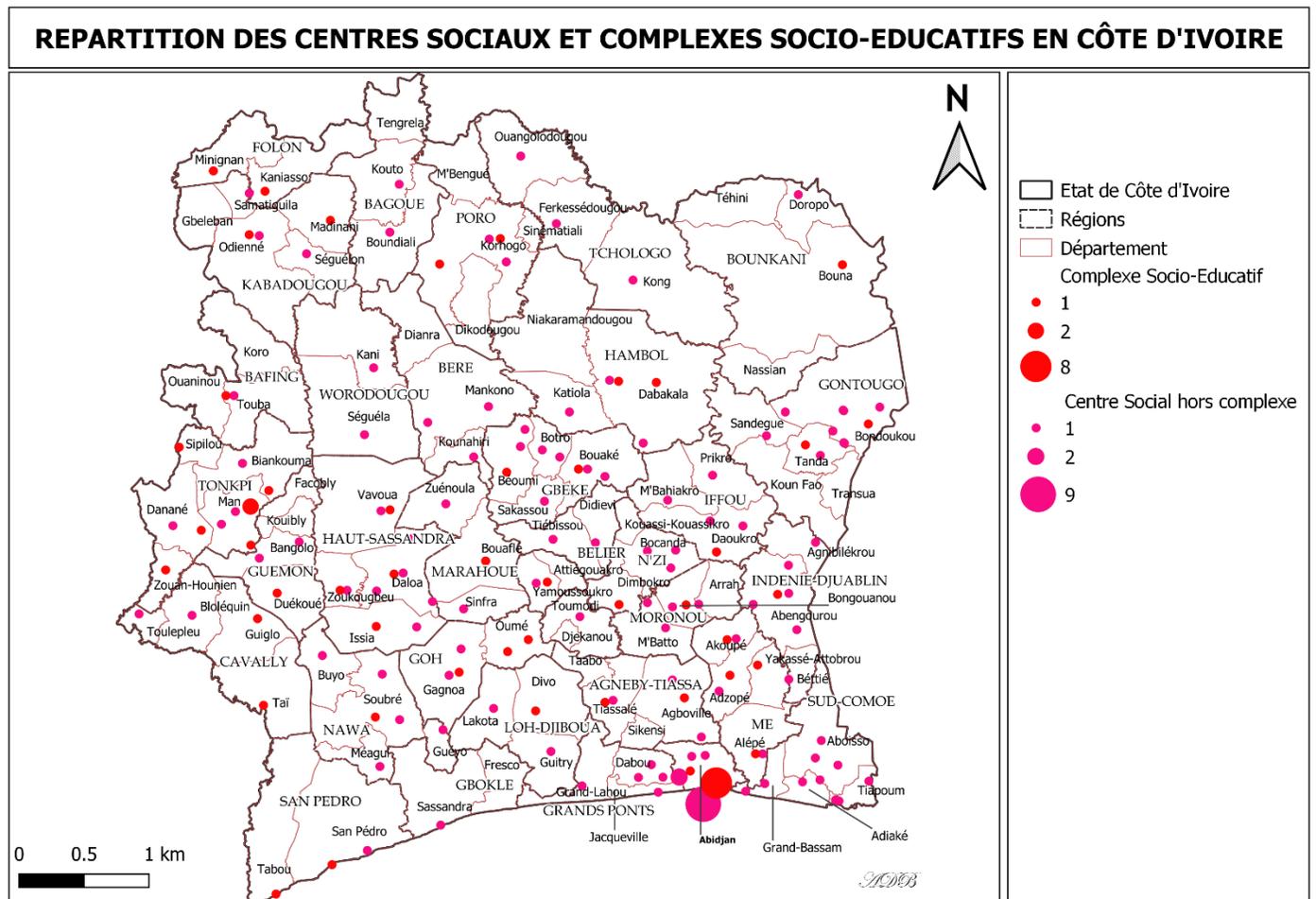


Source : MFFE-PNLVBG 2023

En 2023, quatre (4) nouvelles plateformes ont été installées à Alépé, Yakassé-Attobrou, Boniérédougou et Tiéديو. Ce qui porte le nombre total de plateformes de lutte contre les VBG à 88. On note toutefois une inégale répartition de ces plateformes sur le territoire national. Il convient de rappeler qu'il existe des plateformes de lutte contre les VBG dans toutes les régions de Côte d'Ivoire à l'exception du Folon.

La carte ci-après montre la répartition nationale des structures sociales de base.

Figure 4 : Carte de répartition nationale des centres sociaux et complexes socio-éducatifs en Côte d'Ivoire



Données géographiques : CNTIG 2014 / Copyright 2023

4. Rédaction et validation de l'annuaire statistique

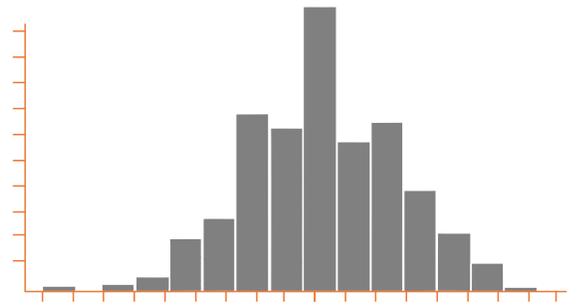
L'annuaire statistique 2023 du MFFE est le fruit d'un processus participatif conduit par la Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation (DPED) qui s'est appuyée sur un comité de rédaction composé de représentants de la DPED, de la Direction de l'Action Sociale (DAS) du MEPS, du Programme National de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (PNLVBG), de la Direction de la Protection de l'Enfant, de l'UNICEF et d'ONU-FEMMES.

Ce comité a produit un premier draft, essentiellement centré sur les données relatives à la protection de l'enfant et aux VBG, qui a été soumis à la validation des participants d'un atelier tenu à Yamoussoukro du 05 au 07 mars 2024 (voir **Annexe 24**). Un second draft issu des travaux de cet atelier a été présenté à un comité de lecture composé de l'ensemble des membres du Groupe Technique de Travail (GTT) et a donné lieu à un troisième draft. Pour s'assurer de sa conformité des observations retenues, cette dernière version a été parcourue et validée par les membres du GTT au cours d'une réunion présentielle.

Cet ouvrage est ainsi la version officielle après avoir été endossé par le cabinet du MFFE.

II

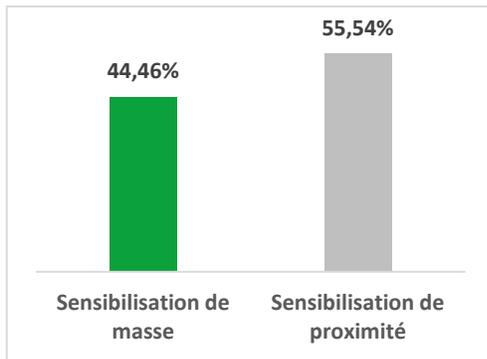
VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE



1. Activités de prévention des VBG

1.1. Sensibilisation sur les VBG

Figure 5 : Séances de sensibilisation contre les VBG par type

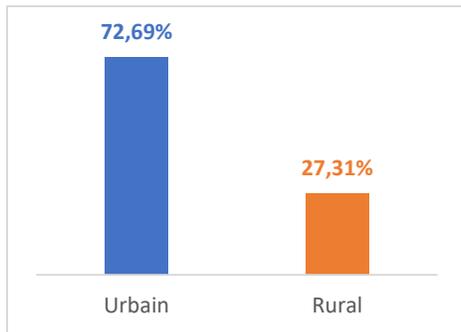


En 2023, les structures sociales ont réalisé 3 943 séances de sensibilisation contre 3 722 en 2022 sur les VBG, soit une hausse de 5,94 %. Ces activités se répartissent en 2 190 séances de sensibilisation de proximité soit 55,54 % et 1 753 séances de sensibilisation de masse soit 44,46 %. Plus de la moitié des sensibilisations sont de proximité.

Ces activités réalisées se répartissent par milieu d'intervention, comme indiqué ci-après.

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Figure 6 : Répartition des sensibilisations sur les VBG par milieu d'intervention

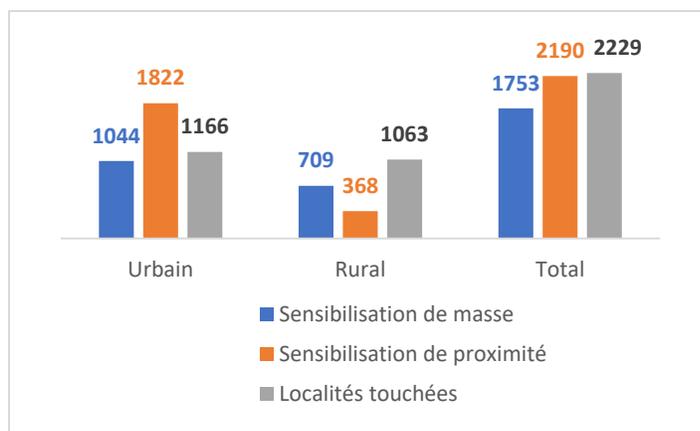


En matière de lutte contre les violences, les sensibilisations de proximité sont promues car elles touchent mieux les cibles comparativement aux sensibilisations de masse et sont moins coûteuses.

Aussi, les séances de sensibilisations sont essentiellement réalisées dans les zones urbaines (72,69%) parce que les structures de base y sont majoritairement implantées.

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Figure 7 : Répartition des types de sensibilisation sur les VBG par milieu d'intervention



En 2023, les sensibilisations de proximité ont été les plus usitées par les acteurs en matière de VBG (2 190 séances). Ces sensibilisations ont été plus réalisées en milieu urbain (1 822 séances).

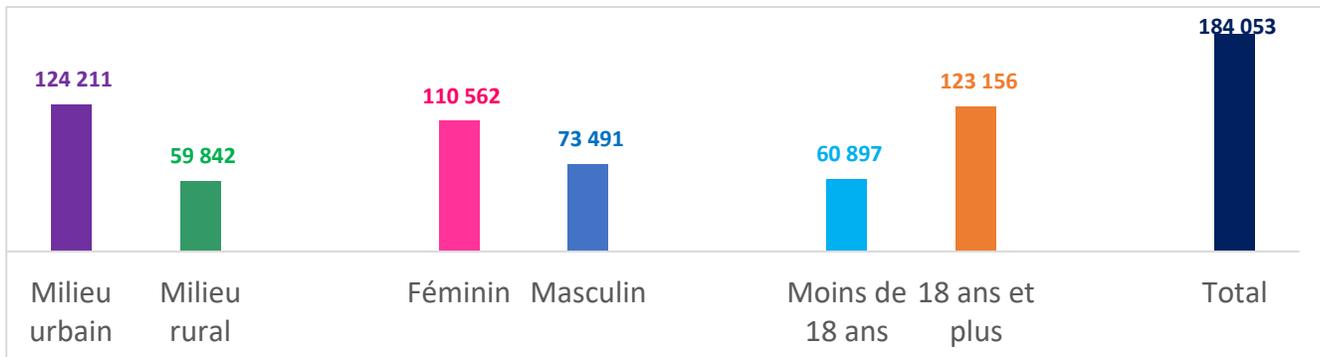
Cependant, en milieu rural, les sensibilisations de masse (709) ont prédominé sur les sensibilisations de proximité (368).

Par ailleurs, 2 229 localités ont été touchées par les activités de sensibilisation sur les VBG.

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

1.2. Caractéristiques des personnes sensibilisées

Figure 8 : Répartition des personnes sensibilisées sur les VBG par milieu, sexe et tranche d'âge

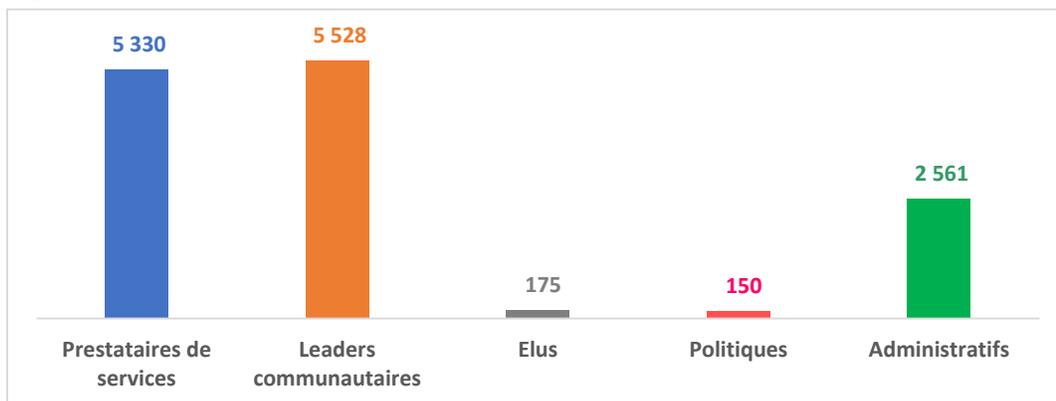


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

En 2023, les sensibilisations sur les VBG ont été adressées à 184 053 personnes. La majorité de ces personnes vivent en milieu urbain soit 67,48 % dont 60,07 % de sexe féminin et 66,91 % âgées de plus de 18 ans. Les femmes sont la cible des sensibilisations car, en raison de leur vulnérabilité, elles sont plus réceptives aux sensibilisations sur les VBG. De plus, dans nos communautés, elles sont responsables de l'éducation des enfants.

L'on note cependant que moins d'hommes et de garçons bénéficient de cette sensibilisation ce qui peut limiter leur engagement pour l'égalité genre et donc accroître les risques de VBG. Aussi les sensibilisations touchent plus les personnes adultes que les enfants, ce qui peut davantage les exposer aux risques de VBG.

Figure 9 : Qualité des personnes sensibilisées contre les VBG par milieu d'intervention

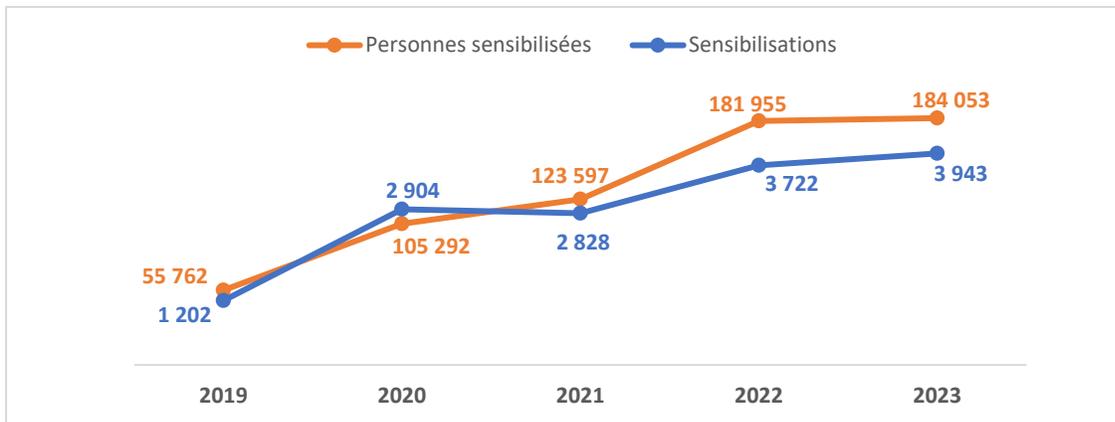


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Différentes couches sociales dont la majorité est composée de leaders communautaires (5 528) et de prestataires de services (5 330) ont participé aux séances de sensibilisation.

1.3. Sensibilisations sur les VBG de 2019 à 2023

Figure 10 : Evolution des sensibilisations sur les VBG et des personnes touchées de 2019 à 2023



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

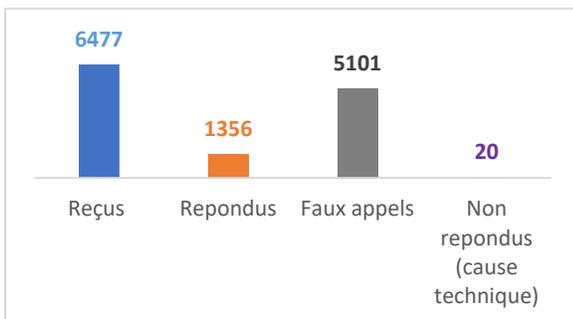
De 2019 à 2023, les sensibilisations sur les VBG n'ont cessé de croître, sauf en 2021 où elles ont sensiblement baissé. Entre 2019 et 2020, les VBG sont passées du simple à plus du double, et entre 2019 à 2023, du simple à plus du triple. Le nombre de personnes touchées par ces activités de sensibilisation a quant à lui continué de progresser.

1.4. Alertes reçues sur la ligne verte 1308 (Alerte VBG)

La ligne 1308 a enregistré 6 477 appels (**voir Annexe 4**) dont seulement 1 356 ont nécessité un traitement soit 20,94 %. Sur ces appels traités, 1 110 ont été pour les dénonciations portant sur les VBG soit 81,86 % et 246 appels sur les demandes d'information soit 18,14%. 13,60 % de ces dénonciations ont porté sur des cas de viol, 17,57 % sur des cas d'agression sexuelle, 15,41 % sur des cas d'agression physique, 11,35 % sur le mariage forcé, 17,93 % sur le DROS et 24,14 % cas sur la VPE.

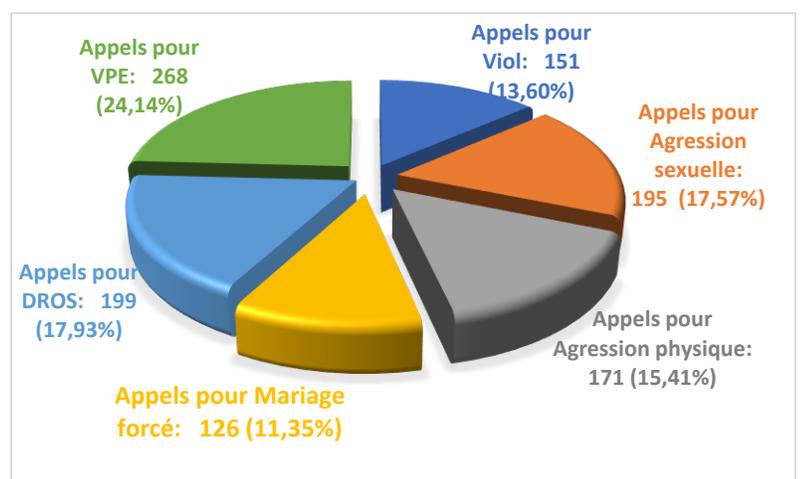
Il faut noter que 5 101 faux appels figurent parmi les appels enregistrés soit 78,76 %, d'où la nécessité de mener des activités de sensibilisation pour la promotion et le bon usage de la ligne.

Figure 11 : Répartition des appels reçus sur la 1308



Source : MFFE-PNLVBG

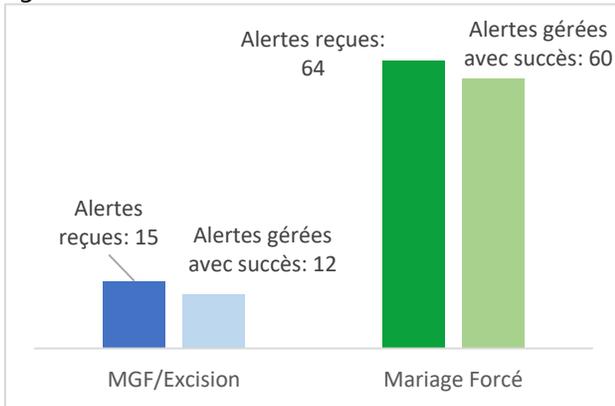
Figure 12 : Répartition des signalements de VBG sur la 1308



Source : MFFE-PNLVBG

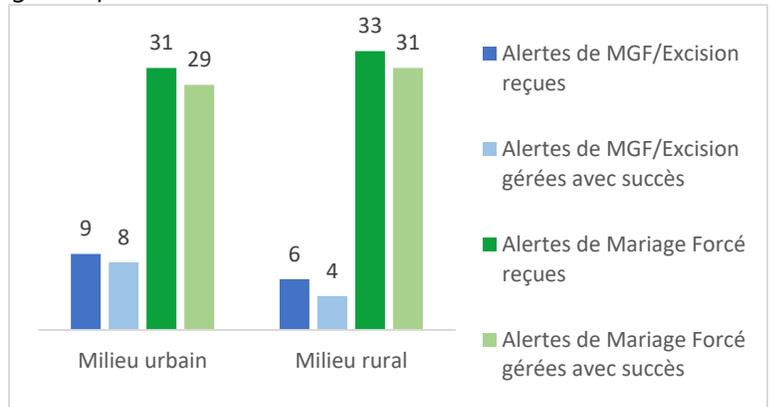
1.5. Alertes d'excision et de mariage forcé gérées par les structures sociales

Figure 13 : Alertes de MGF et de mariage forcé gérées



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Figure 14 : Alertes de MGF et de mariage forcé gérées par milieu d'intervention



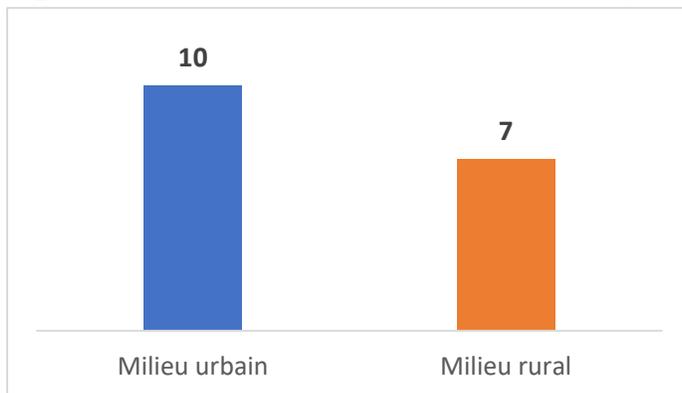
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

En 2023, 15 alertes de MGF et 64 alertes de mariages forcés ont été enregistrées. 80,00% d'alertes de MGF et 93,75 % d'alertes de mariages forcés ont été gérées avec succès.

1.6. Comités de surveillance de VBG

En 2023, 17 comités de surveillance des VBG ont été installés dont 10 en milieu urbain et 7 en milieu rural.

Figure 15 : Comités de surveillance de VBG installés par milieu



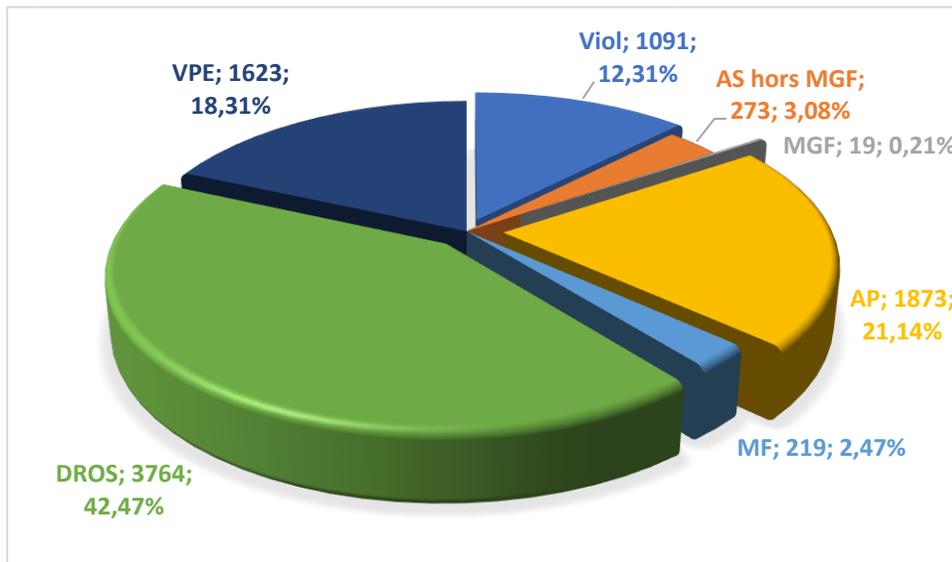
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

En plus des comités de surveillance, dans le cadre de la lutte contre les MGF, les mariages d'enfant et les règlements à l'amiable, 301 leaders religieux et communautaires se sont engagés dans 10 localités du pays, en occurrence Adzopé, Alépé, Agboville, Yakassé-Attobrou, Bouaflé, Boniérédougou, Tiedio, Adjamé/Attécoubé, Ouangolodougou, Cocody Anono, à raison de 30 leaders en moyenne par localité (**voir annexe 5**).

2. Incidents de violences basées sur le genre

En 2023, 8 862 cas de VBG ont été enregistrés en Côte d'Ivoire et se répartissent par type comme suit :

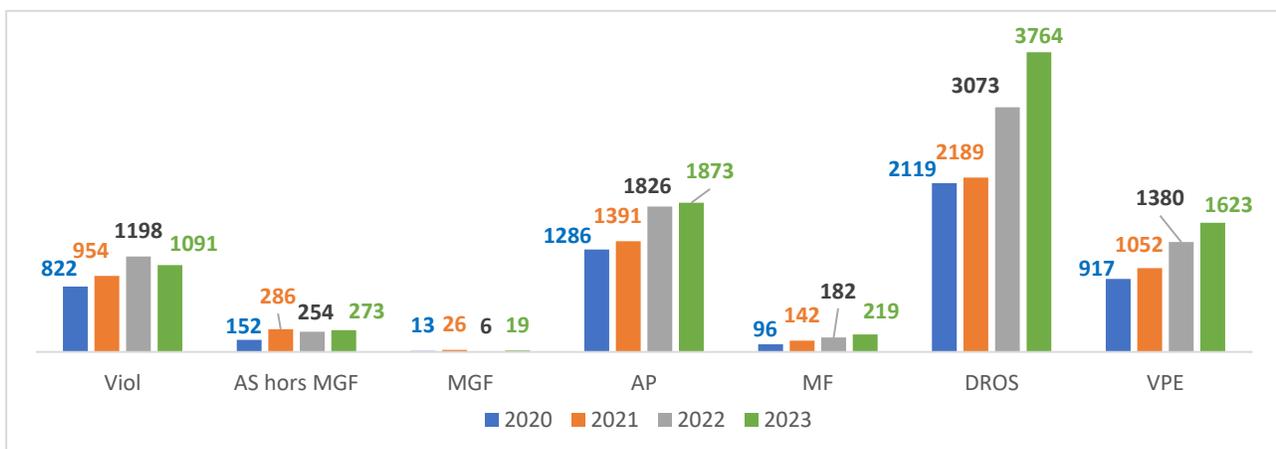
Figure 16 : Répartition des VBG rapportées en 2023 par type



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Les cas de VBG enregistrés en 2023 sont dominés par les dénis de ressources, d'opportunités et de services (DROS) avec 42,47 %. Le nombre de violences représente 12,31 % des cas de VBG. Comparativement à 2022, on constate une augmentation des VBG qui passent de 7 919 à 8 862, soit un taux d'évolution de 11,91 %, à l'exception des cas de viol où l'on constate une baisse de 8,93 %.

Figure 17 : Evolution des différents types de VBG de 2020 à 2023



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

De 2020 à 2023, les cas de mariage forcé ont augmenté de 219 en 2023 contre 182 en 2022.

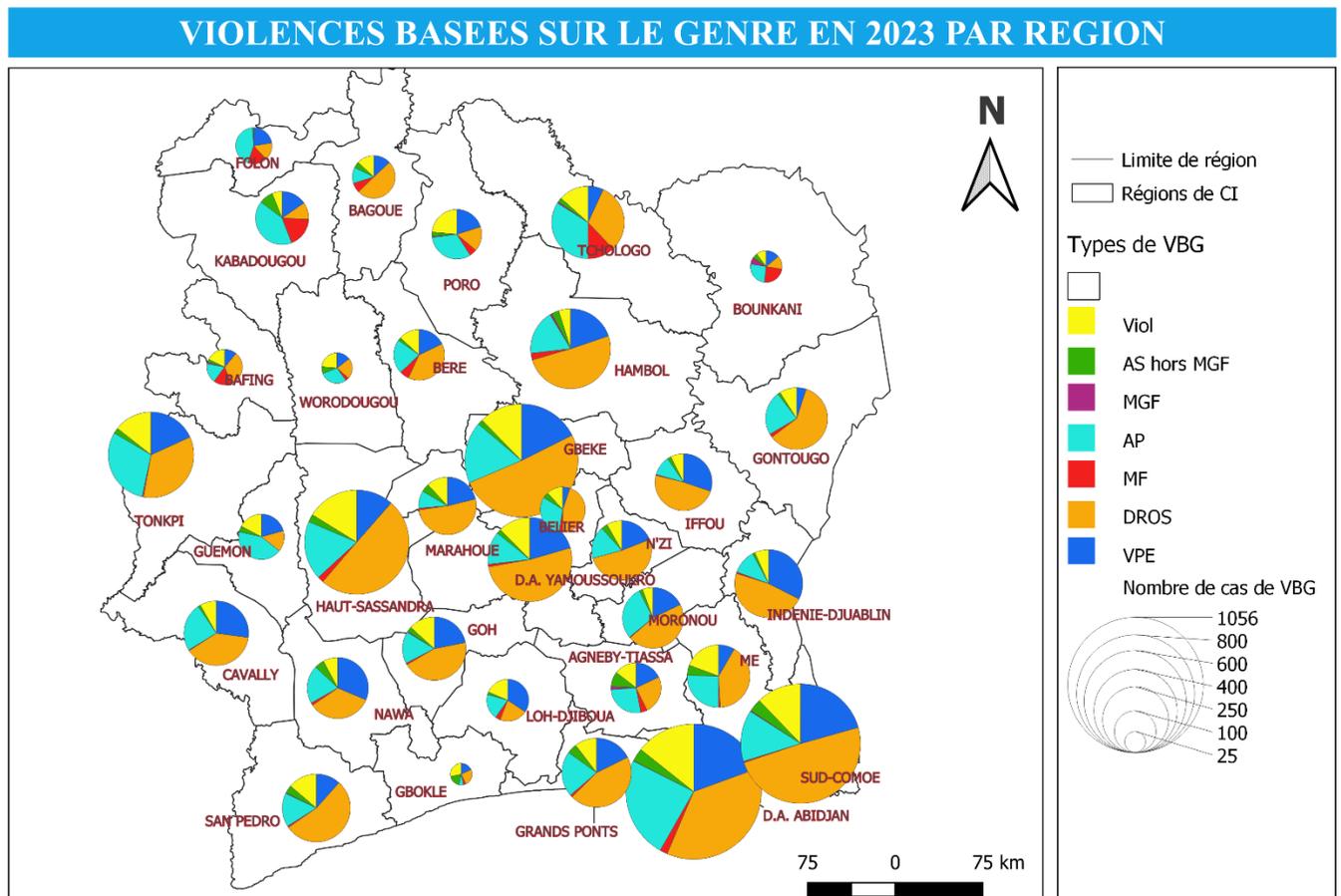
Quant aux cas de violences, le nombre tend à la baisse : 1 091 en 2023 contre 1 198 en 2022, malgré la participation de nouvelles structures à la collecte de données (taux de couverture en 2023 : 93,22 %, taux de complétude : 97,58 %). Cette diminution pourrait s'expliquer par les activités promotionnelles menées par les acteurs de lutte contre les VBG pour amener les victimes à recourir aux services de prise en charge et de prévention.

Par contre, les cas de MGF pris en charge ont augmenté, passant de 6 en 2022 à 19 en 2023. Il faut souligner qu'un effort doit être fait pour amener la communauté à dénoncer car la non dénonciation de cas ne signifie pas forcément l'inexistence de ces cas.

Il y a une hausse de 7,48% des cas d'agressions sexuelles. Cela pourrait s'expliquer par l'aisance des communautés à les dénoncer suite aux activités de prévention (sensibilisation, mise en place des comités locaux de protection, ...).

2.1. Répartition des six types de VBG par région

Figure 18 : Carte de répartition par région administrative des personnes survivantes de VBG prises en charge

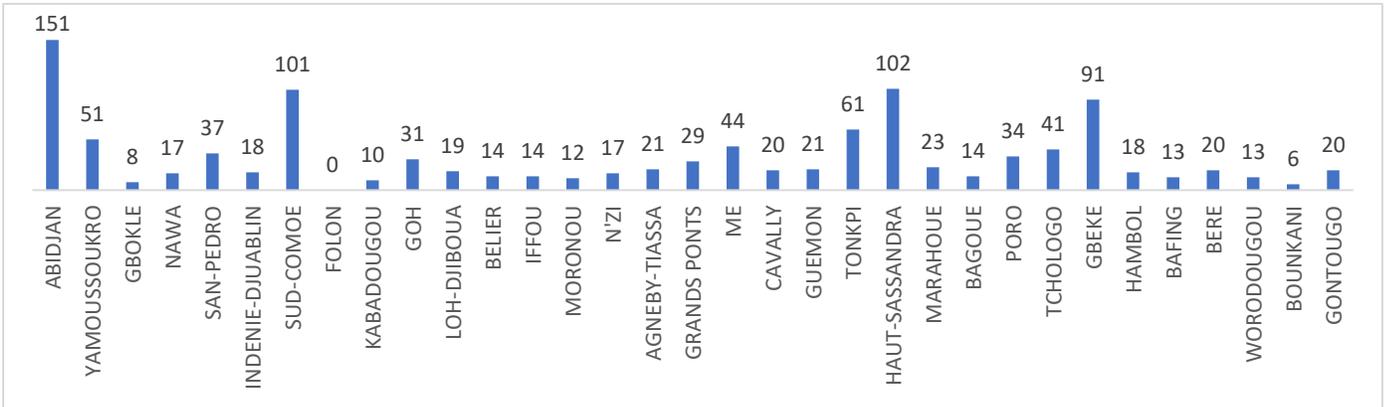


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Les cinq (05) régions ayant déclaré le plus de cas de VBG sont le district autonome d'Abidjan (1 056, soit 13,84 %), le Sud-Comoé (829 soit 9,35 %), le Gbêkè (739 soit 8,34 %), le Haut-Sassandra (630 soit 7,11 %) et le Tonkpi (424 soit 4,78 %).

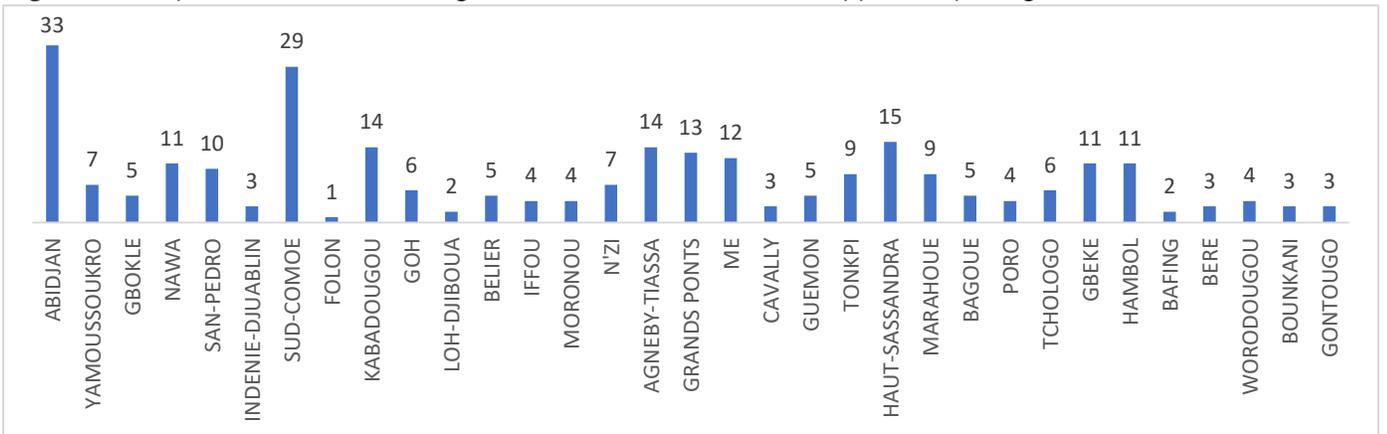
Les histogrammes ci-dessous indiquent le nombre de VBG par type dans les différentes régions du pays.

Figure 19 : Répartition du nombre de cas de viols rapportés par région



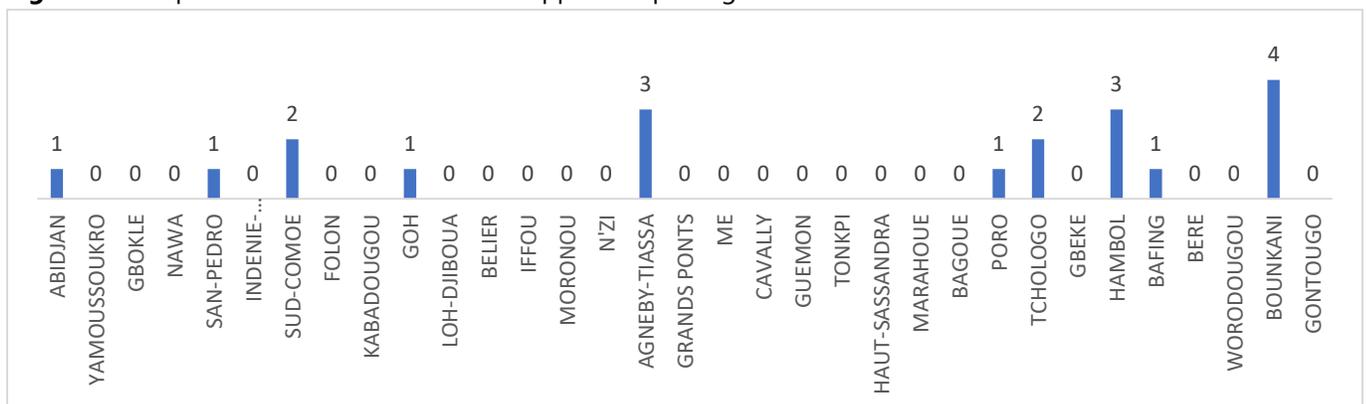
Les principales régions avec le plus de cas de viols signalés et pris en charge sont Abidjan (13,84 %), le Haut-Sassandra (9,35 %), le Sud-Comoé (9,26 %) et le Gbèkè (8,34 %).

Figure 20 : Répartition du nombre d'agressions sexuelles (hors MGF) rapportées par région



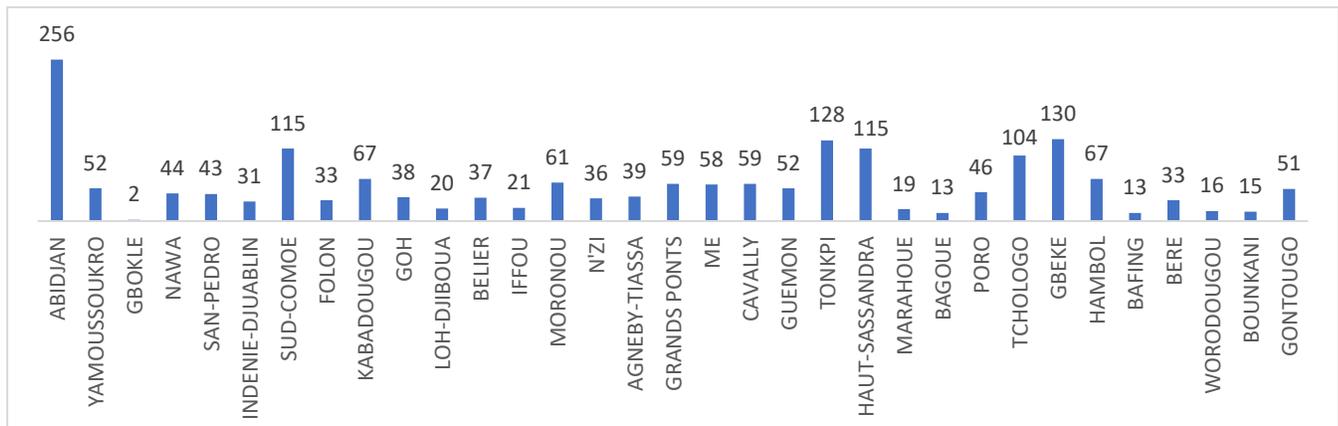
Pour les agressions sexuelles (hors MGF), Abidjan (33), le Sud-Comoé (29), le Haut-Sassandra (15), l'Agneby-Tiassa (14), le Kabadougou (14), et les Grands-ponts (13) sont les régions avec le plus de cas signalés et pris en charge.

Figure 21 : Répartition du nombre de MGF rapportées par région



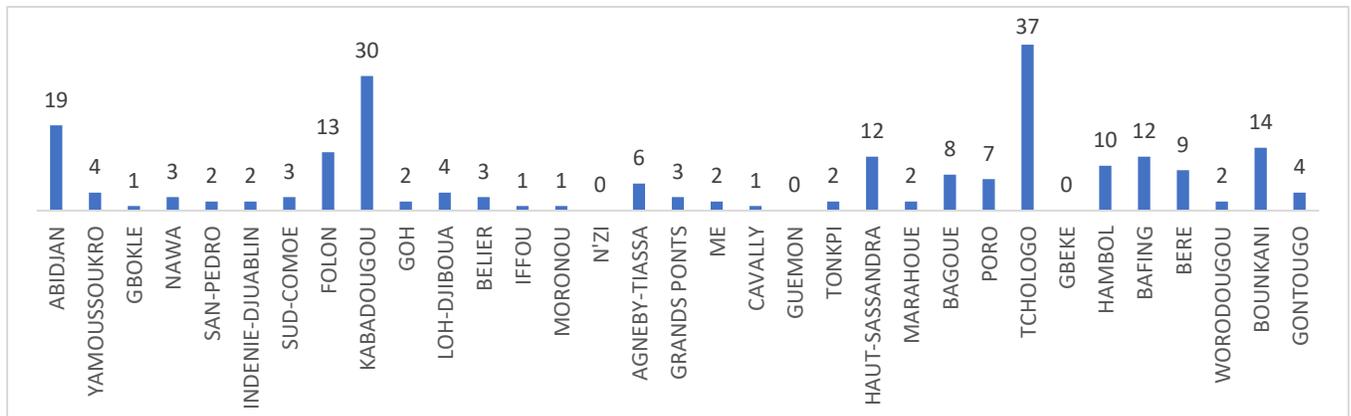
Les cas de MGF ont été plus signalés et pris en charge dans les régions du Bounkani (4), Hambol (3), Agneby-Tiassa (3), Tchologo (2) et du Sud-Comoé (2).

Figure 22 : Répartition du nombre d'agressions physiques rapportées par région



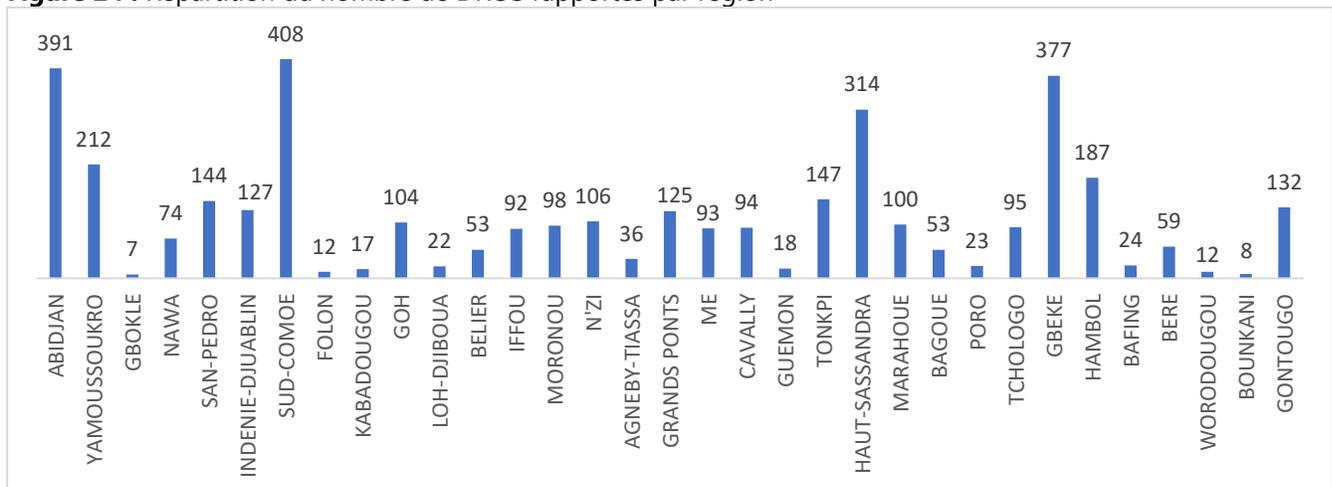
Les régions d'Abidjan, Gbêkè, Tonkpi, Haut-Sassandra, Sud-Comoé et du Tchologo enregistrent plus de cas d'agressions physiques pris en charge.

Figure 23 : Répartition du nombre de mariages forcés rapportés par région



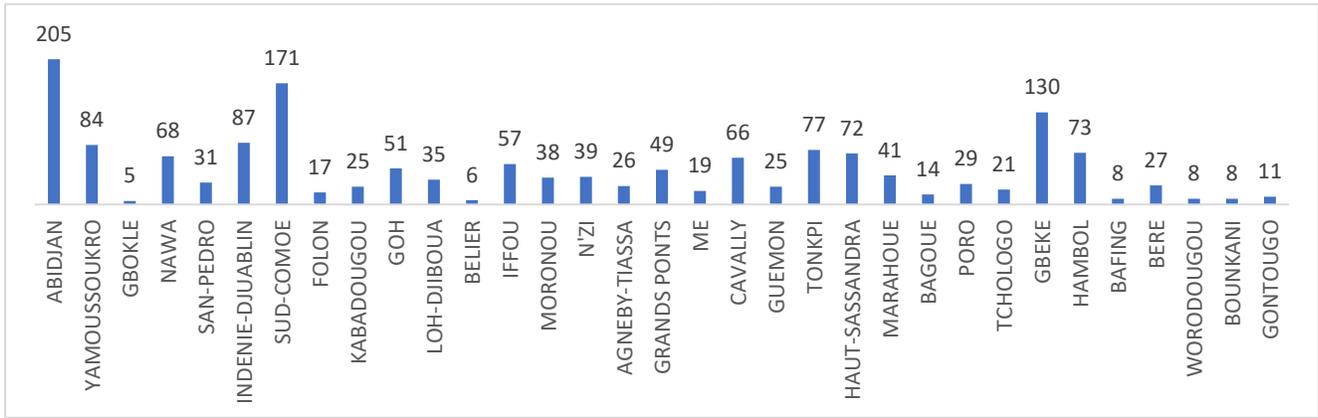
Les mariages forcés ont été plus dénoncés dans le Tchologo, le Kabadougou, Abidjan, le Bounkani et le Folon.

Figure 24 : Répartition du nombre de DROS rapportés par région



Les DROS sont plus enregistrés et pris en charge principalement dans le Sud-Comoé, le District d'Abidjan, le Gbêkè, le Haut-Sassandra, à Yamoussoukro et le Hambol.

Figure 25 : Répartition du nombre de VPE rapportées par région

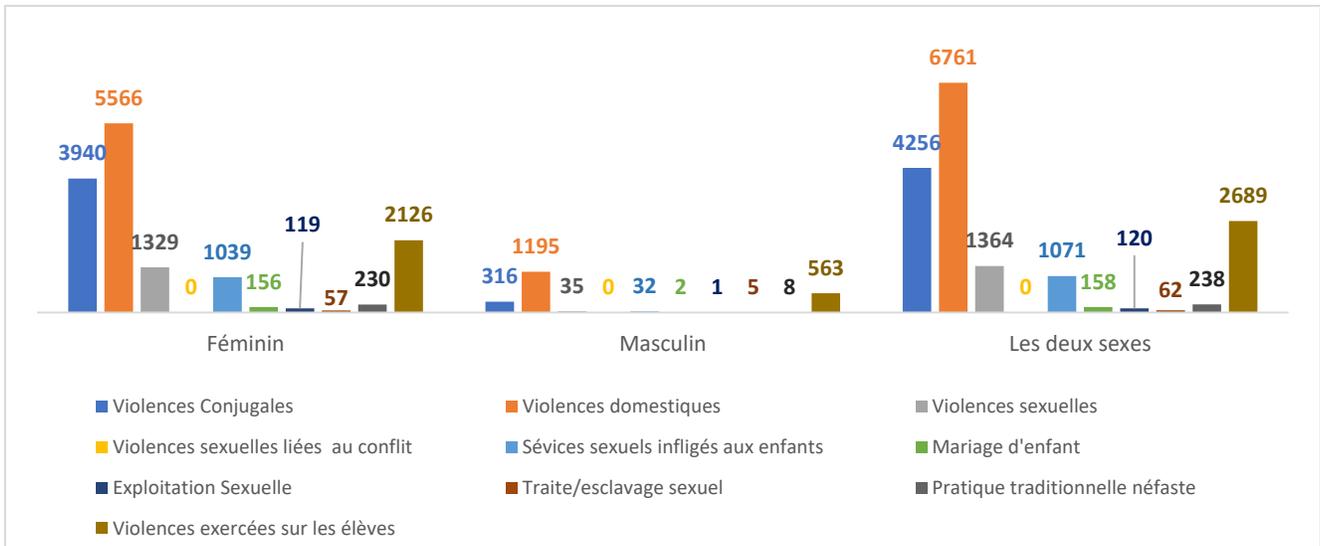


Les violences psychologiques et émotionnelles sont observées généralement à Abidjan, dans le Sud-Comoé et le Gbêké.

Les violences sexuelles (Viols et agressions sexuelles hors MGF) et les agressions physiques sont élevées dans les régions de Haut Sassandra, Abidjan et Sud-Comoé parce qu'il y a plus de structures sociales qui rapportent les cas. Concernant les MGF qui sont signalées dans les régions du Bounkani, Hambol, l'Agneby-Tiassa, Tchologo et Sud-Comoé, cela pourrait être dû à la volonté des populations à dénoncer. Il faut souligner que selon la MICS 2016 la région du Tonkpi est une zone à haute prévalence de MGF. Cependant aucun cas n'y a été documenté.

2.2. Quelques Catégories de VBG

Figure 26 : Catégories de VBG par sexe des personnes survivantes



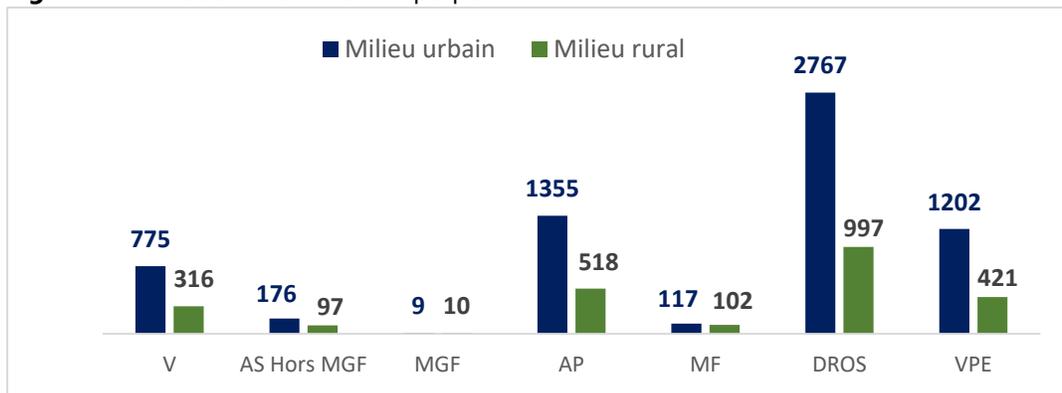
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Environ trois quarts (3/4) des violences rapportées en 2023 sont des violences domestiques (76,29 %), 48,02 % de violences conjugales. Les violences exercées sur les élèves (30,34 %) restent très importantes. Les cas de sérvices sexuels infligés aux enfants sont généralement exercés sur les filles. Cependant, on constate que 2,99% des cas ont été perpétrés sur les garçons.

2.3. Lieux, milieux et moments de perpétration des incidents

2.3.1 Milieux de perpétration des incidents

Figure 27 : VBG selon le milieu de perpétration

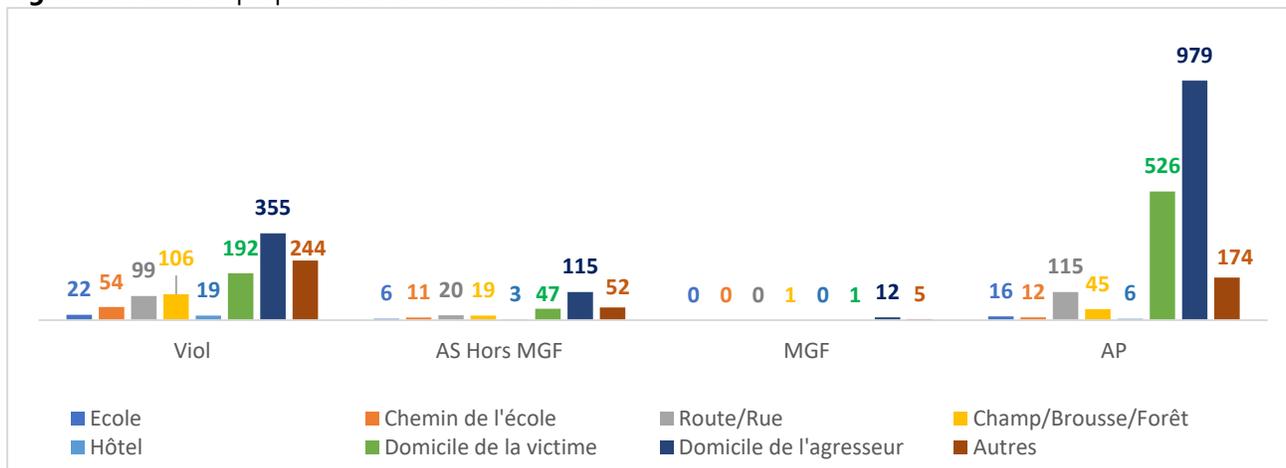


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Selon les cas déclarés, les VBG sont pratiquées majoritairement dans les zones urbaines avec 6 401 cas, soit un taux de 72,22%. Sur l'ensemble des incidents, plus de 73% des DROS et plus de 71% des viols ont été perpétrés en zone urbaine. Ce fait pourrait s'expliquer, entre autres, par l'accessibilité des structures de prise en charge ou la non-dénonciation due aux règlements à l'amiable en milieu rural.

2.3.2 Lieux de perpétration des incidents

Figure 28 : Lieu de perpétration des incidents de VBG



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

On remarque, d'une façon générale, que sur l'ensemble des 8 862 cas de VBG documentés, 37,72 % se sont déroulés au domicile de la victime suivi de 36,67 % des violences perpétrés au domicile de l'agresseur. Ces données sont quasiment identiques à celles de 2022 où sur 7 919 cas de VBG, 37,25 % et 36,69 % ont été respectivement commis aux domiciles de la victime et de l'agresseur. Le nombre élevé de violences domestiques pourrait expliquer en partie cette réalité.

2.3.3. Moments de perpétration des incidents

Tableau 2 : VBG selon le moment de perpétration de l'incident

Moment de l'incident	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Matin (entre le lever du soleil et midi)	245	47	5	473	48	809	448	2075
Après-midi (entre midi et le coucher du soleil)	249	51	2	274	28	328	179	1111
Soir (entre le coucher et le lever du soleil)	469	120	0	664	45	359	252	1909
Non applicable ¹	128	55	12	462	98	2268	744	3767

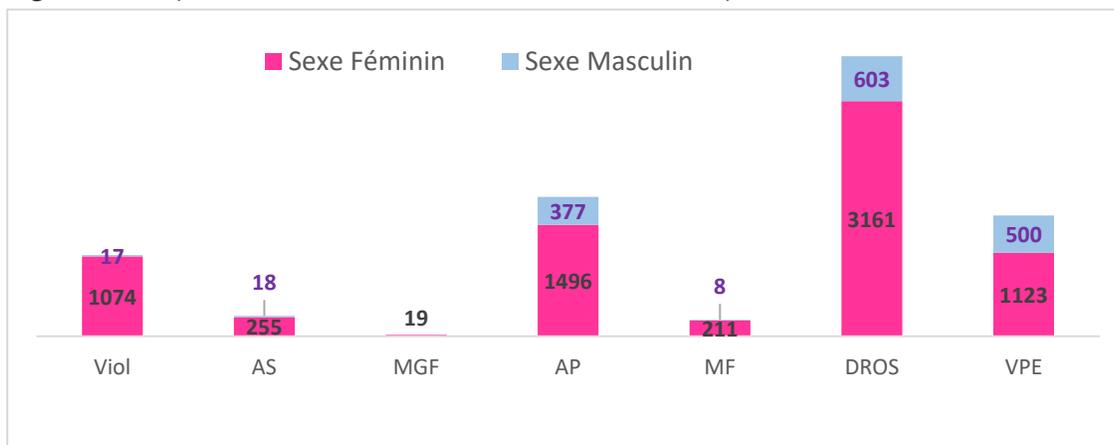
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Généralement les cas de VBG sont perpétrés les matins et les soirs. L'analyse du tableau montre que les violences sexuelles sont plus pratiquées les soirs, entre le coucher et le lever du soleil.

3. Profil des personnes prises en charge et des auteurs présumés

3.1. Répartition des incidents déclarés selon l'âge et le sexe de la personne prise en charge

Figure 29 : Répartition des VBG déclarées selon le sexe de la personne survivante

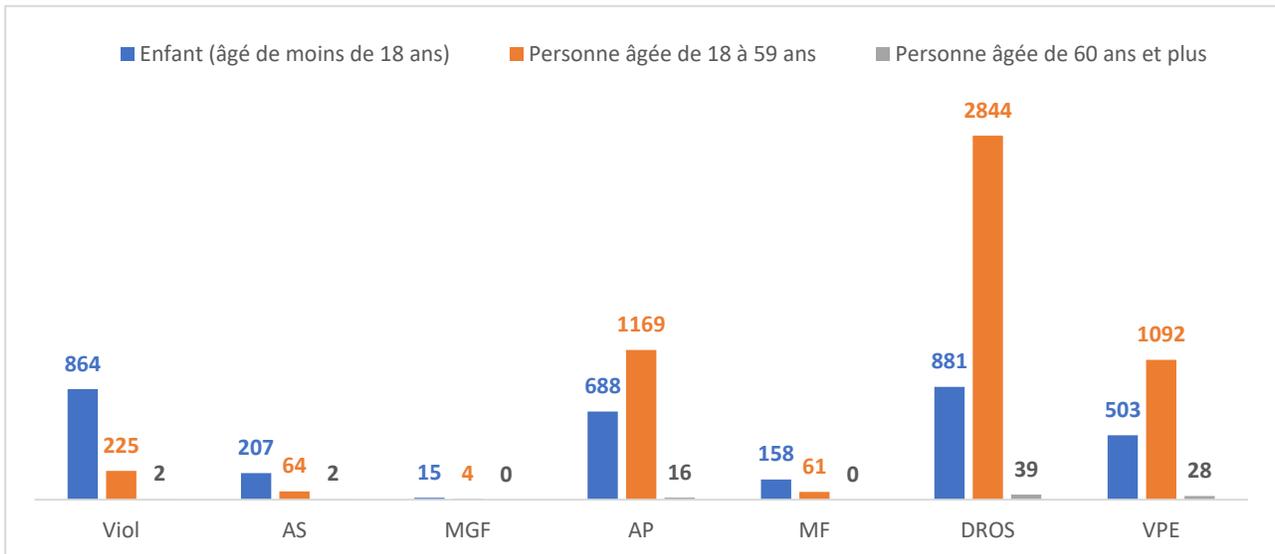


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Quel que soit le type de VBG considéré, les victimes sont essentiellement des filles/femmes.

¹ Non applicable est mis pour les VBG dont l'information du moment de l'incident est peu significative telles que les DROS ou les VPE

Figure 30 : VBG déclarées selon la tranche d'âge de la personne survivante

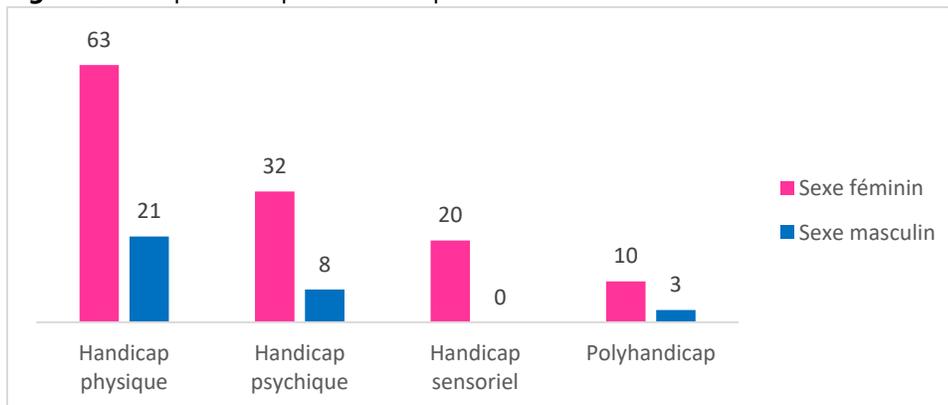


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Comparativement aux personnes de plus de 18 ans, les enfants sont plus touchés par les viols (79,19% des cas rapportés), les agressions sexuelles (75,82%), les MGF (78,95%) et les mariages forcés (72,15%). Pour les autres types de VBG (AP, DROS et VPE), la tranche d'âge de 18 à 59 ans est la plus touchée. Les personnes âgées de 60 ans et plus restent concernées par les dénis de ressources, d'opportunités ou de services et les violences psychologiques ou émotionnelles. Certaines parmi elles sont par ailleurs victimes d'agression physique.

3.2. Situation de handicap des personnes prises en charge

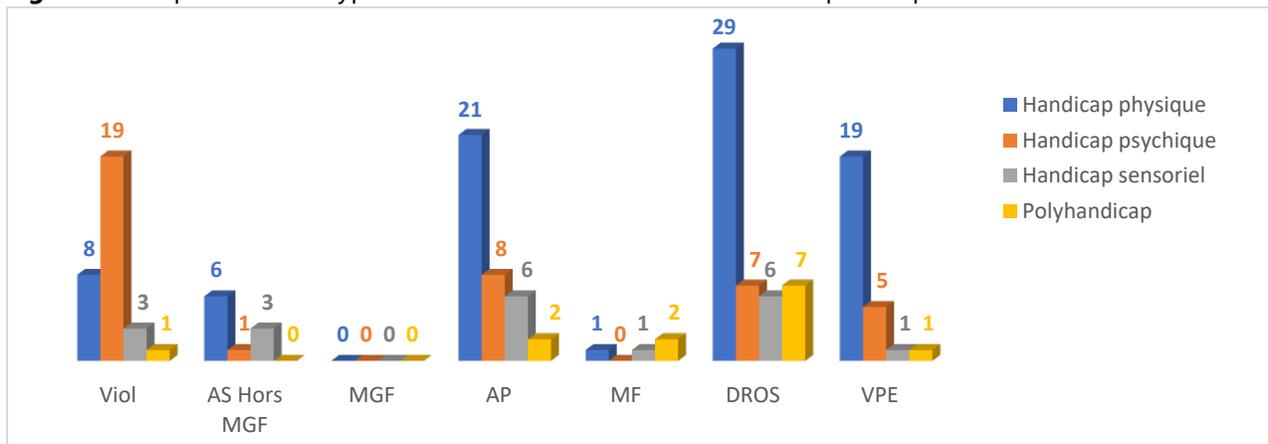
Figure 31 : Répartition par sexe des personnes survivantes de VBG selon leur situation de handicap



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

En 2023, sur 8 862 cas de VBG rapportés, 157 personnes en situation de handicap ont été enregistrées. Le handicap physique représente 53,50 % de ces cas, le handicap psychique 25,48 %, le handicap sensoriel 12,74 % et le polyhandicap 8,28 %. Parmi les personnes en situation de handicap victimes de VBG, les femmes représentent 79,62 %.

Figure 32 : Répartition des types de VBG selon la situation de handicap de la personne survivante

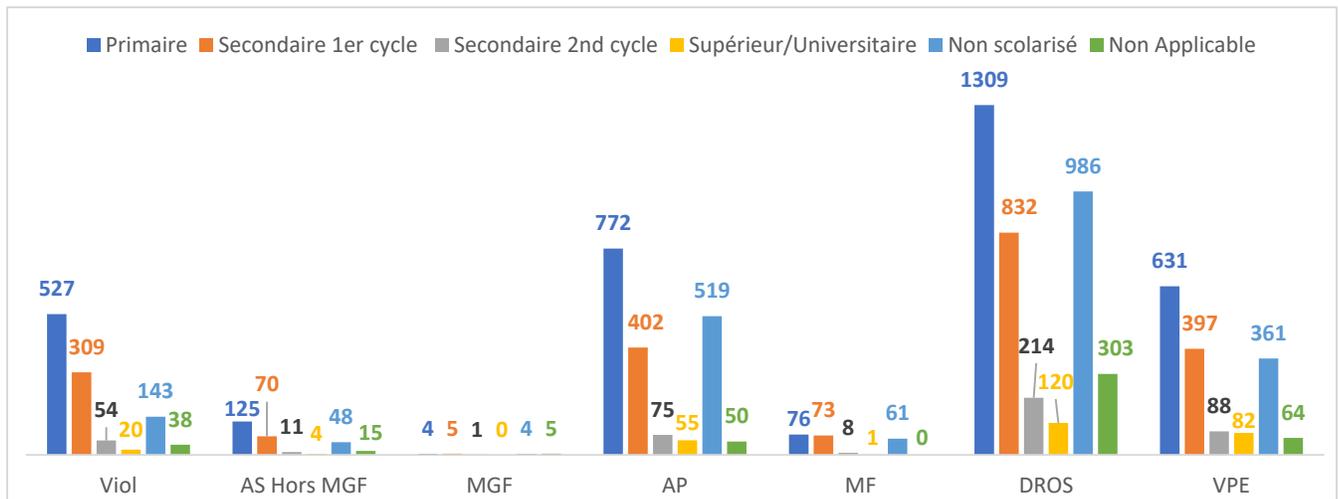


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Les personnes en situation de handicap sont touchées par tous les types de VBG, sauf les MGF. Pour les viols, 19 cas ont été enregistrés chez celles en situation de handicap psychique/intellectuel. Les personnes en situation de handicap physique sont plus victimes d'AP, de DROS et de VPE.

3.3. Personnes prises en charge selon le niveau d'instruction, le statut scolaire et le type d'incident subi

Figure 33 : Niveau d'instruction des personnes survivantes des VBG



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

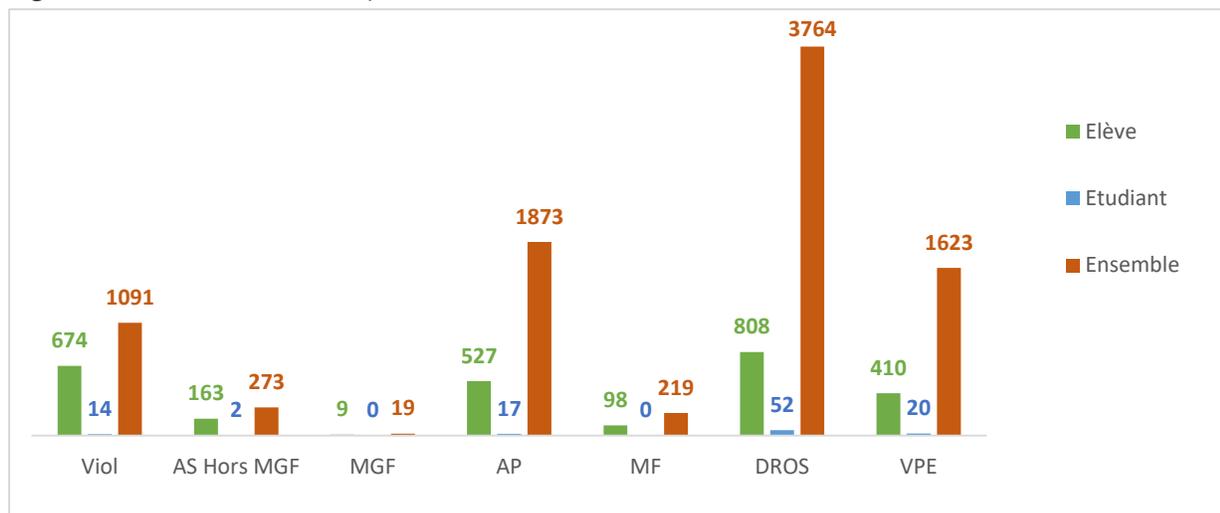
Les victimes de VBG sont généralement des personnes ayant un faible niveau d'instruction.

En effet, en 2023, sur 8 862 cas de VBG rapportés, 3 444 personnes survivantes ont un niveau d'instruction primaire (38,86 %) et 2 122 n'ont jamais été scolarisées (23,94 %), soit un taux de 62,80 % des victimes qui ont un faible niveau d'instruction.

La non-scolarisation et la faible scolarisation de la femme exacerbent les VBG surtout les questions de déni de ressources, d'opportunités ou de services, qui représentent le plus fort taux de VBG rapportés. Ces deux niveaux d'instruction semblent réduire l'accès à l'emploi et aux actifs économiques. Ce qui rend la femme dépendante de son conjoint.

Sur 219 cas de mariage forcé, 61 n'ont jamais été scolarisé (27,85 %) et 76 ont seulement le niveau primaire (34,70 %) soit au total 62,55 % des cas de mariage forcé. Au regard de ces données, le faible niveau d'instruction et la non-scolarisation des femmes ou des filles les exposeraient au mariage forcé.

Figure 34 : Statut scolaire des personnes survivantes des VBG



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Ce graphique indique que les élèves sont les plus exposés au viol. Sur 1 091 incidents de viol rapportés, 674 survivants sont des élèves soit un taux de 61,78 %. Pour les dénis de ressources, d'opportunités ou de services et les agressions physiques, les élèves représentent respectivement 21,47 % et 28,14 %.

3.4. Auteurs présumés des VBG

3.4.1. Présumés auteurs des incidents selon leur âge et leur sexe

Au cours de l'année 2023, 8 290 cas de VBG ont été commis par les personnes âgées de 18 ans et plus, soit 93,55 % (**annexe 8, page xxvii**, tranche d'âge des auteurs présumés de VBG).

Tableau 3 : Sexe des auteurs présumés de VBG

Sexe des auteurs présumés	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Féminin	22	13	8	337	13	207	376	976
Masculin	1060	252	4	1444	139	3456	1104	7459
Mixte	3	6	7	85	67	101	131	400
Inconnu	6	2	0	7	0	0	12	27

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Les auteurs des VBG sont principalement des hommes avec 7 459 cas (84,17 %) contre 976 auteures de sexe féminin (11,01 %). Ce qui confirme que l'une des causes principales des VBG est l'inégalité des sexes.

3.4.2. Répartition des VBG selon le nombre des présumés auteurs

Tableau 4 : Répartition des VBG selon le nombre des présumés auteurs

Nombre d'auteur(s)	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Un	920	240	8	1679	129	3476	1378	7830
Deux	70	16	9	109	37	103	127	471
Plus de deux	42	7	2	32	21	17	13	134
Inconnu	59	10	0	53	32	168	105	427

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

En 2023, les cas de VBG commis par un seul auteur s'élevaient à 7 830 (88,35 % des cas). Toutefois on note respectivement 471 cas (5,31 %) commis par deux personnes et 134 cas (1,51 %) commis par plus de deux personnes. Le nombre d'auteurs multiples est en nette diminution par rapport aux années 2021 et 2022. Ces données observées indiquent qu'il y a eu 112 cas de viol en réunion soit un taux de 10,27% du nombre total des cas de viol.

3.4.3. Liens entre les auteurs présumés et les personnes survivantes de VBG

Tableau 5 : lien entre les auteurs présumés et les survivant(e)s de VBG

Lien entre le présumé auteur et la victime	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
Partenaire ou ex-partenaire intime	59	38	0	910	32	2408	809	4256	48,03%
Principale personne s'occupant de la survivante	32	17	11	371	97	472	260	1260	14,22%
Membre de la famille (hors conjoint ou personne s'occupant de la survivante)	69	32	4	265	59	539	285	1253	14,14%
Autre membre de la communauté résidente	110	20	0	39	11	65	32	277	3,13%
Voisin	109	25	0	39	1	11	18	203	2,29%
Ami de la famille	61	20	0	23	6	9	22	141	1,59%
Camarade	43	17	0	13	2	13	11	99	1,12%
Autres liens*	45	21	1	58	3	105	61	294	3,32%
Sans lien	306	40	0	76	1	37	63	523	5,90%
Inconnu	257	43	3	79	7	105	62	556	6,27%

* Autres liens + colocataire + prestataires de service + enseignant/responsable scolaire + superviseur/employeur

La majorité des VBG est perpétrée dans le milieu familial. En 2023, 48,03% des cas ont été perpétrés par les partenaires intimes ou ex-partenaires intimes suivi respectivement de la principale personne s'occupant de la survivante (14,22 %) et autres membres de la famille (14,14 %). Les situations de précarité, l'ignorance des droits pourraient expliquer cet état de fait. Le lien de confiance entre les partenaires et ex-partenaires intimes, ainsi que le voisinage immédiat qui devrait constituer des mesures de protection font que les éventuels survivants baissent la garde.

3.4.4. Professions des auteurs présumés de VBG

Comme l'année dernière, les planteurs sont majoritairement les auteurs présumés des cas rapportés soit 21,26 %. Malgré les activités de prévention, le milieu rural est toujours influencé par les pesanteurs socio-culturelles qui favorisent les VBG. D'où la nécessité de renforcer les actions de protection.

Tableau 6 : Profession des auteurs présumés de VBG

Profession de l'auteur présumé	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
Planteur/Agriculteur	98	35	4	411	70	933	333	1884	21,26%
Commerçant(e)	51	22	2	295	28	309	192	899	10,14%
Transporteur	46	8	0	107	4	246	65	476	5,37%
Etudiant(e)/Elève	72	28	1	35	3	93	50	282	3,18%
Enseignant(e)	17	9	0	59	4	114	44	247	2,79%
Forces armées légales (Policier, Gendarme, Militaire)	13	1	0	36	0	79	30	159	1,79%
Prestataire de santé	5	1	1	14	1	34	14	70	0,79%
Autres*	388	100	8	716	67	1465	653	3397	38,33%
Inconnue	401	69	3	200	42	491	242	1448	16,34%

* Autres + sans emploi + Agent SNU + Leaders politiques + Leaders communautaires + Dignitaires religieux + Dozos/mercenaire + Fonctionnaires.

4. Prise en charge des cas de VBG

4.1. Célérité dans la déclaration des cas de VBG à une structure de prise en charge psychosociale

Tableau 7 : Temps écoulé entre l'incident et sa déclaration

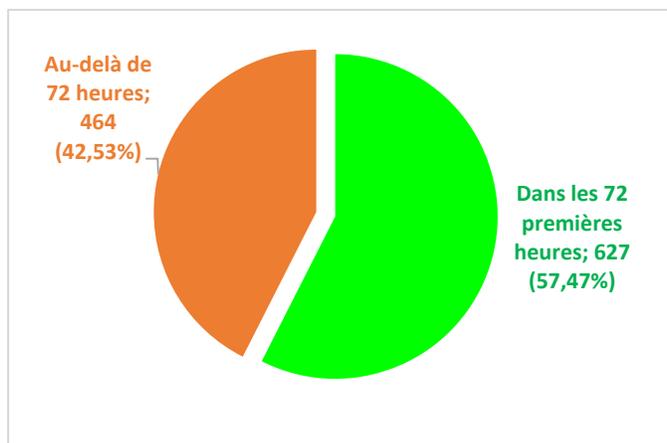
Temps écoulé entre l'incident et sa déclaration	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
0 à 3 jours	654	167	10	1353	132	1495	712	4523	51,04%
4 à 14 jours	196	52	6	288	41	548	280	1411	15,92%
15 à 30 jours	44	13	0	46	14	207	98	422	4,76%
31 à 90 jours	74	15	1	79	12	439	180	800	9,03%
91 jours et plus	123	26	2	107	20	1075	353	1706	19,25%

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Le temps écoulé entre la date de l'incident de VBG et celle de sa déclaration aux prestataires de prise en charge psychosociale se situe généralement entre 0 et 3 jours (4523 cas, soit un taux de 51,04 %), 04 et 14 jours (1411 cas) et au-delà de 90 jours (1706 cas). Pour les cas de viol, 59,94 % ont été déclaré dans les 3 jours comparativement à l'année 2022 où le pourcentage était de 55,89 %.

4.2. Délai de prise en charge des VBG

Figure 35 : Délais de la prise en charge médicale des cas de viol



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Le délai de Prise en charge dans les 72 premières heures n'est pas généralement respecté. Pour les viols, seulement 57,47 % des cas ont été pris en charge dans les 72 premières heures. Pourtant, ce taux connaît une hausse par rapport à celui de 2022 (55,01 %).

Pendant que le taux de prise en charge médicale des viols dans le délai de 72 heures est en hausse, celui des viols pris en charge hors délai c'est-à-dire au-delà des 72 heures reste significatif (42,53 %).

Le nombre de cas pris en charge après 72 heures restant élevé, cela augmente le risque d'infection aux IST surtout le VIH et les grossesses non désirées, qui ne peuvent être prévenu que dans le délai maximal de 72 heures. Il est donc nécessaire d'accentuer la sensibilisation des communautés afin de les amener à recourir immédiatement au service de santé après les incidents de viols.

4.3. Couverture des VBG par les services de PEC

Tableau 8 : Proportion des services offerts en 2023 selon les types de VBG

	Viol		Agression sexuelle (hors MGF)		Mutilation génitale féminine		Agression physique	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Médical	915	83,9	166	60,8	14	73,7	905	48,3
Psychosocial /Psychologique	1091	100,0	273	100,0	19	100,0	1873	100,0
Psychiatrique	14	1,3	1	0,4	0	0,0	2	0,1
Juridique /Judiciaire	613	56,2	77	28,2	10	52,6	371	19,8
Matérielle/Alimentaire	91	8,3	19	7,0	2	10,5	113	6,0
Economique	57	5,2	5	1,8	0	0,0	60	3,2
Hébergement temporaire	42	3,8	20	7,3	3	15,8	120	6,4
Sécuritaire	245	22,5	41	15,0	8	42,1	170	9,1
Scolarisation /Mise en apprentissage	12	1,1	0	0,0	0	0,0	16	0,9
Autres types de PEC	91	8,3	29	10,6	0	0,0	187	10,0

	Mariage Forcé		DROS		Violence psychologique et/ou émotionnelle	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Médical	62	28,3	360	9,6	158	9,7
Psychosocial /Psychologique	219	100,0	3764	100,0	1623	100,0
Psychiatrique	0	0,0	4	0,1	0	0,0
Juridique /Judiciaire	65	29,7	369	9,8	141	8,7
Matérielle/Alimentaire	37	16,9	215	5,7	97	6,0
Economique	11	5,0	86	2,3	26	1,6
Hébergement temporaire	66	30,1	27	0,7	56	3,5
Sécuritaire	38	17,4	105	2,8	59	3,6
Scolarisation /Mise en apprentissage	13	5,9	53	1,4	34	2,1
Autres types de PEC	28	12,8	317	8,4	174	10,7

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

L'ensemble des cas de VBG déclarés en 2023 (8 862 cas) ont reçu au moins une prise en charge.

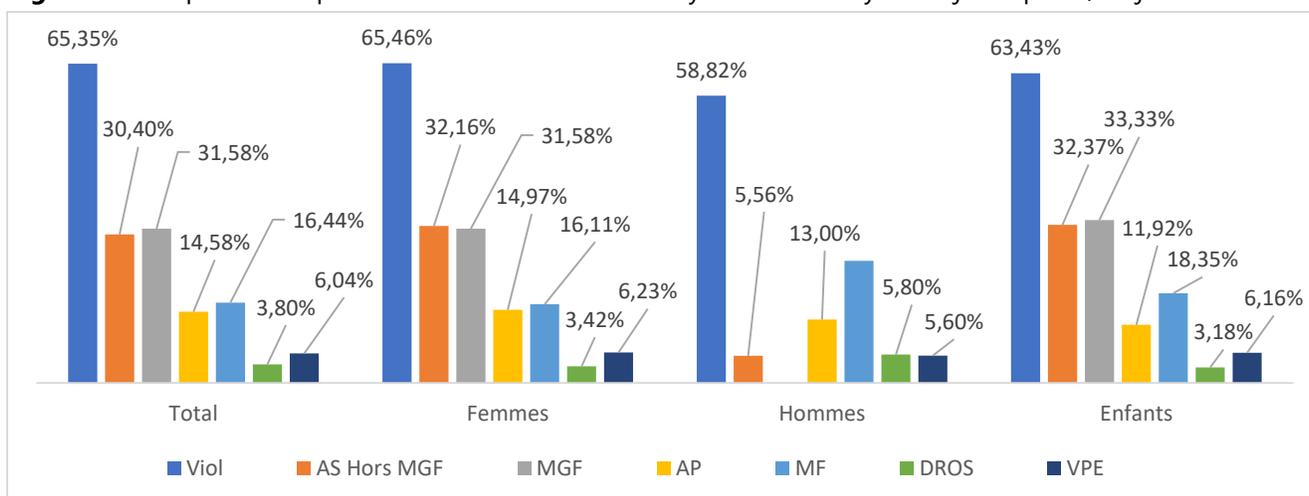
En effet, la PEC psychosociale/psychologique est fournie automatiquement pour tous les cas de VBG, sauf si la personne survivante est un enfant de bas âge. Dans ce cas, le service est offert à la personne majeure qui l'accompagne. En plus de ce service, d'autres services sont offerts aux survivants comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

4.4. Accessibilité au système juridique et/ou judiciaire des personnes survivantes de VBG

Sur un total de 8 862 cas de VBG, seulement 15,26 % ont fait l'objet de plaintes. Le graphique ci-dessous montre que la proportion des personnes ayant porté plainte pour les cas de viol (65,35%) demeure encore faible face à la politique de tolérance zéro de l'Etat de Côte d'Ivoire. Cette proportion est en hausse par rapport à 2022 où 62,02 % de victimes avaient porté plaintes.

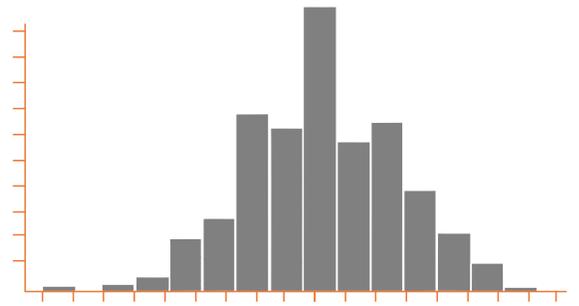
Il faut donc continuer à vulgariser les textes de lois qui répriment le viol afin de rassurer les personnes survivantes sur les voies de recours. Aussi, faut-il décourager les règlements à l'amiable en notifiant au procureur tous les cas de viol, et en renforçant la collaboration entre les plateformes et les points focaux.

Figure 36 : Proportion de personnes survivantes de VBG ayant accès au système juridique et/ou judiciaire



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

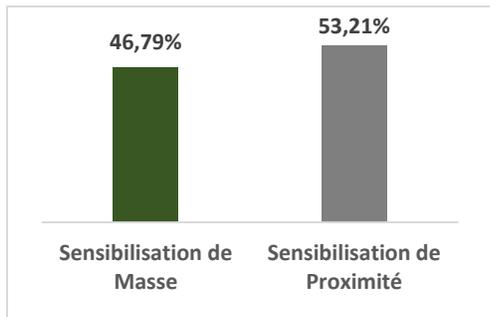
III PROTECTION DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT



1. Activités de promotion des droits de l'enfant

1.1. Sensibilisation sur la protection de l'enfant

Figure 37 : Séances de sensibilisation sur la protection de l'enfant

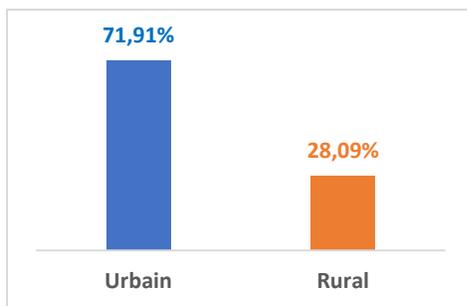


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

En ce qui concerne la protection de l'enfant le nombre de sensibilisations est de 6 448 soit une hausse de 11,13 % comparativement à celles réalisées en 2022 (5 802). Elles se répartissent en 3 431 séances de sensibilisations de proximité soit 53,21 % et 3 017 sensibilisations de masse soit 46,79 %.

Aussi, ces activités réalisées se répartissent par milieu d'intervention, comme indiqué ci-après.

Figure 38 : Répartition des sensibilisations sur la protection de l'enfant par milieu d'intervention

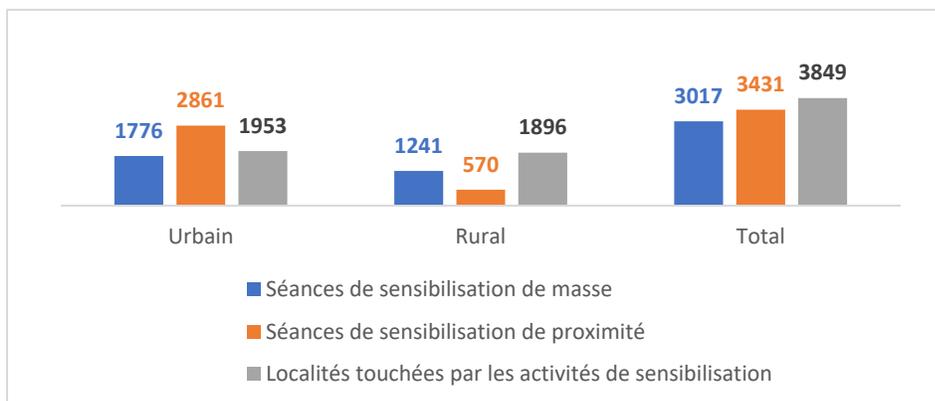


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

En matière de lutte contre les violences et les négligences, y compris celles affectant les enfants, les sensibilisations de proximité sont promues car elles touchent mieux les cibles par rapport aux sensibilisations de masse et sont moins coûteuses. Aussi, ces activités sont essentiellement réalisées dans les zones urbaines parce que les structures de base y sont majoritairement implantées.

Pour ce qui concerne les sensibilisations en milieu rural, il y a une hausse de 2,24%.

Figure 39 : Répartition des types de sensibilisation sur la protection de l'enfant par milieu d'intervention

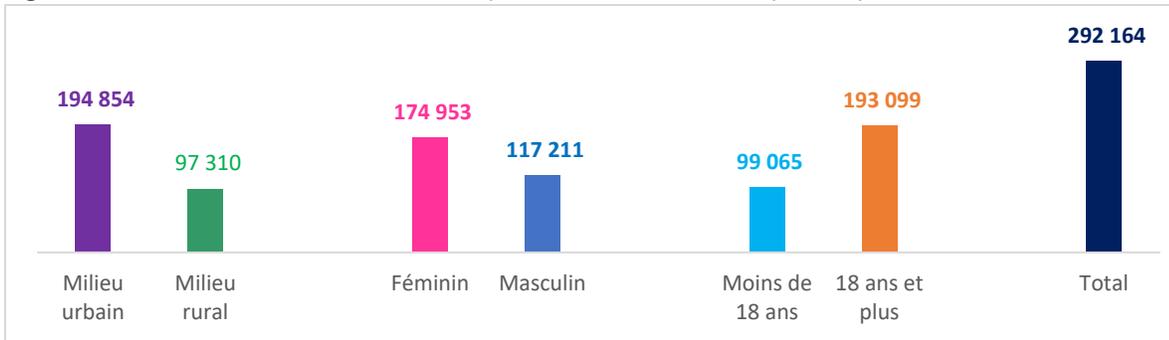


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

3 017 séances de sensibilisations de masse et 3 431 séances de proximité ont été réalisées majoritairement en milieu urbain contrairement à celles réalisées en milieu rural. Ces sensibilisations sur la protection de l'enfant ont permis de toucher sensiblement la même taille de localité en milieu urbain qu'en milieu rural (3 849 localités au total).

1.2. Caractéristiques des personnes sensibilisées

Figure 40 : Personnes sensibilisées sur la protection de l'enfant réparties par milieu, sexe et tranche d'âge

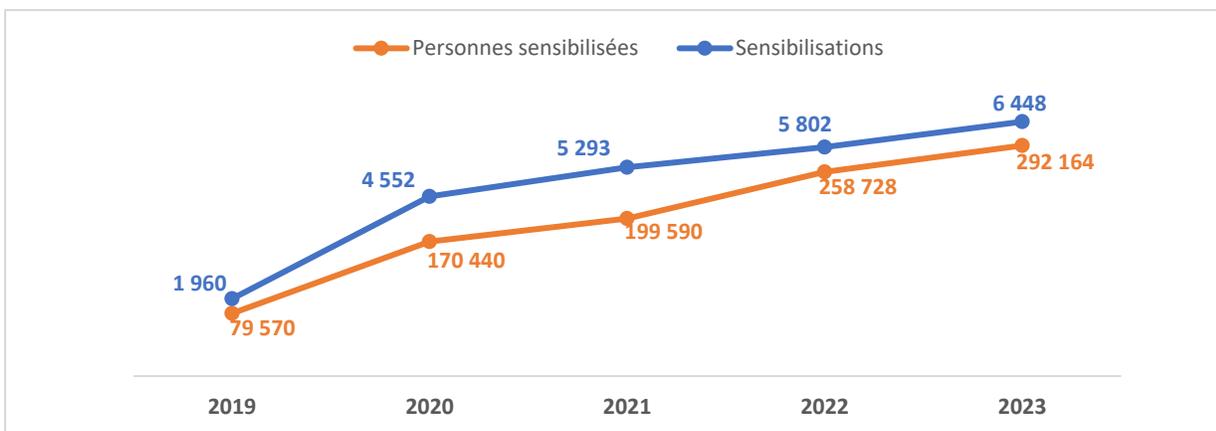


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Comme en 2022, le milieu urbain a encore été le plus touché par les sensibilisations. Cependant, on note une hausse de 45,82 % du taux de participation des activités en milieu rural en 2023. Pour les activités de protection de l'enfant et de promotion de ses droits, les sensibilisations ont mobilisé 292 164 personnes dont 174 953 femmes. Les personnes ayant participé aux séances de sensibilisation sont en grande partie âgées de 18 ans et plus (193 099 personnes).

1.3. Sensibilisations sur la protection de l'enfant et personnes touchées de 2019 à 2023

Figure 41 : Evolution des sensibilisations sur la protection de l'enfant et des personnes touchées de 2019 à 2023



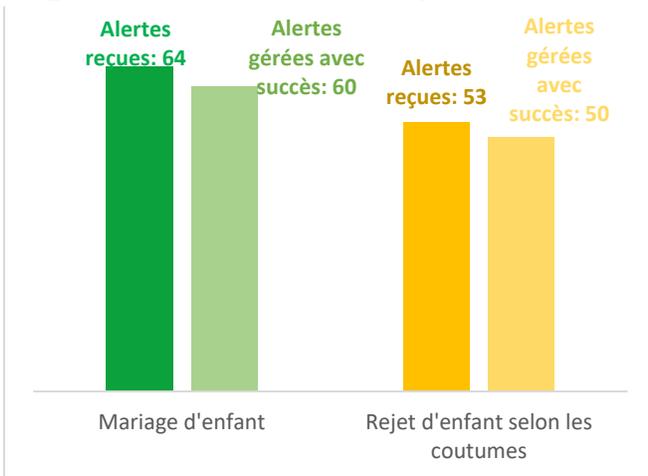
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

De 2019 à 2023, les séances de sensibilisations sur la protection de l'enfant n'ont cessé de croître. Entre 2019 et 2020 elles ont connu une croissance rapide, avant de progresser lentement entre 2020 à 2023.

1.4. Surveillance des violences et des négligences

1.4.1. Gestion des alertes

Figure 42 : Gestion des alertes reçues



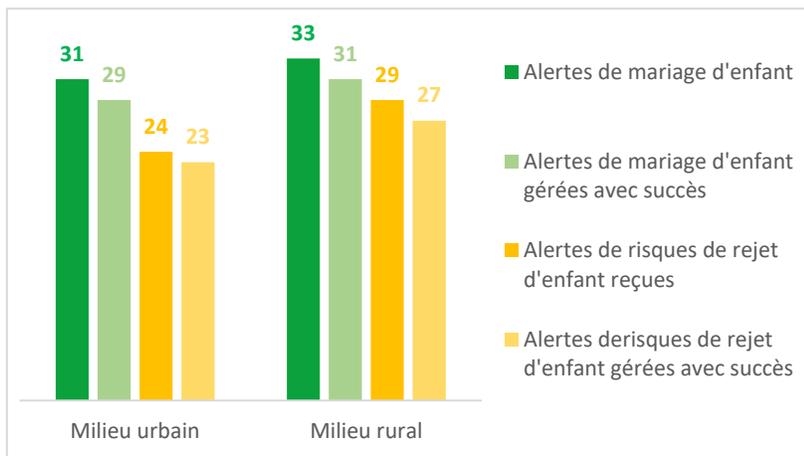
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Les mécanismes de prévention et de protection ont permis de notifier 117 alertes dont 110 ont été gérées avec succès, soit un taux de réussite de 94,02 %.

Ces valeurs indiquent cependant la persistance des pratiques traditionnelles néfastes (Mariage d'enfant, rejet d'enfant selon la coutume, ...) sur les femmes et les enfants dans nos communautés. Le taux élevé des alertes gérées avec succès montre que la mise en place des mécanismes communautaires a permis de renforcer les capacités opérationnelles des acteurs.

1.4.2. Répartition des mécanismes de prévention et des alertes par milieu

Figure 43 : Gestion des alertes reçues par milieu de provenance



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

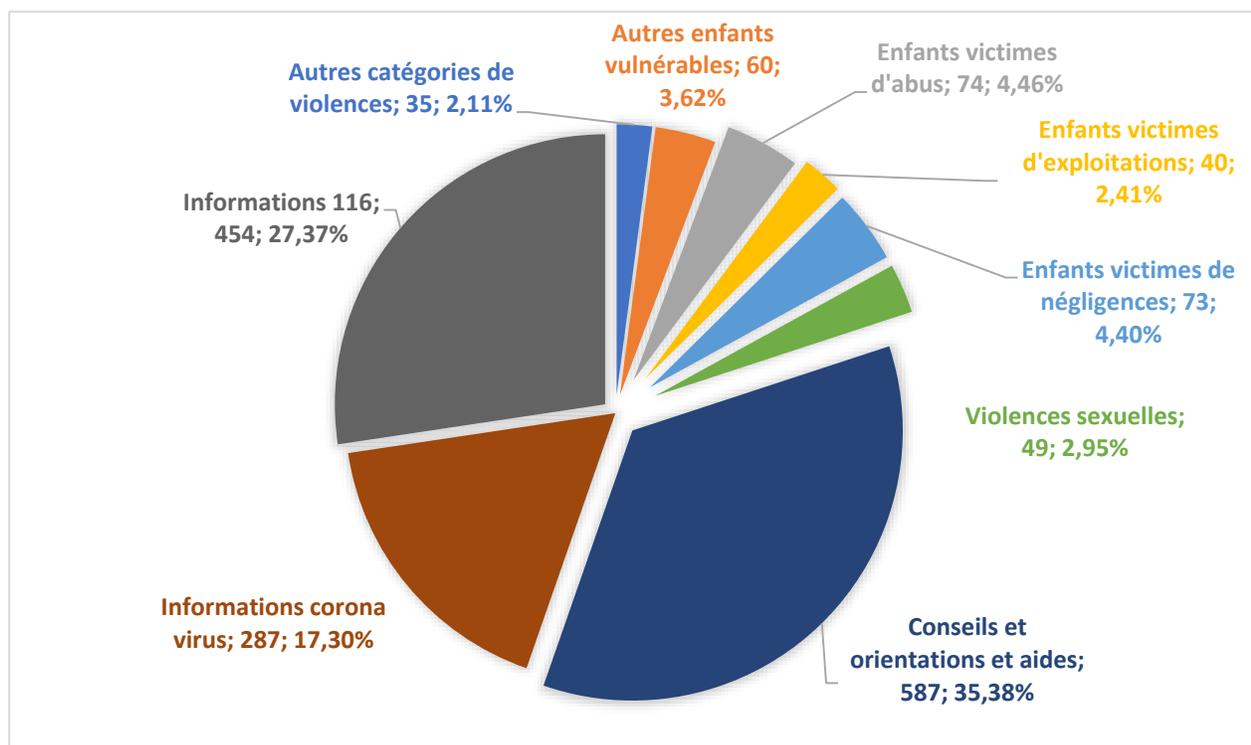
47,01 % des alertes ont été signalées en milieu urbain et 52,99% en milieu rural. En milieu urbain le mécanisme de dénonciation et de signalement est plus développé qu'en milieu rural. La gestion de ces alertes a permis d'obtenir un taux de réussite de 94,55 % en milieu urbain et 93,55 % en milieu rural.

Il faut noter que les règlements amiables, les pesanteurs socio-culturelles en milieu rural, l'absence des services sociaux et judiciaires et les difficultés d'accès (routes impraticables) constituent un obstacle pour les dénonciations et la gestion des alertes. Contrairement à la sensibilisation, les mécanismes de surveillance des violences qui permettent de mettre en veille les communautés et favoriser les alertes précoces sont plus fréquents en milieu rural qu'en milieu urbain.

1.4.3. Alertes reçues sur la ligne verte 116 (Assistance aux enfants en détresse)

En 2023, la ligne d'assistance aux enfants en détresse 116 a enregistré au total 103 316 appels dont 1 659 appels effectivement répondus répartis comme suit 587 (35,38 %) pour les conseils et orientation, 454 (27,37 %) pour les informations 116 ; 287 (17,30 %) pour les informations sur coronavirus ; 331 appels à contenus portant sur les dénonciations : 4,46 % enfants victimes d'abus, 4,40 % enfants victimes de négligences, 3,62 % autres enfants vulnérables, 2,95 % violences sexuelles, 2,41 % enfants victimes d'exploitation et 2,11 % pour les autres catégories de violence. Parmi ces appels, 28 097 appels périphériques et 73 560 appels perdus représentent 98,40 % des activités de la ligne, d'où la nécessité d'améliorer le mécanisme de fonctionnement.

Figure 44 : Description des appels reçus en 2023 sur la ligne verte 116

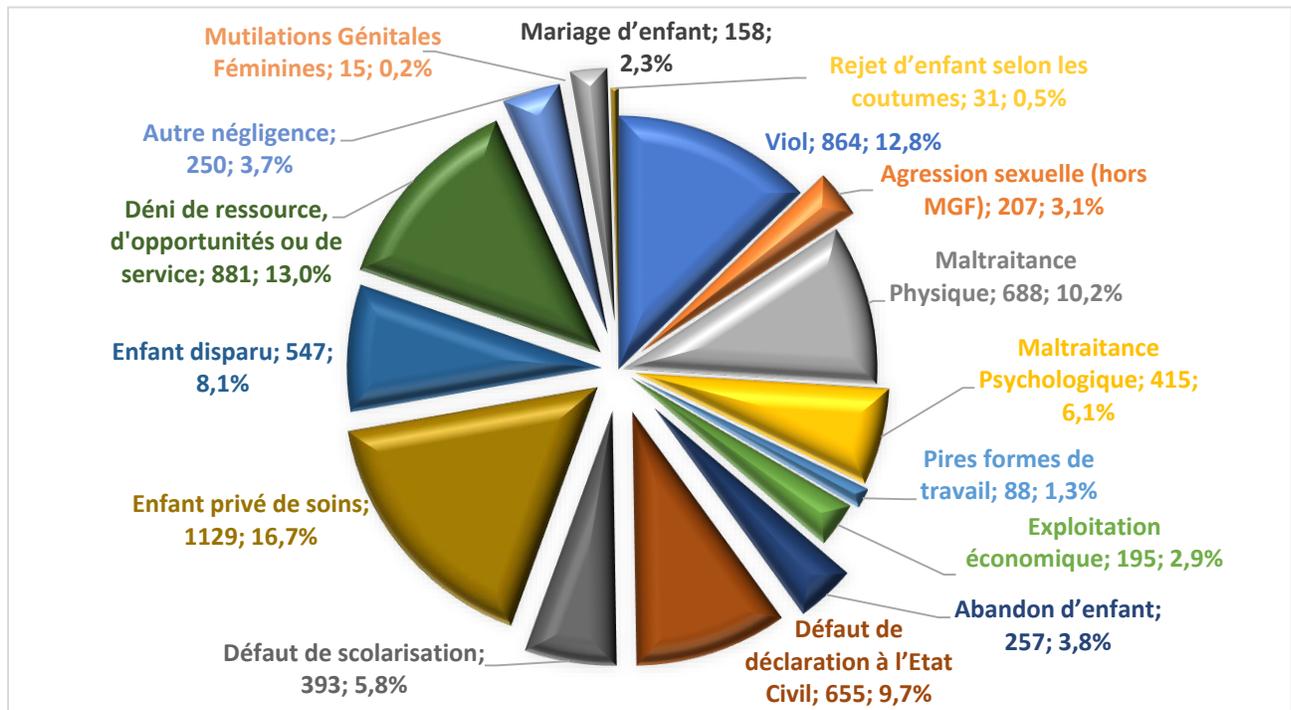


Source : MFFE-DPE 2023

2. Violences et négligences subies par les enfants

Relativement aux incidents dont sont victimes les enfants, les données collectées et rapportées se regroupent en 16 grands indicateurs : 2 sur les violences sexuelles, 2 sur les abus, 2 sur l'exploitation, 6 sur la négligence, 3 sur les pratiques traditionnelles néfastes et 1 pour les autres.

Figure 45 : Violences et négligences subies par les enfants

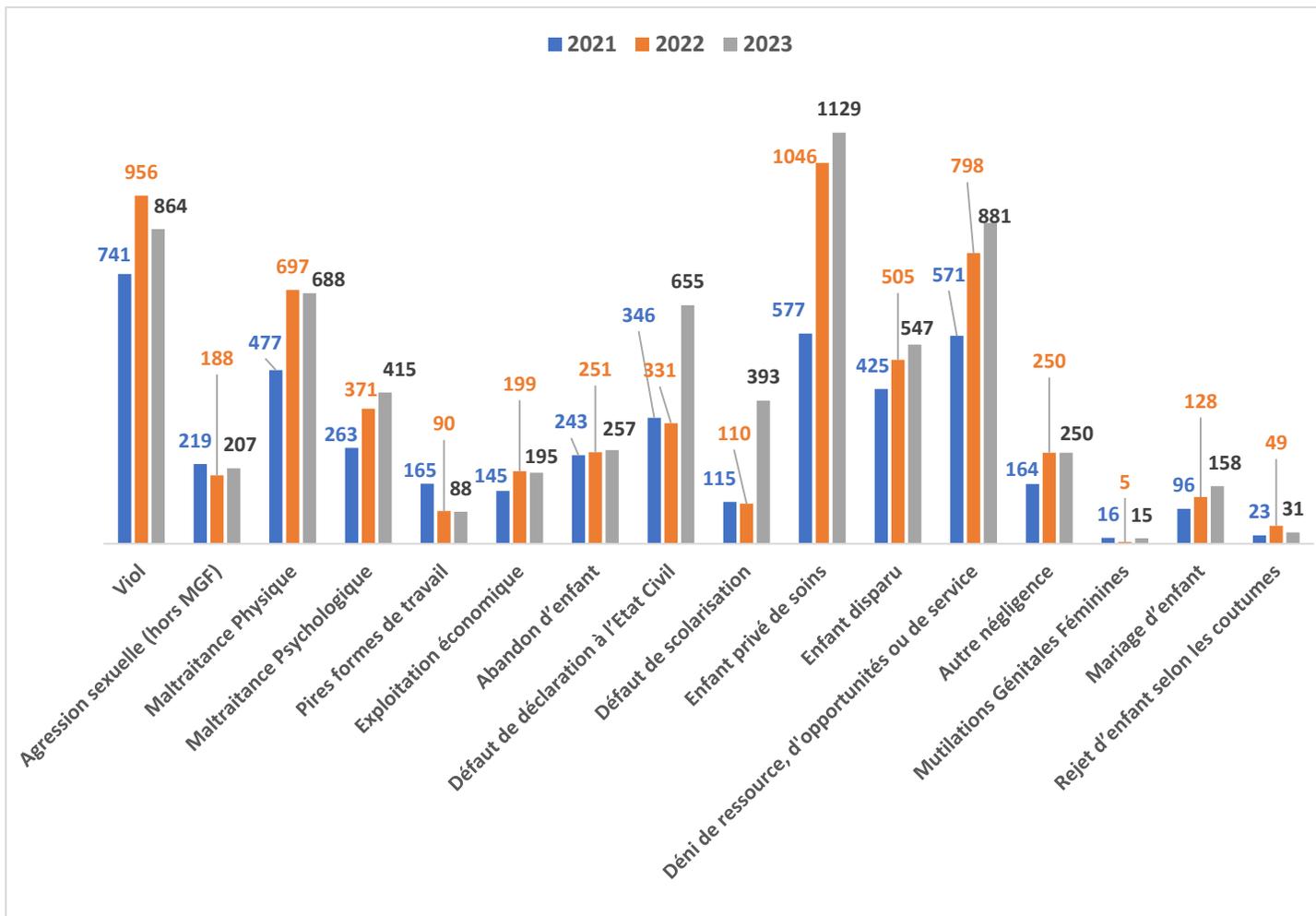


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

En 2023, 6 773 enfants victimes ont été enregistrés et pris en charge par les structures sociales (centres sociaux, complexes socio-éducatifs) et certaines ONG paramétrées. Les formes de vulnérabilités les plus observées chez les enfants sont la privation de soins et les viols qui représentent respectivement 16,70% et 12,80%. Les cas de déni de ressources, d'opportunité ou de services, de maltraitements physiques et psychologiques, de disparition et d'abandon s'avèrent aussi importants. Les enfants non déclarés se positionnent avec un taux de 9,70%.

Ces différents taux d'incidents pourraient s'expliquer par la négligence des parents, leur vulnérabilité socio-économique et leur manque ou leur faible information concernant la nutrition, et les pesanteurs socioculturelles.

Figure 46 : Evolution des violences et négligences dont sont victimes les enfants de 2021 à 2023

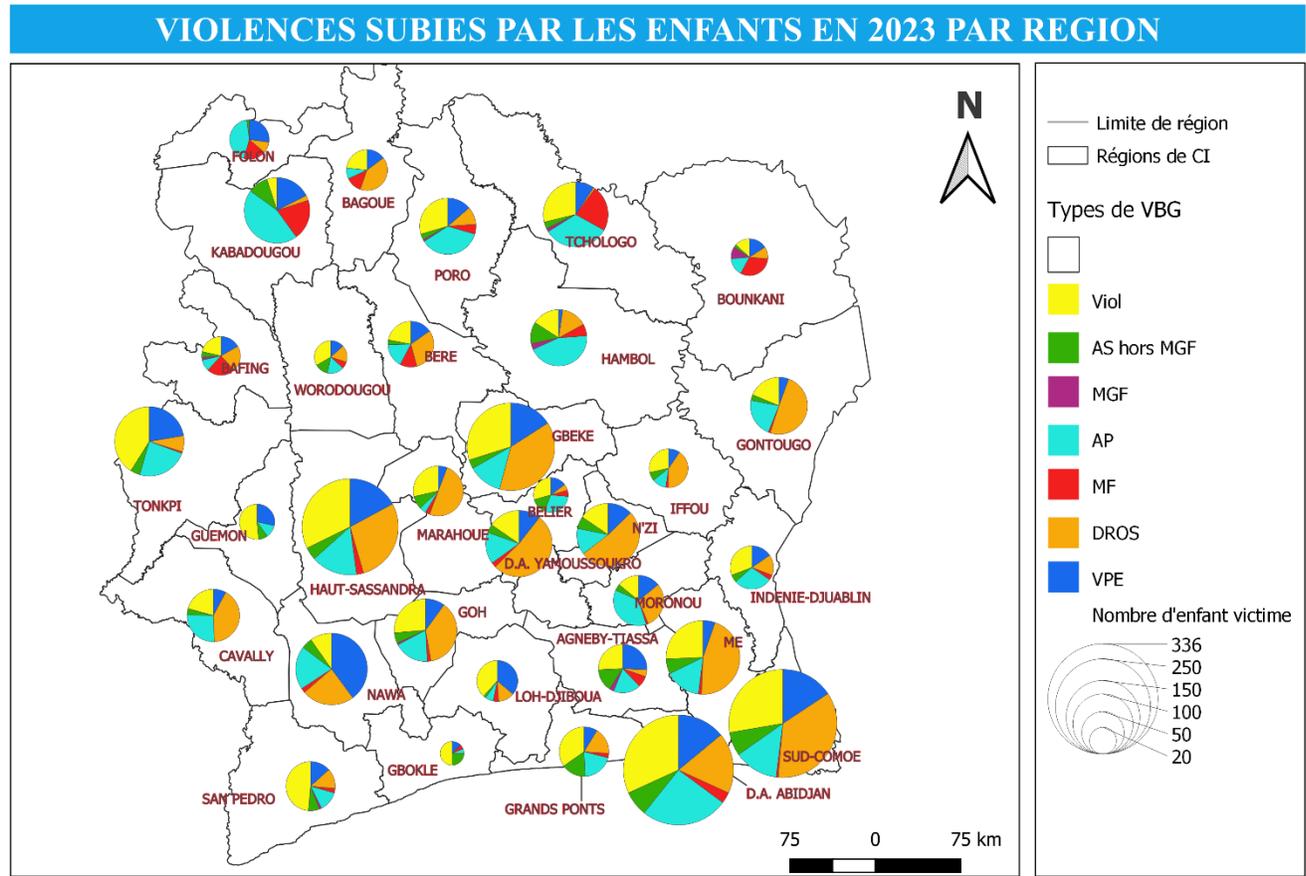


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

De 2021 à 2023, les incidents de mariages forcés, d'exploitation économique, d'abandon d'enfant et d'enfant disparu dont sont victimes les enfants ont connu des accroissements.

2.1. Répartition des violences et des négligences par région

Figure 47 : Carte de répartition par région des violences subies par les enfants en 2023



Les régions ayant enregistré et pris en charge le plus de cas de VBG exercés sur les enfants sont : Abidjan (336 cas), Sud-Comoé (325 cas), Haut-Sassandra (257 cas), Gbêkê (214 cas) et Mé (152 cas).

Quant aux négligences et autres violences subies par les enfants (voir **Figure 48** ci-après), les régions du Haut-Sassandra (901 cas), Abidjan (288 cas), Nawa (202 cas), Gbêkê (161 cas), et du Sud-Comoé (160 cas) ont enregistré le plus grand nombre de cas.

Figure 48 : Carte de répartition par région des exploitations et négligences subies par les enfants en 2023

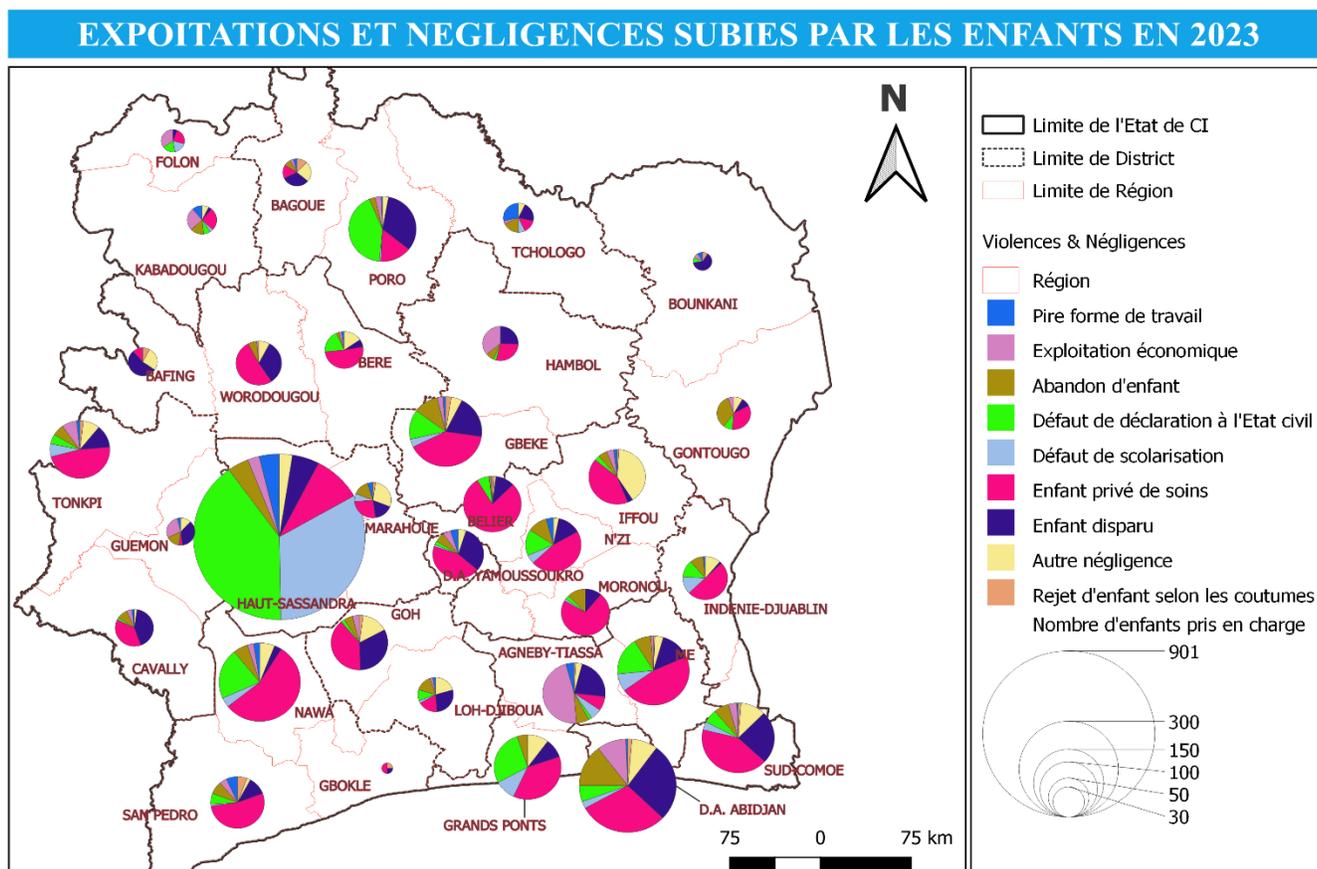
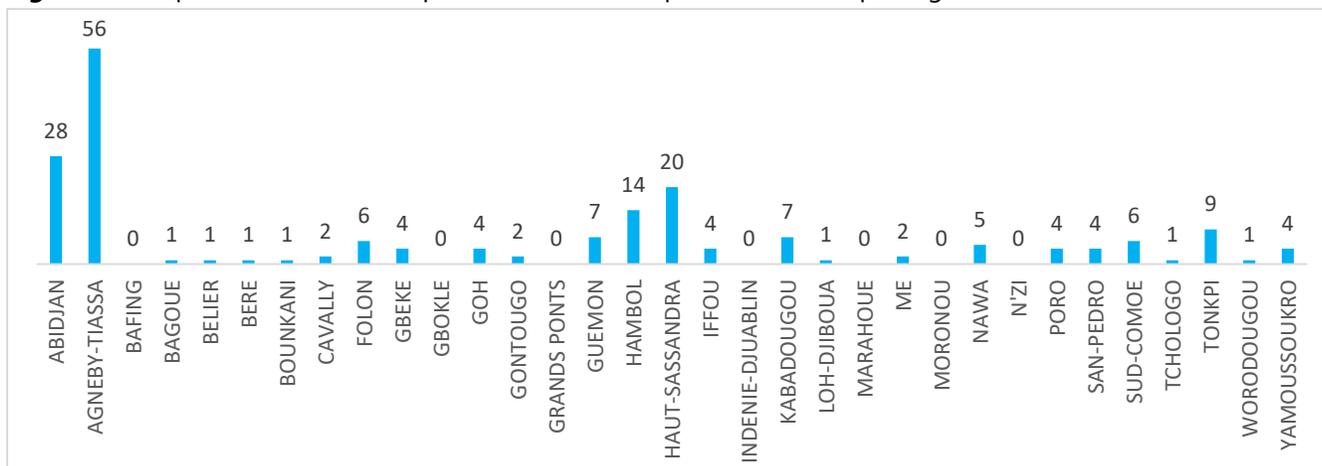
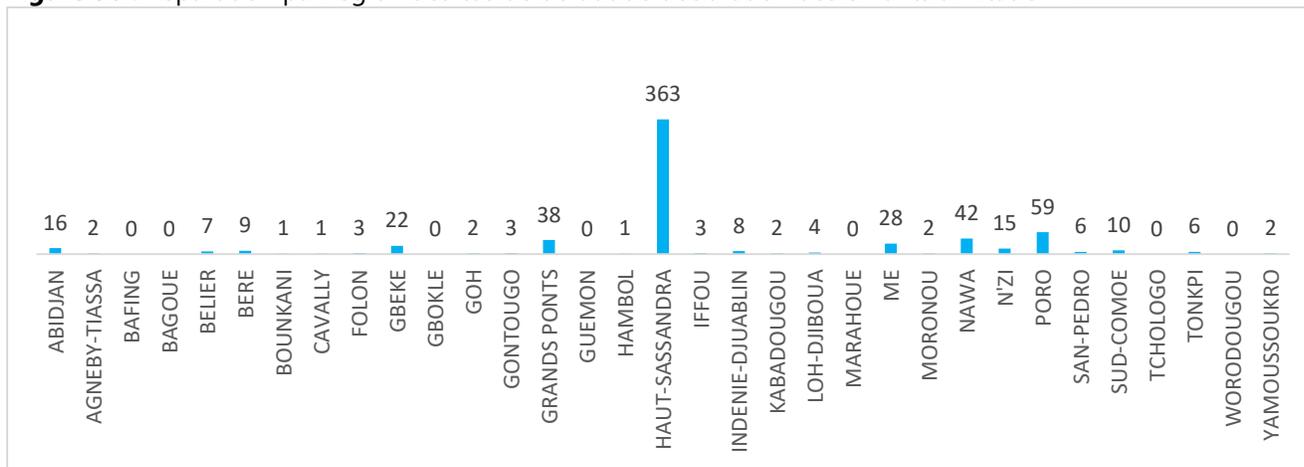


Figure 49 : Répartition des cas d'exploitations économiques des enfants par région



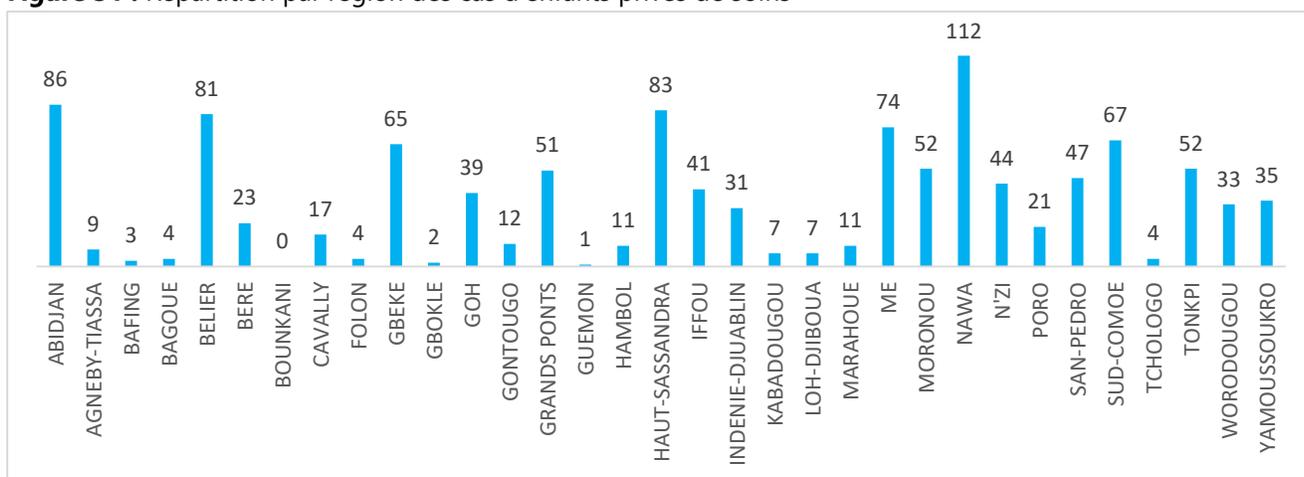
Les régions qui regroupent le plus de cas d'exploitation économique d'enfant sont l'Agnèby-Tiassa (56), le District d'Abidjan (28), le Haut -Sassandra (20) et le Hambol (14). Cela pourrait s'expliquer par le phénomène des portefaix « tantie bagage », la présence très prononcée des enfants talibés et l'utilisation des enfants à des fins de mendicité.

Figure 50 : Répartition par région des cas de défaut de déclaration des enfants à l'Etat civil



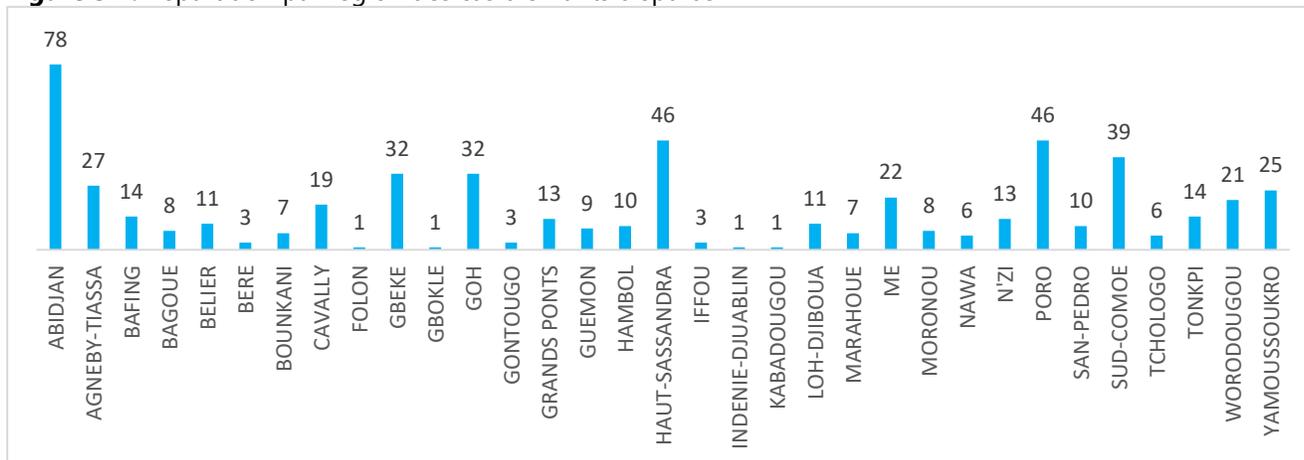
Les cas d'enfants non déclarés à l'État civil ont été plus rapportés dans les régions du Haut-Sassandra (55,42 %), du Poro (9,01 %), de la Nawa (6,41 %) et des Grands Ponts (5,8 %).

Figure 51 : Répartition par région des cas d'enfants privés de soins



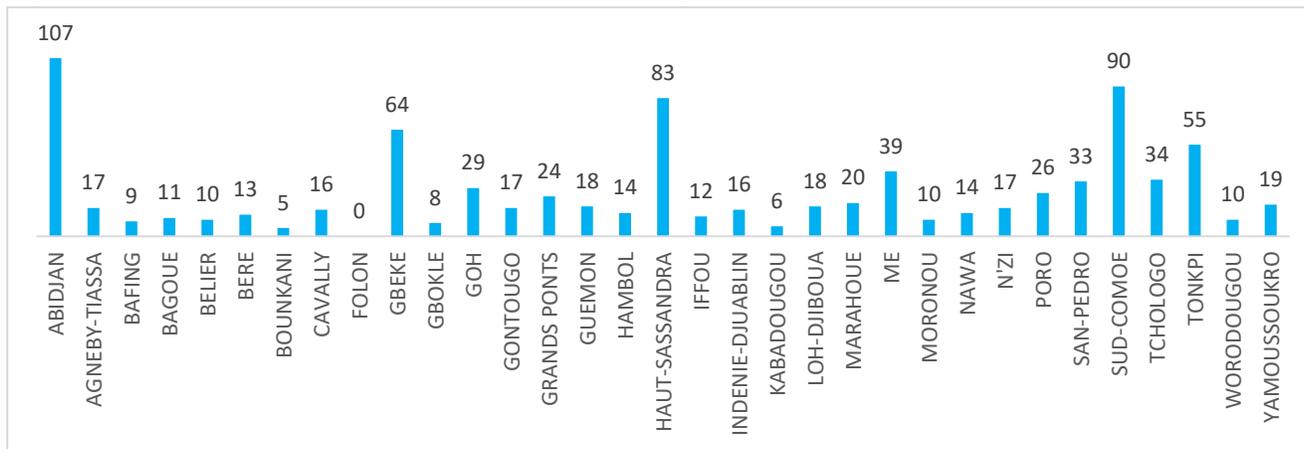
Les enfants privés de soins ont été pris en charge sont répartis comme suit : 9,92 % dans la région de la Nawa, 7,62 % dans le district autonome d'Abidjan, 7,35 % dans le Haut-Sassandra.

Figure 52 : Répartition par région des cas d'enfants disparus



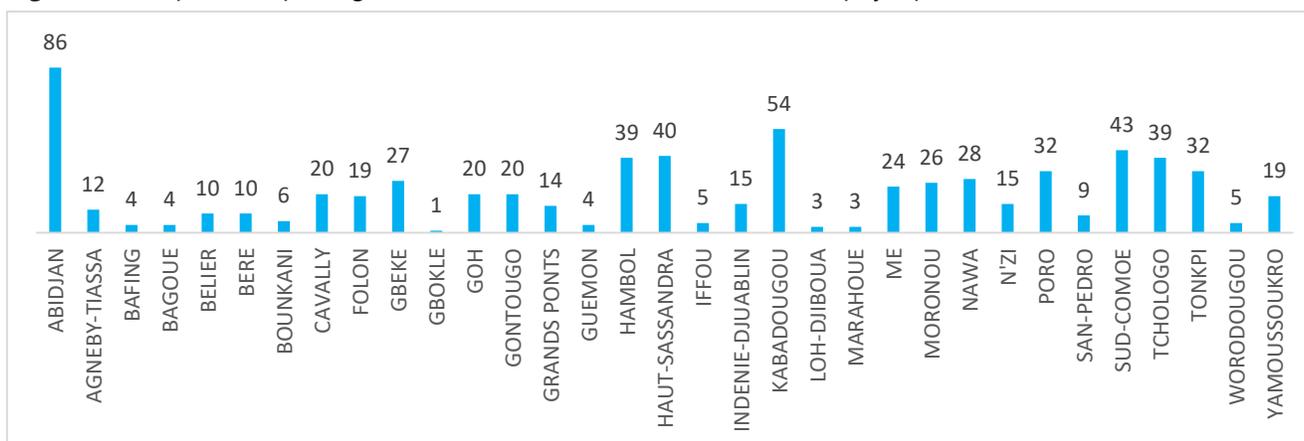
Les cas d'enfants disparus se généralisent avec une prédominance dans le district autonome d'Abidjan (14,26 %) et dans les régions du Haut-Sassandra (8,41 %) et du Poro (8,41 %).

Figure 53 : Répartition des enfants victimes de viol par région



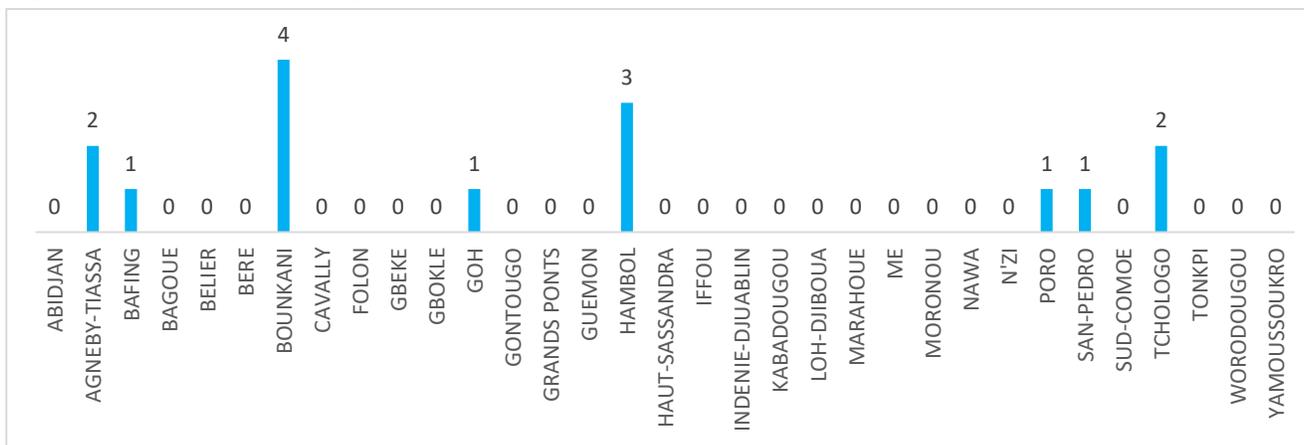
Il y a une baisse du nombre d'enfants victimes de viol au niveau général (864 cas contre 956 en 2022). Cependant les taux au niveau du district d'Abidjan (12,38%) et des régions du Sud-Comoé (10,41%), du Haut-Sassandra (9,61%), du Gbèkè (7,41%) sont élevés.

Figure 54 : Répartition par région des enfants victimes de maltraitance physique



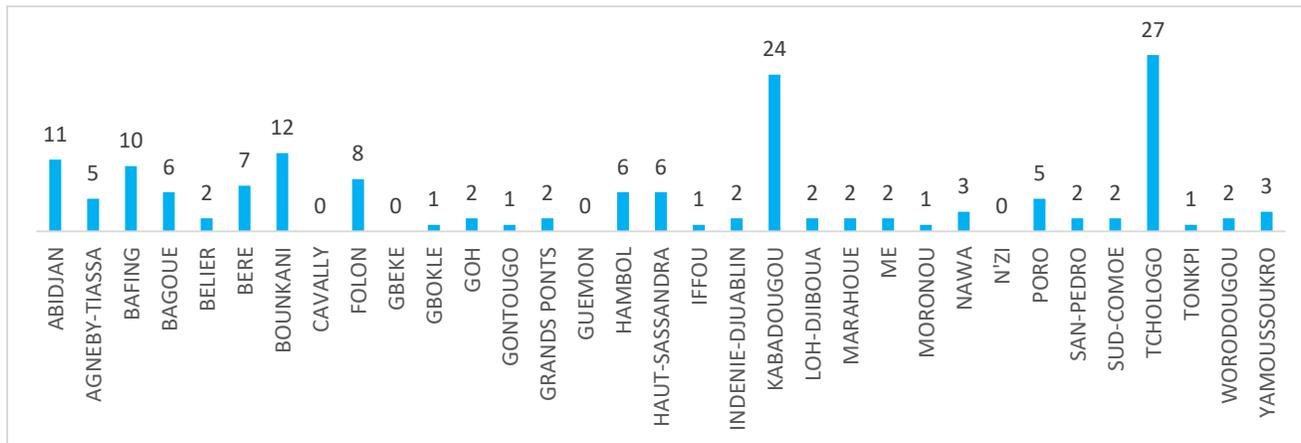
Les cas de maltraitance physique sur enfant ont été enregistrés dans toutes les régions du pays. Le total s'élève à 688 enfants dont 86 dans le district d'Abidjan et 54 dans la région du Kabadougou.

Figure 55 : Répartition par région des cas de mutilation génitale féminine



15 cas de MGF ont été documentés dont les plus élevés sont dans le Bounkani (4), le Hambol (3), le Tchologo (2) et l'Agneby-Tiassa (2).

Figure 56 : Répartition par région des cas de mariage d'enfant

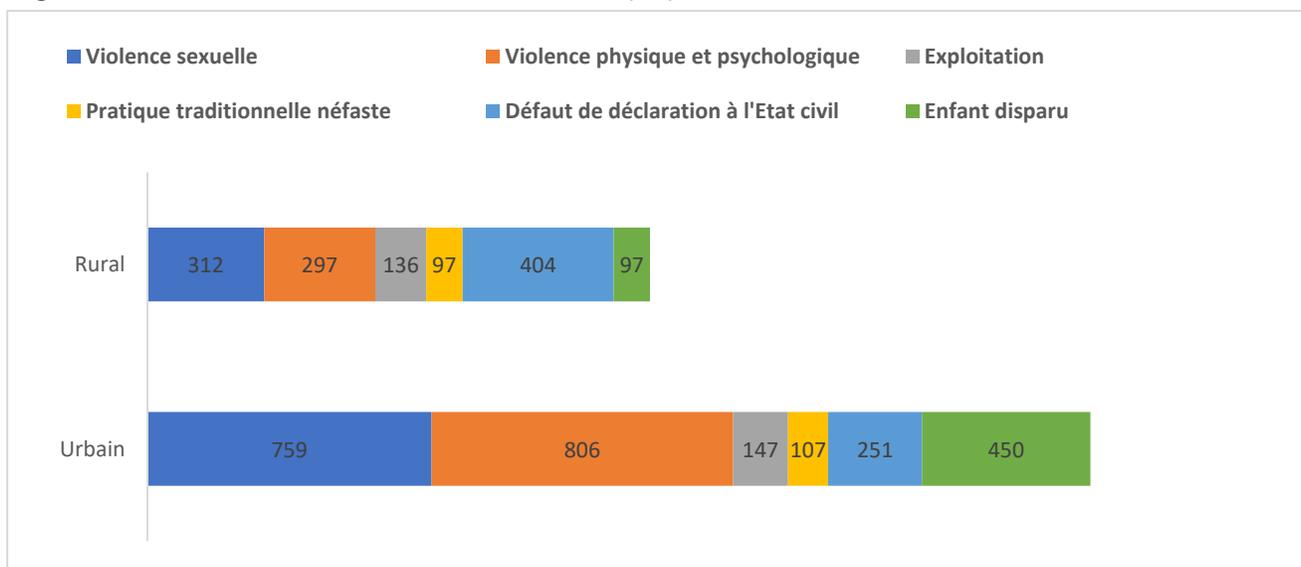


Plusieurs régions ont enregistré des cas de mariage d'enfant avec des proportions élevées dans le Tchologo 17,09 %, le Kabadougou 15,19 % et le Bounkani 7,59 %.

2.2. Lieux et milieux de perpétration des incidents

2.2.1 Milieux de perpétration des incidents

Figure 57 : Cas d'enfants victimes selon le milieu de perpétration de l'incident



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Pour les types d'incidents représentés sur la **figure 57**, 2 520 cas (65,23 %) ont eu lieu en milieu urbain et 1343 cas (34,77 %) en milieu rural, avec un nombre élevé de violences physiques et psychologiques (806 cas) et de violence sexuelle (759 cas) en milieu urbain et 404 cas de défaut déclaration en milieu rural.

Le milieu urbain regorge plus de zones à risques et d'activités économiques qui pourraient expliquer le nombre élevé de violences constatées. Cependant les barrières culturelles, la négligence, l'inaccessibilité aux services d'état civil et scolaire, sont autant d'éléments qui pourraient traduire ce nombre élevé de violation en milieu rural comparément à celle enregistré en milieu urbain

2.2.2 Lieux de perpétration des incidents

Tableau 9 : Répartition des enfants victimes selon le lieu de perpétration de l'incident

	Violence sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique traditionnelle néfaste	Total	Proportion
Domicile de l'agresseur	399	560	81	1046	96	2182	32,22%
Domicile de la victime	169	301	52	1205	62	1789	26,41%
Route/Rue	83	43	11	304	3	444	6,56%
Autre domicile	106	47	24	275	16	468	6,91%
Brousse/Forêt	83	5	22	30	3	143	2,11%
Ecole	26	17	5	43	0	91	1,34%
Chemin de l'école	61	13	4	29	3	110	1,62%
Au marché	9	12	4	53	0	78	1,15%
Au champ	13	6	35	6	1	61	0,90%
Hôtel	15	2	3	0	0	20	0,30%
Autres*	80	54	34	645	10	823	12,15%
Non applicable	27	43	8	476	10	564	8,33%

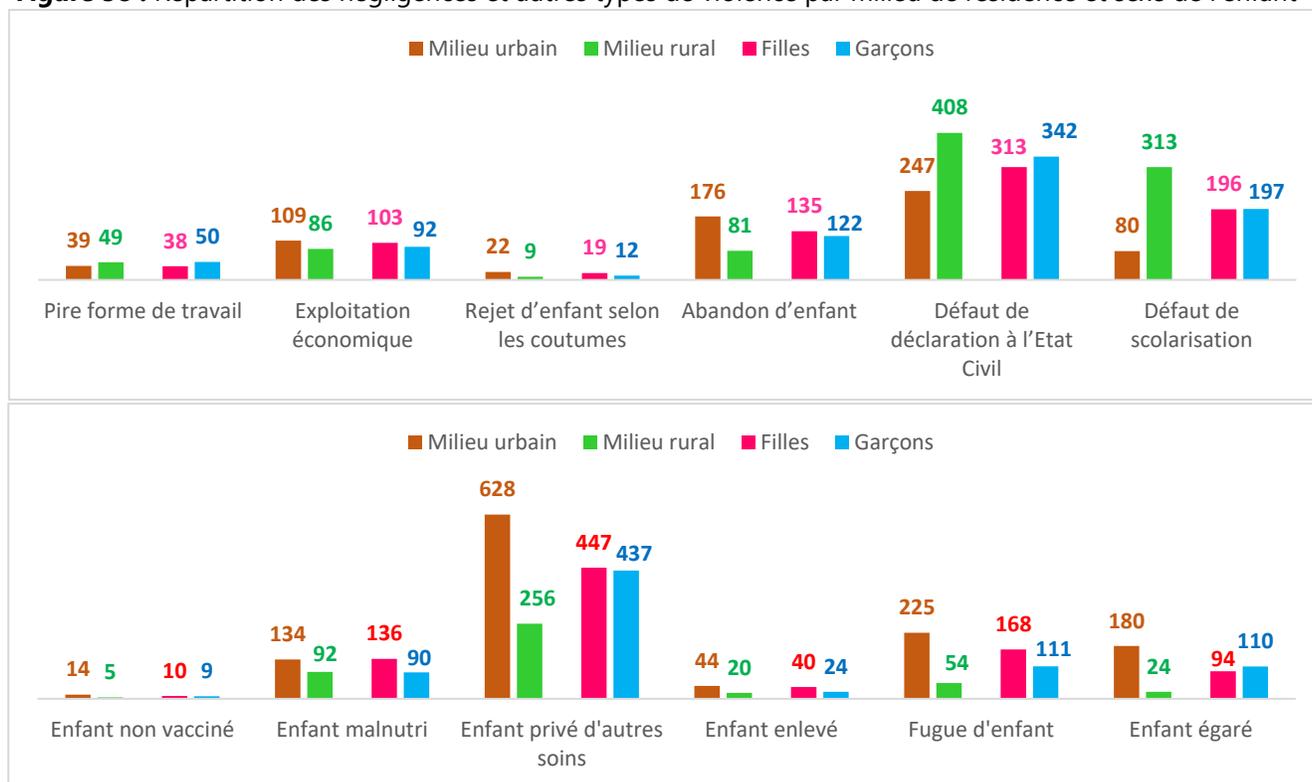
* Camp + Site d'accueil + point de barrage + Autre

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

En général, les violences sur les enfants sont perpétrées dans leur environnement immédiat. 32,22 % ont été commis au domicile de l'agresseur et 26,41 % au domicile de l'enfant.

3. Profil des enfants pris en charge et des auteurs présumés

Figure 58 : Répartition des négligences et autres types de violence par milieu de résidence et sexe de l'enfant



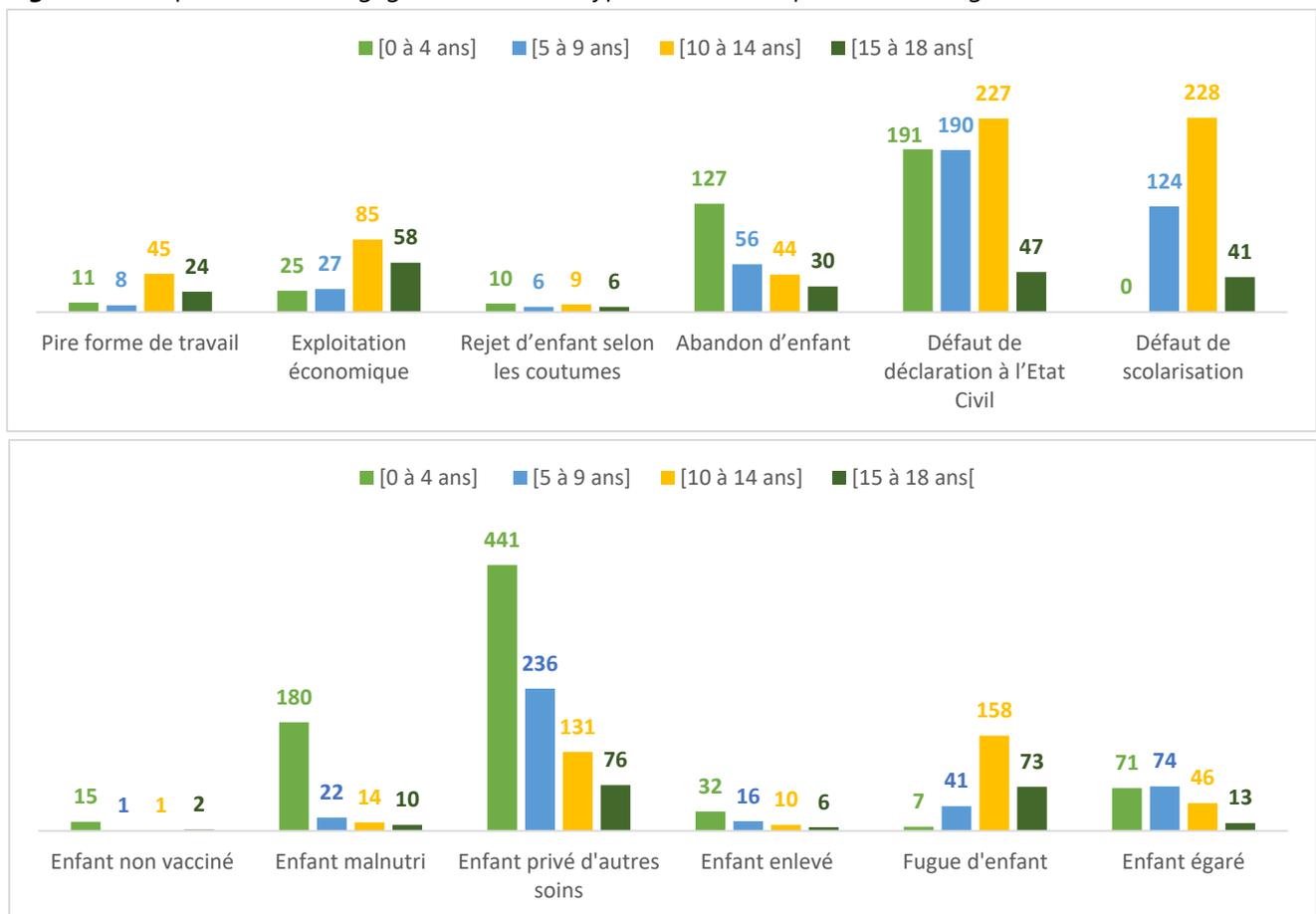
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Sur un total de 3 295 enfants concernés par ces catégories de vulnérabilités présentées sur la **figure 58**, on compte 51,56 % de filles et 48,44 % de garçons (**voir Annexe 15, page xxxii**). Selon ces graphiques, les filles sont majoritairement victimes. Elles semblent plus vulnérables que les garçons du fait de leur morphologie et de la mauvaise répartition des tâches dites sexospécifiques. Les types de négligence affectant le plus les garçons par rapport aux filles sont les pires formes de travail, défauts de déclaration à l'état civil, les défauts de scolarisation et l'égaré des enfants.

Par ailleurs, ces incidents sont produits majoritairement dans le milieu urbain (57,65 % des cas). Cela pourrait s'expliquer par le fait que les structures sociales publiques sont pour la plupart implantées en milieu urbain, donc plus accessibles par les personnes y résidant et cela favorise les déclarations et les signalements.

Malgré les campagnes de sensibilisation et les mesures de répression prévues par la loi, les mineurs sont de plus en plus victimes de violences sexuelles. **En 2023, selon les statistiques du SIPE (MFFE-DPED / GPROTECT 2023), environ deux enfants (2,37) par jour sont pris en charge pour des incidents de viol.**

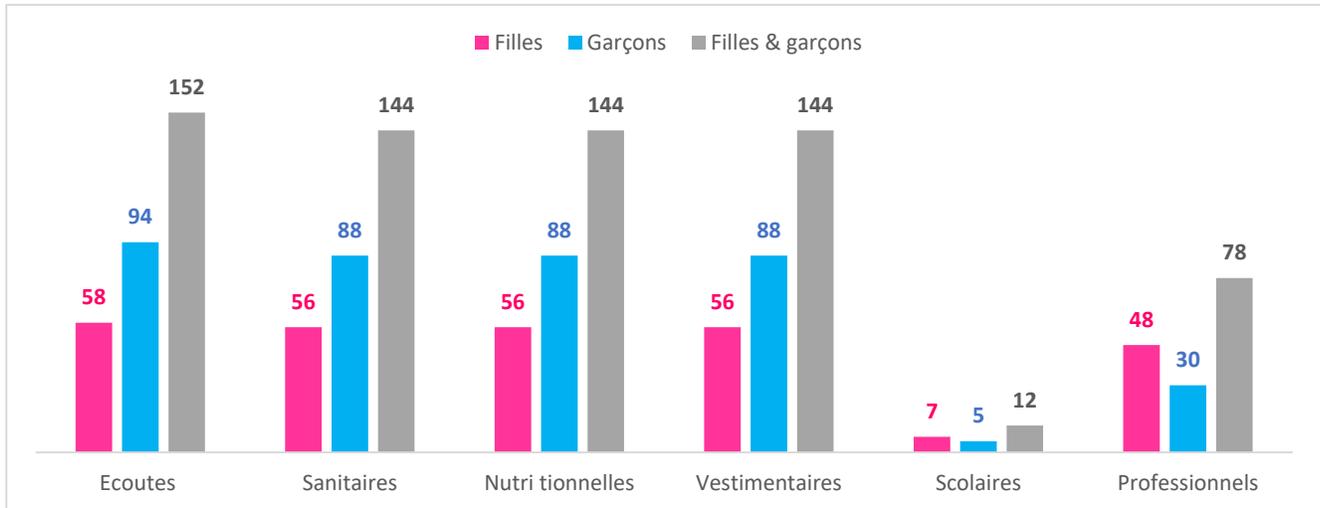
Figure 59 : Répartition des négligences et autres types de violence par tranche d'âge de l'enfant victime



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Un nombre élevé d'enfants âgés de 10 à 14 ans ne sont pas scolarisés et un nombre important d'enfants de 0 à 4 ans et de 10 à 14 ans ne sont pas déclarés à l'État civil. La majorité des enfants privés d'autre soins sont âgés de 0 à 4 ans.

Figure 60 : Enfants victimes de traite, d'exploitation pris en charge en 2023 par le CNLTEE répartis par offre de service et par sexe

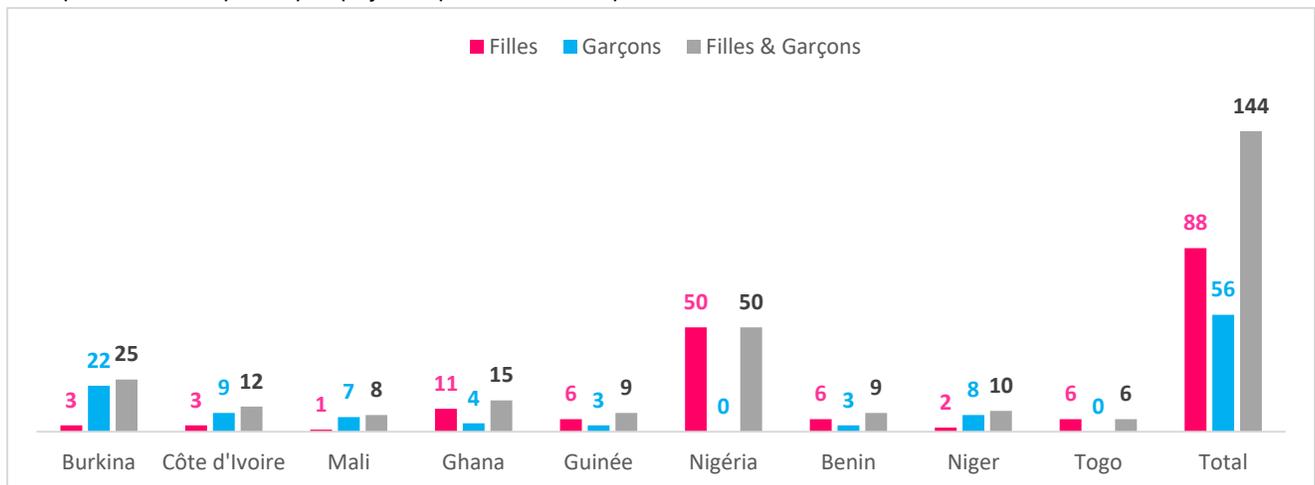


Source : MFFE-CNLTEE 2023

Pour l'année 2023, le CNLTEE a écouté 152 enfants dont 144 (88 garçons et 56 filles) enfants victimes de traite et d'exploitation. La totalité de ces enfants ont été pris en charge sur le plan sanitaire, nutritionnel et vestimentaire. 78 enfants, soit 54,17 % des enfants victimes de traite et d'exploitation identifiés, dont 61,54 % filles ont bénéficié d'une réinsertion professionnelle et 12 enfants (8,33%) d'un appui scolaire.

Parmi ces enfants victimes identifiés par le CNLTEE, certains ont été retirés des zones d'exploitation comme présenté sur la figure ci-dessous.

Figure 61 : Enfants victimes d'exploitation pris en charge en 2023 par le CNLTEE et retirés des zones d'exploitations, répartis par pays de provenance et par sexe

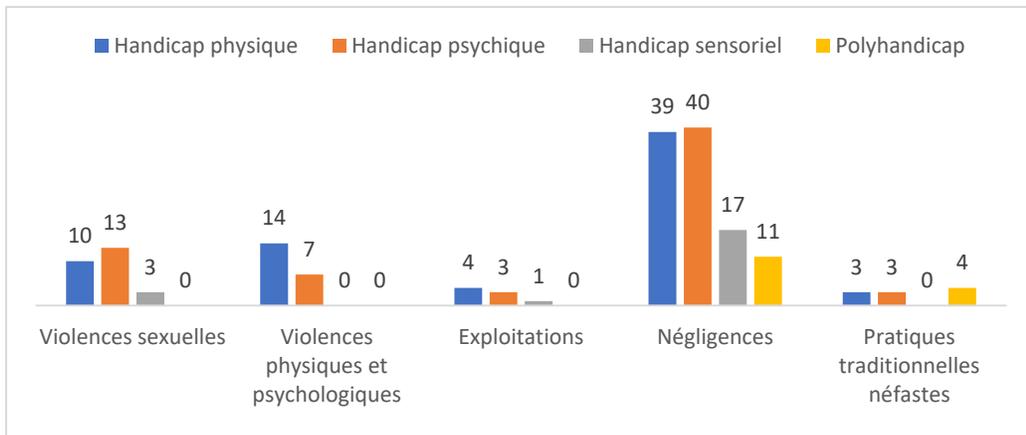


Source : MFFE-CNLTEE 2023

Les enfants victimes proviennent tous de l'espace CEDEAO. 34,72 % des enfants sont du Nigéria et tous des filles, 17,36 % du Burkina, 10,42 % du Ghana, 8,33% de la Côte d'ivoire, 6,94 % du Niger, 6,25% de la Guinée et du Bénin et 4,17% du Togo.

3.1. Situation de handicap des enfants prises en charge

Figure 62 : Cas d'enfants victimes en situation de handicap



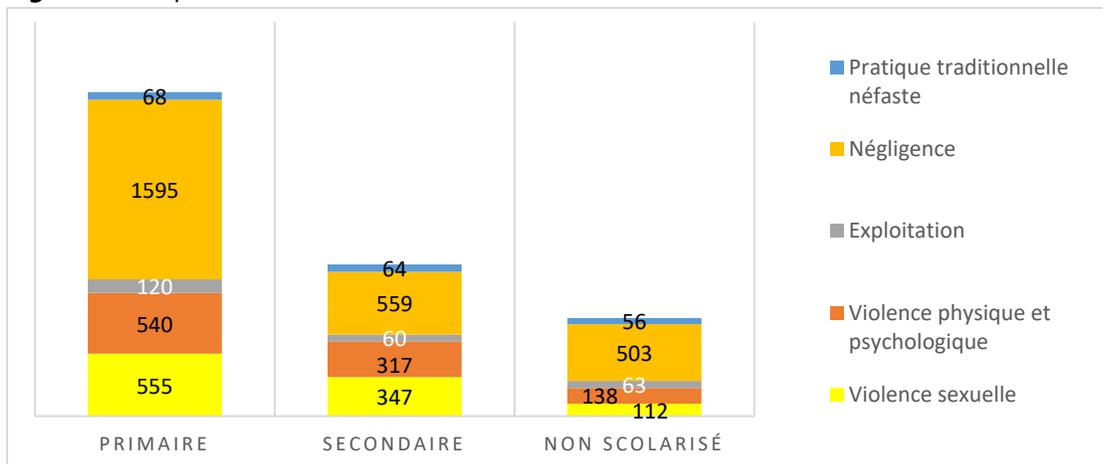
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Les enfants en situation de handicap sont en majorité victimes de négligence (62,21 %). Ils sont aussi victimes d'autres catégories de Violences dans les proportions suivantes : violence sexuelle 15,11 %, Violence physique et psychologique 12,21 %, pratique néfaste et émotionnelle 5,81 % et exploitation 4,65 %. Les enfants en situation de handicap physique sont les plus touchés (40,70 %).

Ce graphique montre la difficulté de la prise en charge de ces enfants par leurs parents, ce qui pourrait être la conséquence d'une mauvaise perception de leurs handicaps. Par ailleurs, on note que les enfants en situation de handicap sont moins victimes d'exploitation.

3.2. Enfants prises en charge selon le niveau d'instruction, le statut scolaire et le type d'incident subi

Figure 63 : Répartition des incidents sur les enfants selon le niveau d'instruction de l'enfant



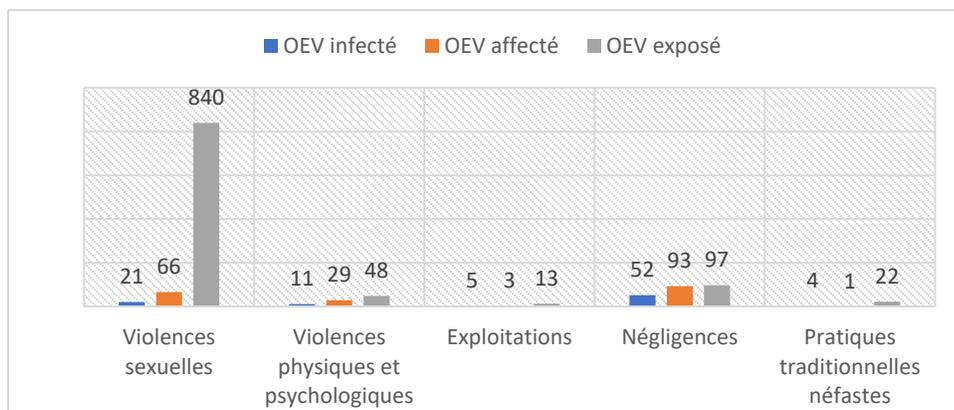
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

La majorité des enfants victimes de violences sont du primaire soit 56,46 %. Par ailleurs, quel que soit leur niveau d'instruction, les négligences sont plus perpétrées sur les enfants : 55,42 % au primaire, 41,50 % au secondaire et 57,68 % pour les non scolarisés.

Les enfants victimes de violences sexuelles (1014 cas) sont généralement les enfants ayant un faible niveau d'instruction (54,73 % au primaire, 34,22 % au secondaire et 11,05 % pour les non scolarisés). L'immaturation de ces enfants, en majorité ceux du primaire, avec la vie scolaire parsemée de difficultés, les rend plus vulnérables. Malgré les activités de sensibilisation, certains phénomènes tels que la drogue « khadafi », l'alcool, les tontines sexuelles et autres continuent de miner l'école et favorisent la persistance de ces violences.

3.3. Statut OEV des enfants victimes

Figure 64 : Cas d'enfants victimes selon le statut OEV



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Le nombre d'orphelins et enfants vulnérables du fait du VIH/Sida et victimes de violences et de négligences s'élève à 1 305 cas en 2023. Parmi eux, on enregistre 1 020 enfants qui ont été exposés au VIH/Sida dont 82,35% exposés du fait des violences sexuelles et 9,51% exposés du fait des négligences, et 93 enfants infectés. Bien qu'étant de 93, le nombre d'OEV infectés victimes s'avère préoccupant du fait de la gravité de la maladie à VIH et de ses conséquences. Pour plus d'informations sur les OEV en général, voir **page 50**, statistiques sur les OEV.

3.4. Auteurs présumés des violences et des négligences selon le sexe

Tableau 10 : Sexe des auteurs présumés de violence et de négligence sur les enfants

	Violence sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique Traditionnelle Néfaste	Total
Féminin	24	335	60	574	24	1 017
Masculin	1 037	643	172	2 521	111	4 484
Mixte	5	116	47	663	66	897
Inconnu	5	9	4	354	3	375

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Les hommes sont principalement les auteurs des violations sur les enfants du fait qu'ils incarnent l'autorité au sein de la cellule familiale.

En effet, 66,20 % des présumés auteurs de violences et négligences faites aux enfants au cours de l'année 2023 sont de sexe masculin.

3.5. Liens entre les auteurs présumés et les enfants victimes

Tableau 11 : Répartition des violences et négligences selon le lien entre les auteurs présumés et les enfants victimes

	Violence sexuelle	Maltraitance physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique Traditionnelle Néfaste	Total	Proportion
Principale personne s'occupant de l'enfant	44	512	121	2070	101	2848	42,05%
Membre de la famille (hors personne s'occupant de l'enfant)	90	296	75	1117	52	1630	24,07%
Partenaire ou ex-partenaire intime	46	69	11	175	15	316	4,67%
Autre membre de la communauté résidente	113	22	9	61	8	213	3,14%
Voisin	123	21	0	12	1	157	2,32%
Ami de la famille	74	24	10	25	3	136	2,01%
Camarade	51	8	3	23	2	87	1,28%
Autres liens	50	51	7	143	6	257	3,79%
Sans lien	246	45	24	44	1	360	5,32%
Inconnu	234	55	23	442	15	769	11,35%

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Les principaux auteurs des violences et négligences sur les enfants sont des personnes de leur entourage. Ces violations sur les enfants sont généralement faites par la principale personne s'occupant de l'enfant (42,05 %) et les membres de la famille (24,07 %).

4. Prise en charge des enfants victimes

Tableau 12 : Répartition des soutiens offerts aux enfants par catégorie de violence et de négligence

Type de soutien	Violence sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique traditionnelle néfaste	Total
Médical	888	386	57	814	77	2222
Psychosocial / Psychologique	1071	1103	283	4112	204	6773
Psychiatrique	12	1	0	8	1	22
Juridique / Judiciaire	554	172	66	564	62	1418
Matériel / Alimentaire	97	131	55	734	46	1063
Economique	56	53	29	92	11	241
Hébergement temporaire	49	125	65	346	71	656
Sécuritaire	236	91	40	161	41	569
Scolarisation / Mis en apprentissage	12	38	18	325	12	405
Autres	97	154	38	702	24	1015

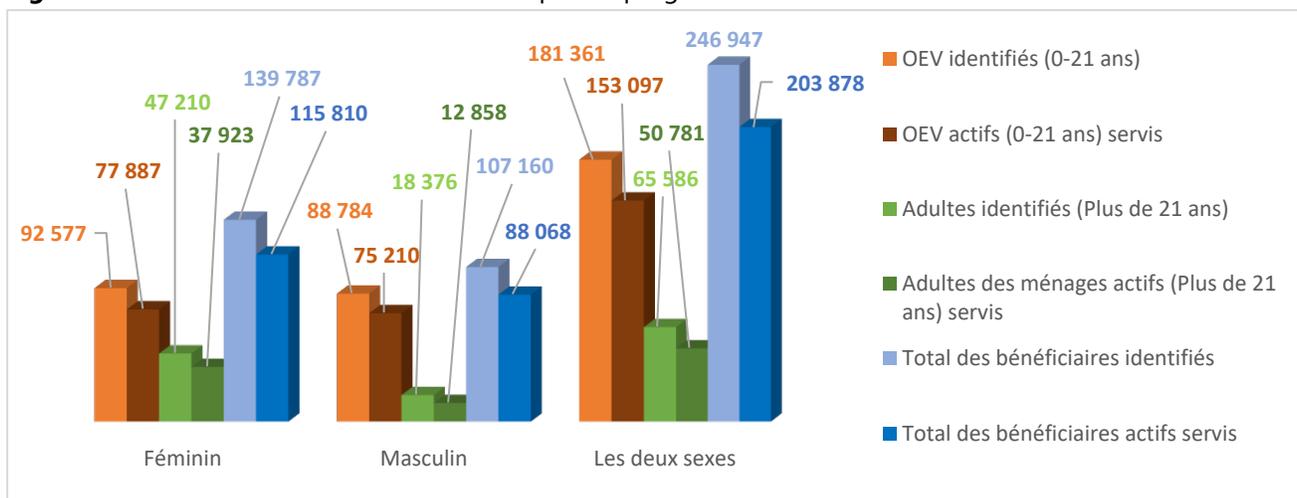
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

L'ensemble des enfants victimes ont été pris en charge. 100% ont bénéficié de prise en charge psychosociale, 32,81 % de soutien médical, 20,94 % de soutien juridique et/ou judiciaire et d'aide matérielle/alimentaire (15,69 %).

5. Statistiques sur la prise en charge des orphelins et enfants rendus vulnérables du fait du VIH/SIDA

5.1. OEV et adultes identifiés et servis par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles, affectés par le VIH sida

Figure 65 : OEV et adultes identifiés et servis par les programmes OEV



Source : MFFE-PNOEV 2023

Au cours de l'année 2023, le Programme National de prise en charge des Orphelins et autres Enfants rendus Vulnérables du fait du VIH Sida a identifié 246 947 bénéficiaires dont 181 361 OEV (73,44 %) et 65 586 adultes (26,56 %) membres des ménages. Parmi ces bénéficiaires, 56,61 % sont de sexe féminin et 43,39 % de sexe masculin. Le pourcentage de bénéficiaires servis est de 82,56 %, dont 75,09% d'OEV et 24,91% d'adultes membres des ménages OEV. Comparativement à l'année 2022, Il y a une baisse de 5,18% de bénéficiaires identifiés.

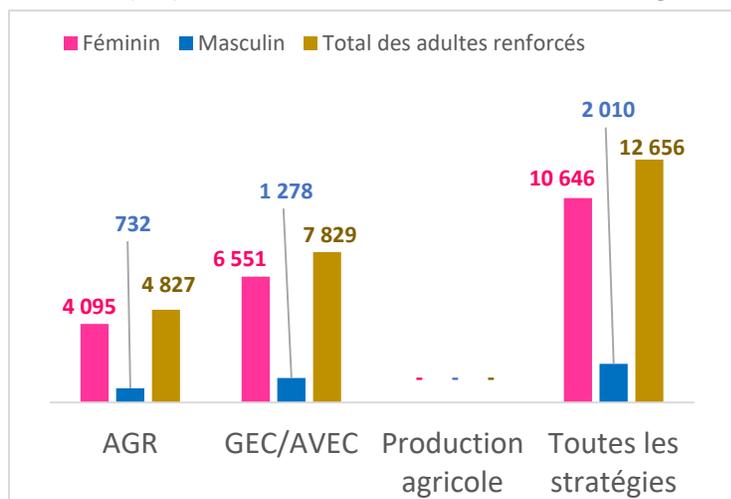
5.2. Nombre d'adultes ayant bénéficié de renforcement économique

Tableau 13 : Personnes formées pour offrir des services aux OEV et adolescents

	Féminin	Masculin	TOTAL
Personnes formées pour offrir des services aux OEV et adolescents	340	169	509

En 2023, 617 groupements AVEC/GEC fonctionnels ont été relevés et 509 acteurs des services sociaux ont été formés pour offrir des services aux OEV et adolescents. En outre, 12 656 membres de groupements et associations ont été renforcés économiquement pour satisfaire aux besoins de leurs ménages.

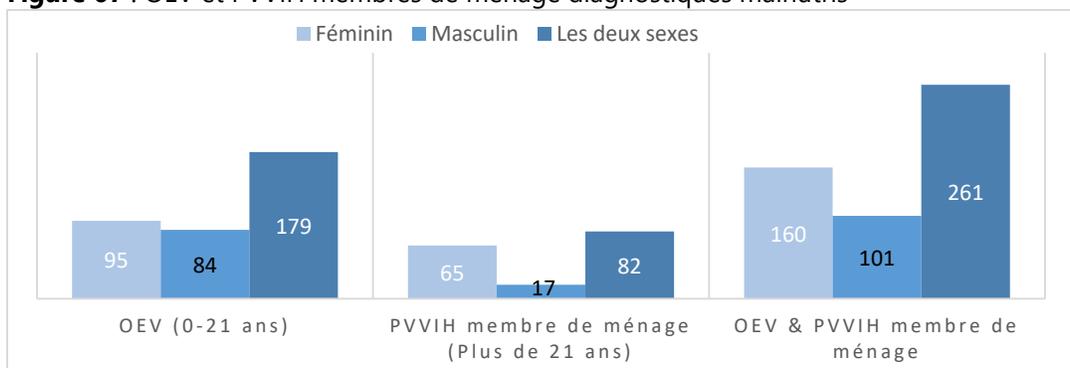
Figure 66 : adultes ayant bénéficié de renforcement économique pour satisfaire aux besoins de leurs ménages



Source : MFFE-PNOEV 2023

5.3. Indicateurs relatifs à l'alimentation et à la nutrition

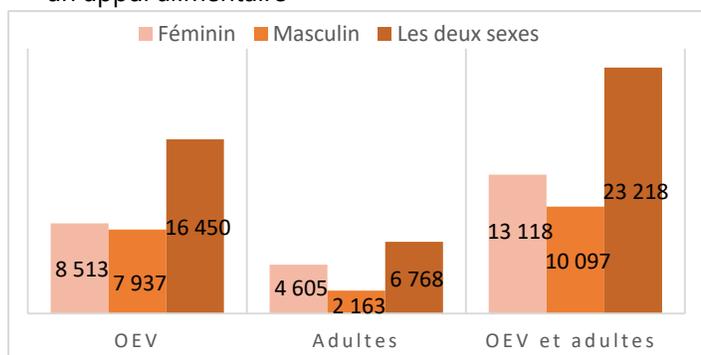
Figure 67 : OEV et PVVIH membres de ménage diagnostiqués malnutris



Source : MFFE-PNOEV 2023

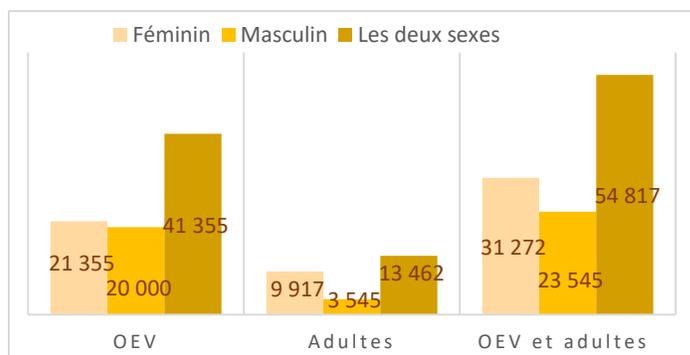
Le nombre d'OEV et de personnes adultes vivant avec le VIH ayant été diagnostiqués malnutris est de 261, dont 68,58 % OEV et 31,42 % adultes. La majorité des personnes identifiées malnutries est composée de femmes (61, 30%).

Figure 68 : OEV et adultes ayant reçu un appui alimentaire



Source : MFFE-PNOEV 2023

Figure 69 : OEV et adultes ayant reçu des services de nutrition



Source : MFFE-PNOEV 2023

Plusieurs services sont offerts aux bénéficiaires du PNOEV dont les services de nutrition/alimentation, illustrés par les **figures 68 et 69**. Parmi les bénéficiaires actifs servis, le pourcentage de ceux ayant reçu un appui alimentaire est de 11,39 %. Ceux ayant reçu un service de nutrition représentent 26,89 %.

5.4. Indicateurs relatifs à la scolarisation et aux services

Tableau 14 : Indicateurs relatifs à la scolarisation et aux services d'éducation

	Féminin	Masculin	TOTAL
Nombre d'OEV et adolescents scolarisés	31 396	29 947	61 343
Nombre d'OEV et adolescents scolarisés ayant reçu un soutien en éducation	19 915	19 000	38 915

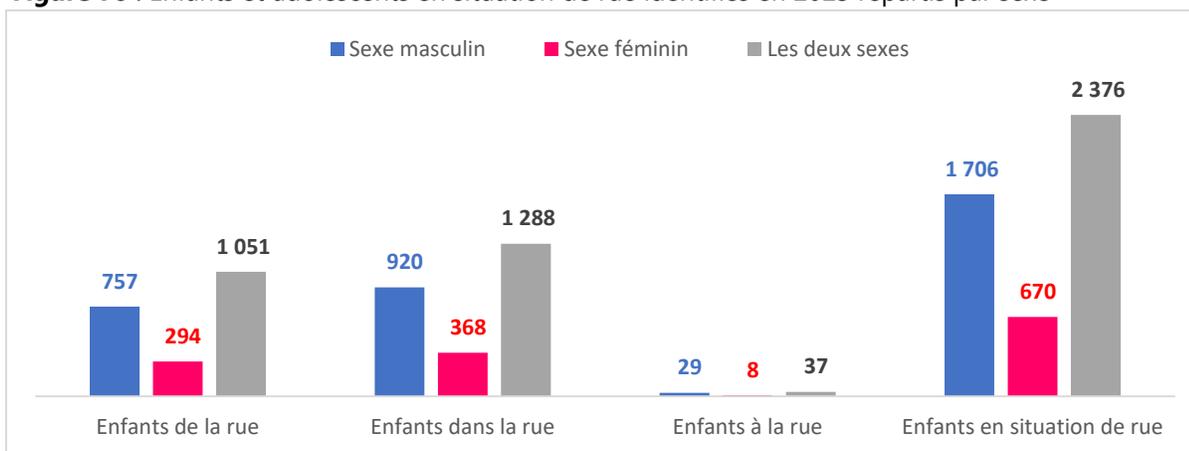
61 343 OEV et adolescents sont scolarisés dont 63,44 % ont bénéficié d'un soutien en éducation.

6. Statistiques sur la protection des enfants et adolescents vulnérables

Les enfants et adolescents vulnérables sont pris en charge par le Programme de Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables (PPEAV). Ils sont généralement identifiés à travers les maraudes qui sont une importante activité ayant pour objectif de sortir les enfants des situations de vulnérabilité afin de leur donner de nouvelles opportunités d'insertion/réinsertion. Ces enfants sont pris en charge, et en fonction de leurs besoins, sont ramenés dans leurs familles, ou accueillis dans des structures adaptées en vue de les accompagner dans un parcours de reconstruction personnelle, ou insérés dans le système scolaire ou mis en apprentissage professionnel. Aussi, afin d'aider les familles de ces enfants à être autonomes financièrement pour mieux les protéger, et prévenir leur retour dans la rue, des appuis sont octroyés aux familles (voir section sur la promotion des familles à la **page 69**) et des stratégies d'autonomisation telles que les AVEC sont mises en place.

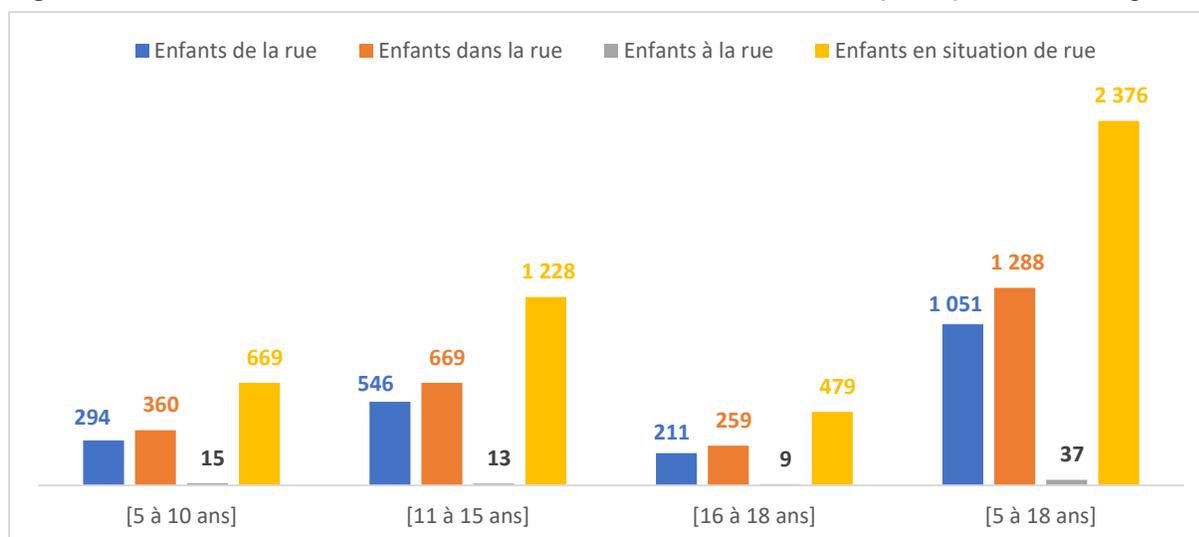
En 2023, le PPEAV a identifié 2 376 enfants et adolescents vulnérables dont 71,80 % de garçons et 28,20 % de filles. Parmi eux, on dénombre 1 288 enfants dans la rue (71,43 % de garçons et 28,57% de filles), 1 051 enfants de la rue (72,03% de garçons et 27,97 % de filles) et 37 enfants à la rue (78,38 % de garçons et 21,62% de filles).

Figure 70 : Enfants et adolescents en situation de rue identifiés en 2023 répartis par sexe



Source : MFFE-PPEAV 2023

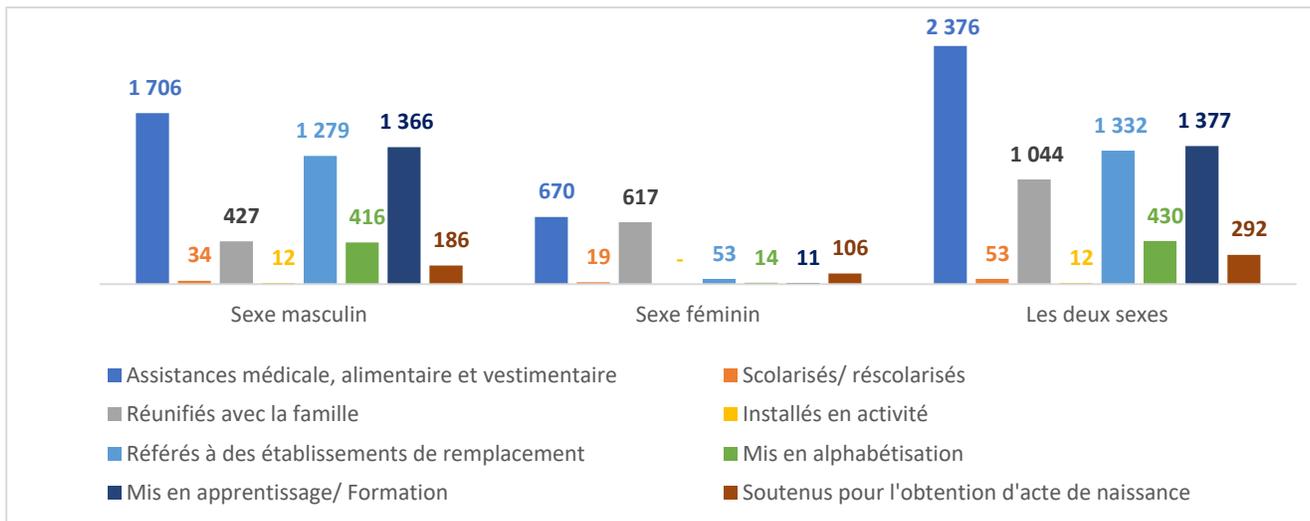
Figure 71 : Enfants et adolescents en situation de rue identifiés en 2023 répartis par tranche d'âge



Source : MFFE-PPEAV 2023

51,68 % des enfants en situation de rue identifiés en 2023 sont âgés de 11 à 15 ans, contrairement à 2022 où 61,81 % étaient âgés de 16 à 18 ans. **Entre 2022 et 2023, nous constatons un rajeunissement des enfants en situation de rue.**

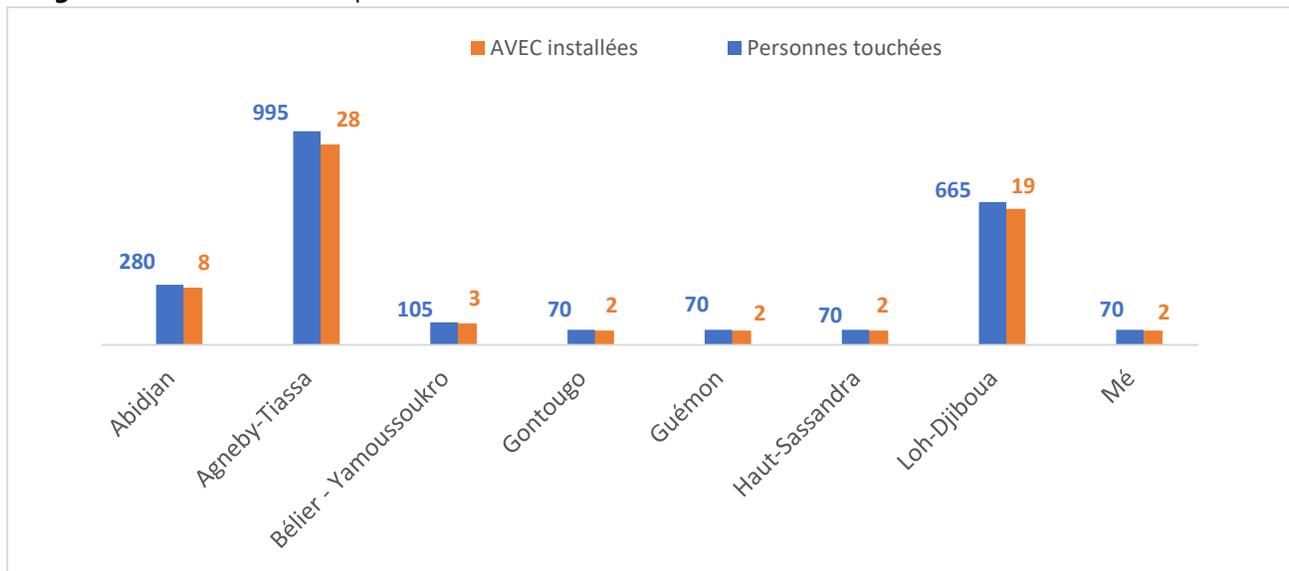
Figure 72 : Enfants et adolescents en situation de rue identifiés en 2023 répartis selon les services offerts



Source : MFFE-PPEAV 2023

Tous les enfants et adolescents identifiés reçoivent des assistances médicales, alimentaires et vestimentaires. 57,95 % parmi eux ont été mis en apprentissage ou en formation, 56,06 % ont été référés aux établissements de remplacement, 43,94 % ont été réunifiés avec leur famille, ... D'autres soutiens sont apportés à ces enfants et adolescents comme le montre la figure ci-dessus, qui fait aussi remarquer que seule la réunification avec la famille concerne plus les filles (59,10 %) que les garçons (40,90 %).

Figure 73 : AVEC installées pour l'autonomisation des familles avec les enfants en situation de rue

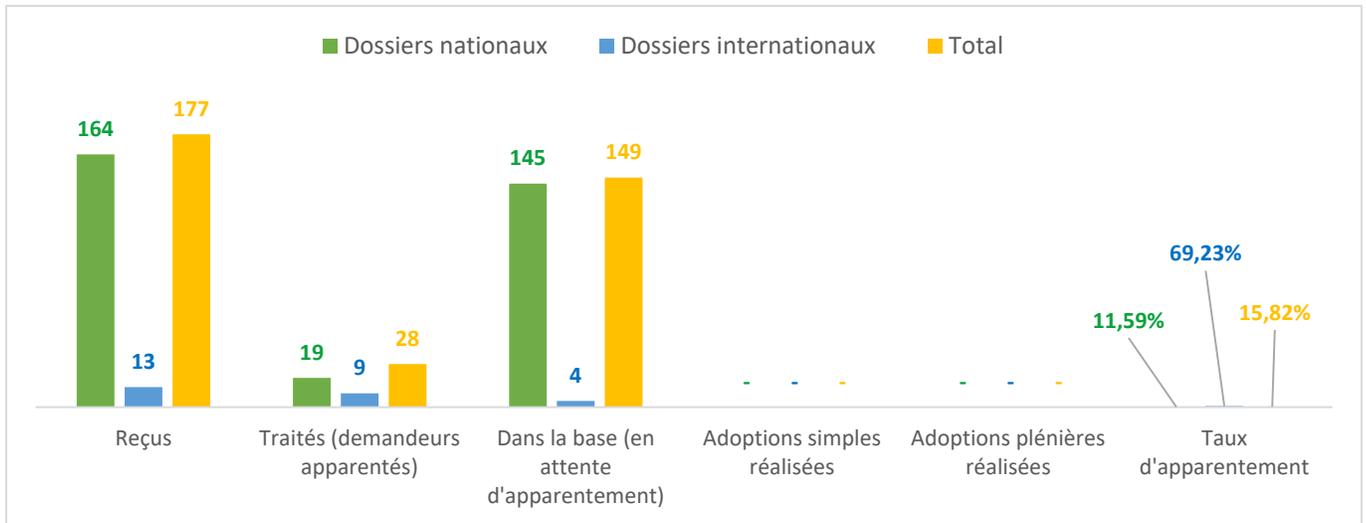


Source : MFFE-PPEAV 2023

Les AVEC sont des stratégies visant à aider à une autonomie financière de ces membres. A ce titre, en vue d'accompagner les familles des enfants en situation de rue à cette autonomie, le PPEAV a favorisé la mise en place des AVEC dans plusieurs régions de la Côte d'Ivoire. Au total, 66 AVEC ont été installées et ont permis de toucher 2 325 personnes.

7. Statistiques sur l'Adoption en Côte d'Ivoire

Figure 74 : Adoptions réalisées en 2023 en Côte d'Ivoire réparties par situation de résidence du demandeur



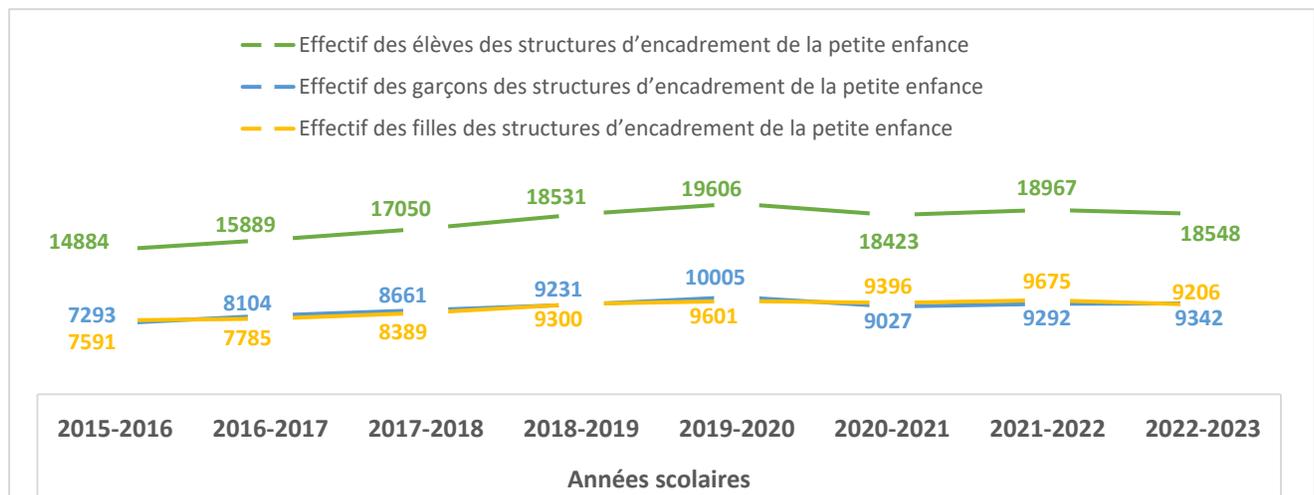
Source : MFFE-ACACI 2023

En 2023, 52 nouveaux dossiers de demande d'adoption ont été enregistrés par l'autorité en charge de l'adoption en Côte d'Ivoire, portant le nombre de demandes à 177 (125 anciens dossiers étaient dans la base de données en 2022). L'ensemble de ces dossiers proviennent des 164 résidents nationaux et 13 internationaux. 11,59 % des nationaux et 69,23 % des internationaux ont vu leurs dossiers traités c'est-à-dire une relation adoptive a été établie entre les demandeurs et les enfants pupilles de l'Etat, soit un taux d'apparement global de 15,82 %. Il faut cependant préciser que les informations sur les adoptions simples et plénières réalisées restent indisponibles.

8. Principaux indicateurs sur les structures d'encadrement de la petite enfance et des établissements de protection de remplacement

8.1. Effectifs des élèves des structures d'encadrement de la petite enfance

Figure 75 : Evolution des effectifs des élèves des structures publiques d'encadrement de la petite enfance

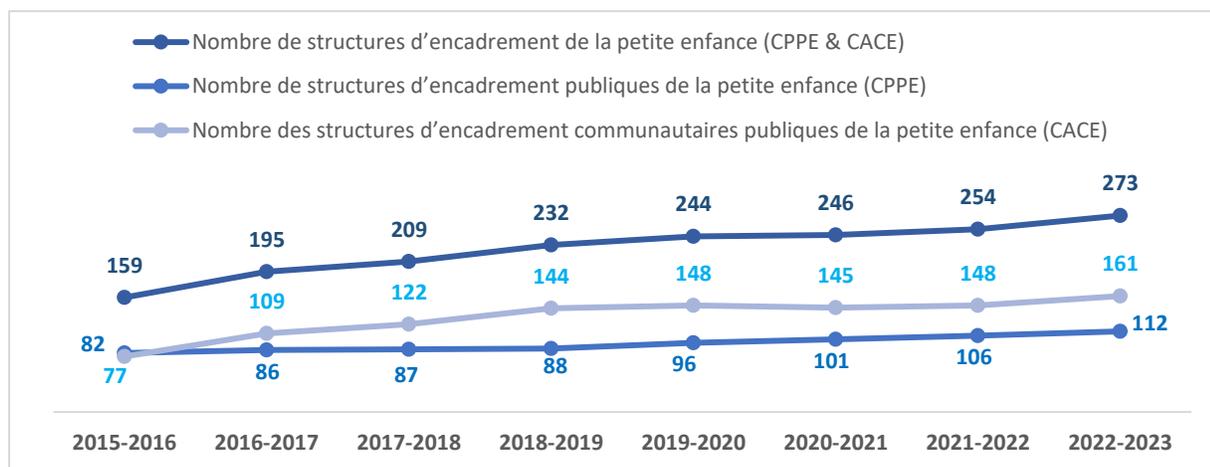


Source : MFFE-DCESPPE_CSE 2023

Les effectifs des élèves des structures publiques d'encadrement de la petite enfance ont augmenté régulièrement de 2016 jusqu'à 2020 avant d'évoluer en dents de scie de 2021 jusqu'à 2023. Le taux moyen de croissance annuel de 2016 à 2023 s'élève à 3,19 %. A ces enfants du public (18 548) s'ajoutent 2 836 enfants du privé dont 1 426 filles et 1 410 garçons, portant le nombre d'enfants à 21 384. Voir **Annexe 19, page xxxvi**, pour la répartition des effectifs 2023 des élèves par DRFFE.

8.2. Structures d'encadrement de la petite enfance et de protection de remplacement

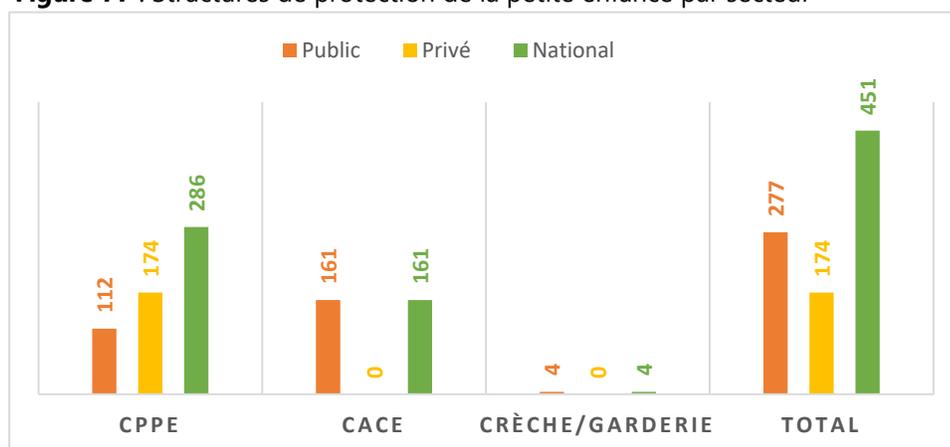
Figure 76 : Evolution des effectifs des structures publiques d'encadrement de la petite enfance (CPPE & CACE)



Source : MFFE-DCESPPE_CSE 2023

Afin d'être toujours à mesure d'accueillir les enfants dont l'effectif est relativement croissant, de nouvelles structures d'encadrement sont construites et équipées, avec une moyenne de 16 structures par an. Cependant, ces nouvelles constructions restent essentiellement les structures communautaires. Aux CPPE et CACE, s'ajoutent 4 garderies/crèches comme présenté ci-après.

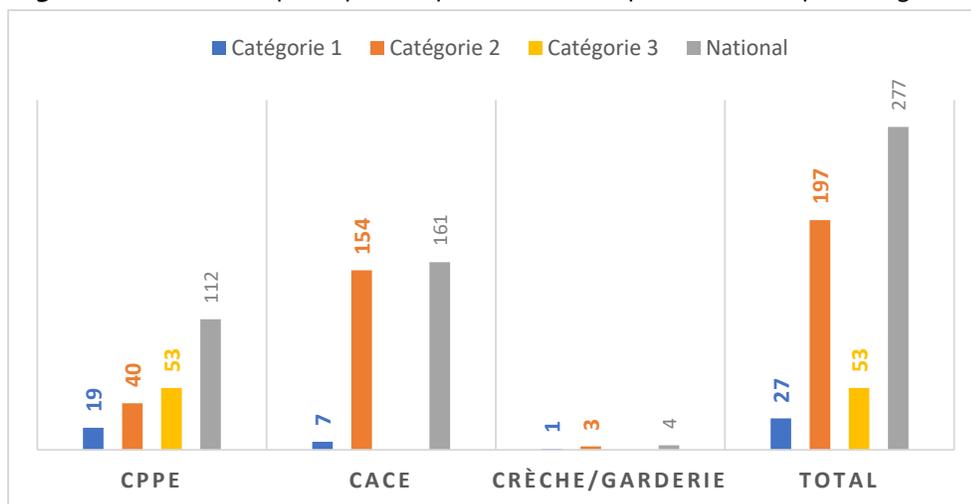
Figure 77 : Structures de protection de la petite enfance par secteur



Source : MFFE-DCESPPE_CSE 2023

Les structures de protection de la petite enfance sont au nombre de 451 dont 61,42 % dans le public et 38,58 % dans le privé. En 2023, on comptabilise 286 CPPE dont 39,16 % au public et 60,84 % au privé, 161 CACE et 4 Crèches/Garderie dans le public. Les structures du privé combinent à la fois, la crèche/garderie et le préscolaire.

Figure 78 : Structures publiques de protection de la petite enfance par catégorie



Source : MFFE-DCESPPE_CSE 2023

La Direction de Coordination des Etablissement et Services à caractère social de Protection de la Petite Enfance et des Complexes Socio-Educatifs (DCESPPE-CSE) a procédé à la classification de ses établissements publics selon leur localisation. Trois catégories ont été définies, présentées comme suivant :

Pour les CPPE :

Catégorie 1 : CPPE présent dans le département d'Abidjan (16,96 %)

Catégorie 2 : CPPE dans les autres chefs-lieux de Département (35,71 %)

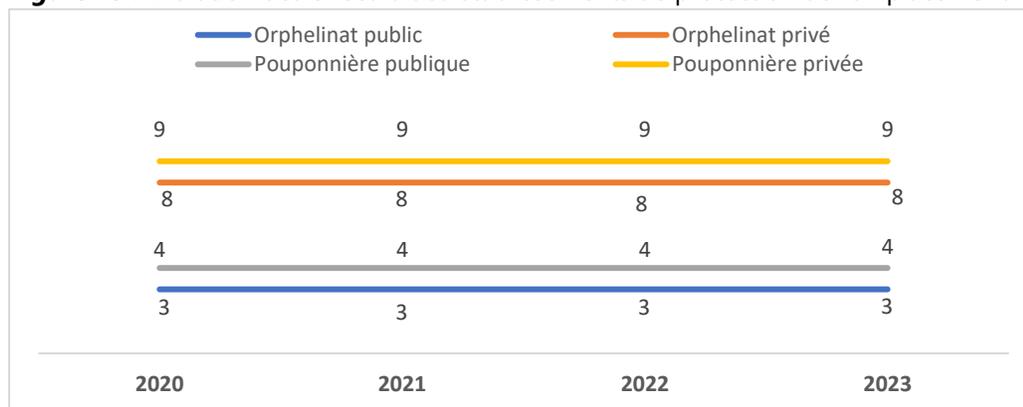
Catégorie 3 : CPPE dans les Sous-Préfectures et village (47,32 %)

Pour les CACE :

Catégorie 1 : CACE présent dans le département d'Abidjan (4,35 %)

Catégorie 2 : Tous les autres CACE de l'intérieur du pays (95,65 %).

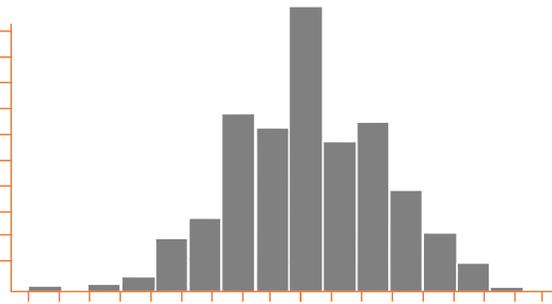
Figure 79 : Evolution des effectifs des établissements de protection de remplacement



Source : MFFE-DCESPPE_CSE 2023

Depuis plusieurs années, le nombre d'établissements de protection de remplacement reste inchangé. Ces établissements sont concentrés dans 14 départements sur les 110 que compte désormais la Côte d'Ivoire. Il est plus que nécessaire d'en construire afin d'améliorer la protection des enfants vulnérables.

IV GENRE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME



1. Activités des institutions de formation et d'Education Féminine (IFEF)

1.1. Répartition nationale des IFEF

Le nombre d'Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEF) est passé de 125 en 2022 à 130 en 2023. Il est constitué de 92,31% d'établissements publics et 7,66% privés confessionnels. Il faut noter que ce dispositif est inégalement réparti sur le territoire national. Les effectifs des IFEF dans les régions sont les suivants : Abidjan (24), Agnéby-Tiassa (4), Bafing (0), Bagoué (5), Béliér (3), Béré (0), Bounkani (2), Cavally (4), Folon (0), Gbêkê (4), Gboklê (3), Gôh (6), Gontougo (6), Grands Ponts (5), Guémon (1), Hambol (6), Haut-Sassandra (6), Iffou (3), Indénié-Djuablin (4), Kabadougou (3), Loh-Djiboua (5), Marahoué (3), Mé (5), Moronou (3), Nawa (2), N'zi (3), Poro (4), San-Pedro (2), Sud-Comoé (6), Tchologo (2), Tonkpi (5), Worodougou (0) et Yamoussoukro (1).

Figure 80 : Carte de répartition des IFEF au plan national

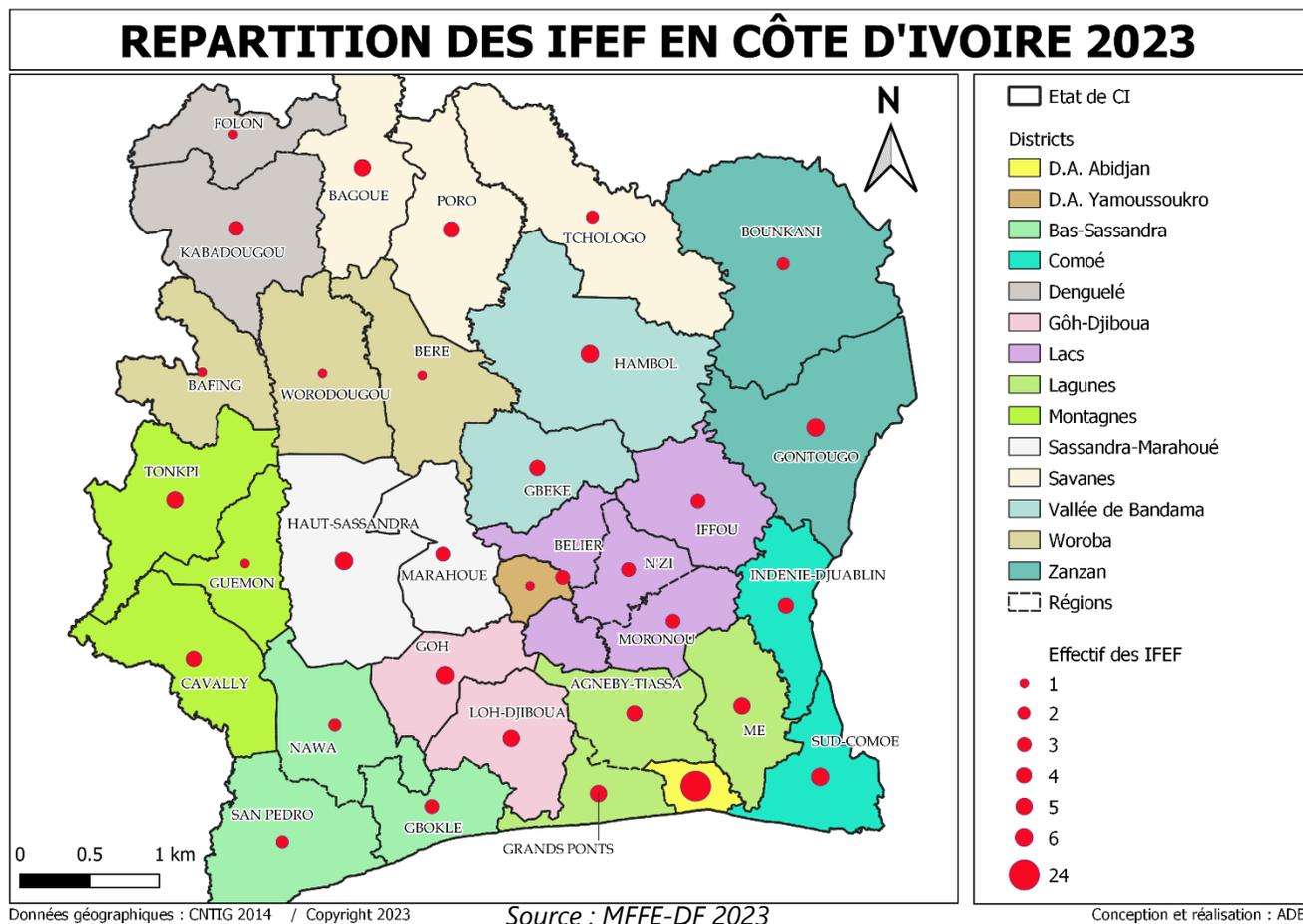


Tableau 15 : Répartition des IFEF par zone et par milieu d’implantation

Zones	Total IFEF	Milieu rural	Milieu urbain	% IFEF en milieu rural	% IFEF en milieu urbain	Statut des IFEF	
						Public	Privé
Abidjan	24	0	24	0	100	19	5
Sud	29	9	20	31,03	68,97	26	3
Centre	14	2	12	14,29	85,71	14	0
Ouest	24	4	20	16,67	83,33	22	2
Est	18	6	12	33,33	66,67	18	0
Nord	21	8	13	38,10	61,90	21	0
Total	130	29	101	22,31	77,69	120	10

La répartition des IFEF selon le milieu d’implantation fait ressortir qu’au niveau national, 77,69 % de ces structures sont localisées en milieu urbain tandis que 22,31 % seulement se trouvent en milieu rural. Les trois zones qui comptent le plus d’IFEF en milieu urbain sont Abidjan (100 %), le Centre (85,71 %) et l’Ouest (83,33%). Dans leur grande majorité, 92,31 % des IFEF sont publiques et les privées (7,69 %), reste la propriété des organisations confessionnelles.

Figure 81 : Evolution du nombre d’IFEF de 2016 à 2023



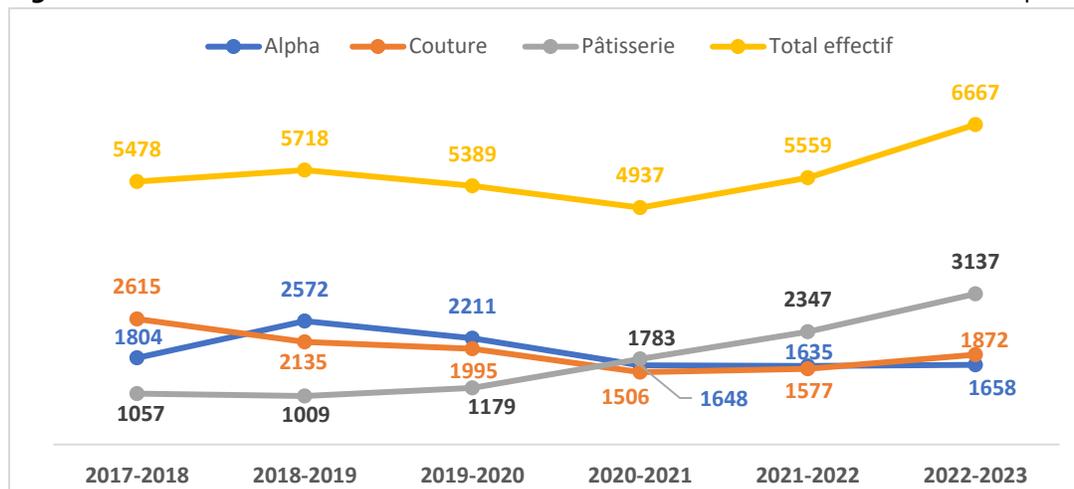
Source : MFFE-DF 2023

Dans l’ensemble, de 2016 à 2023, le nombre des IFEF augmente timidement, avec l’ouverture de 2 IFEF en moyenne par année. Une baisse est cependant constatée en 2022 (de 130 en 2021 à 125), qui s’explique par la fermeture temporaire de certaines IFEF due à l’absence d’auditrices, à l’absence de personnels enseignants et/ou à la réhabilitation de la structure suite à son délabrement. En 2023, ces 5 IFEF ont renforcées, ramenant l’effectif à 130.

1.2. Effectifs dans les IFEF

6 667 auditrices/auditeurs ont été inscrits dans les IFEF au cours de l'année scolaire 2022-2023 et sont repartis en alphabétisation, couture et en pâtisserie comme indiqué par le graphique ci-après :

Figure 82 : Evolution des effectifs des auditeurs dans les IFEF de 2018 à 2023 selon la spécialité



Source : MFFE-DF 2023

Parmi ces 6 667 auditrices/auditeurs figurent 22 jeunes hommes inscrits dans les spécialités suivantes : Alphabétisation (8), Couture (7) et Pâtisserie (7).

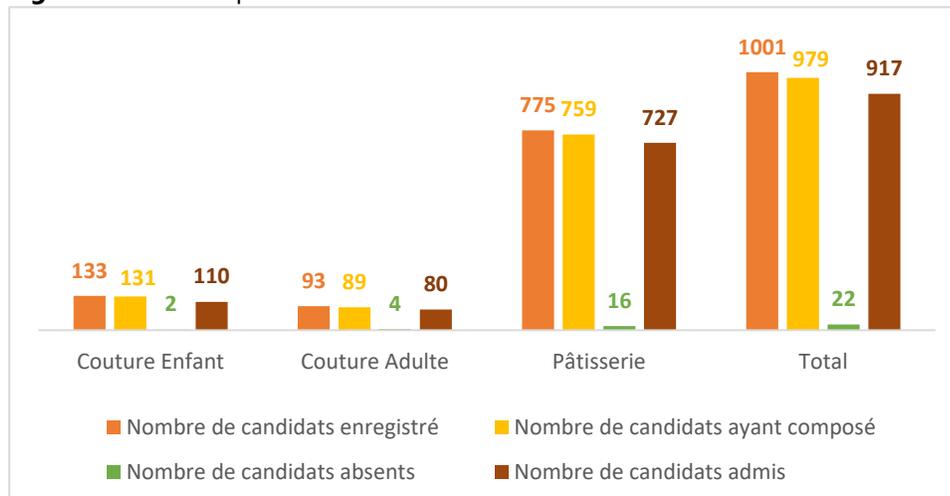
Tableau 16 : Ratio d'encadrement des auditrices des IFEF

Effectif enseignantes	Effectif auditrices	Ratio
547	6 667	01 enseignante pour 12 auditrices/auditeurs

Le ratio de 12 auditrices/auditeurs par enseignante indique une disponibilité du personnel d'encadrement dans les IFEF. Cela devrait permettre d'améliorer la qualité de la formation.

1.3. Organisation des examens dans les IFEF

Figure 83 : Statistiques relatives aux examens 2023 dans les IFEF



Source : MFFE-DF 2023

Sur 1 001 candidats enregistrés, 979 ont pris part aux examens de fin d'année et 917 ont été déclarés admis, d'où un taux de réussite de 93,67 %, en baisse par rapport à 2022 (95,38 %).

1.4. Actions menées par les IFEF en animation communautaire en 2023

Tableau 17 : Récapitulatif des actions menées par les IFEF en animation communautaire en 2023

VBG	Droits de la femme	Alpha	Famille	Conférences	Causeries	Formation	Sensibilisation
1 552	30 957	8 153	3 000	1 340	1 238	2 696	1 344

Source : MFFE-DF 2023

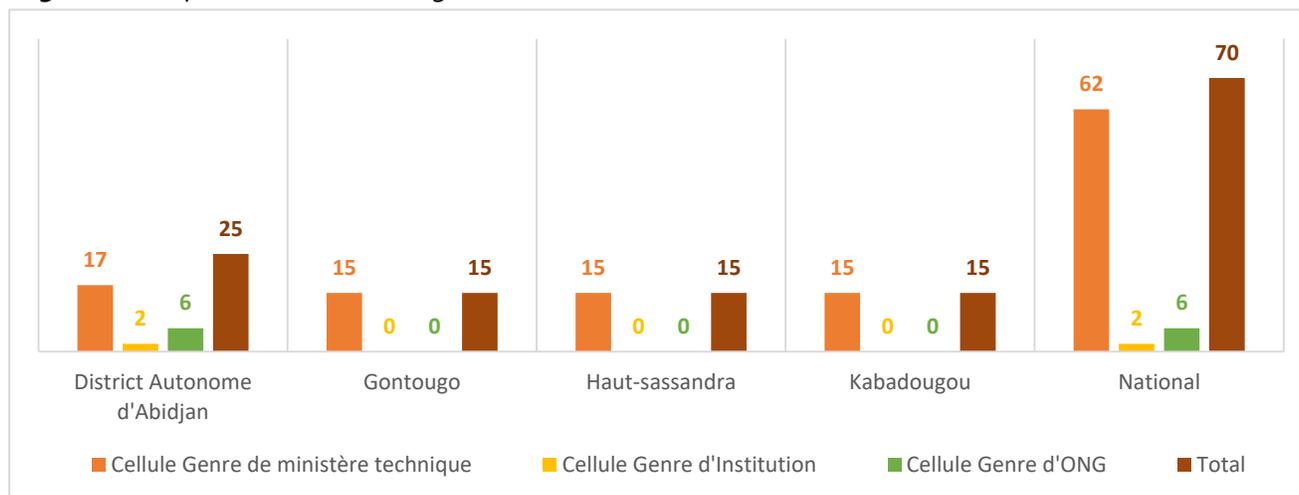
Les actions menées par les IFEF en animation communautaire au titre de l'année 2022-2023 se sont essentiellement déroulées en milieu urbain et ont touché 50 280 personnes.

2. Actions menées pour l'intégration du genre en Côte d'Ivoire

2.1. Cellules genres

De 2007 à 2023, pour l'intégration durable de l'approche genre dans les politiques, programmes et projets des ministères techniques, la Direction en charge du genre (DGE) a procédé à l'installation de 70 cellules genre dans les ministères et structures techniques dont 17 dans le District Autonome d'Abidjan, 15 dans les ministères techniques de la région du Kabadougou, 15 autres dans les ministères techniques de la région de Gontougo, 01 au Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) et 01 dans chacune des structures de Club BEMI, Jeunes Femmes Santé (JFem Santé), Peace in Campus, Agence Ivoirienne de Presse (AIP), Association des Femmes Chercheurs de Côte d'Ivoire (AFEMCI), et Sciences et Technologies au Féminin (STF). La DGE a fait créer l'ordre national de mérite du Genre dont 6 femmes ont été médaillées. Elle a initié une série d'informations et de formations à l'endroit des Directrices des IFEF et des Directeurs régionaux sur la révision de la liste électorale, et a élaboré et distribué 1 900 dépliants et 1 500 tee-shirts sur les lois favorables au Genre ainsi que 2 000 journaux dénommés « le Genre Aujourd'hui ».

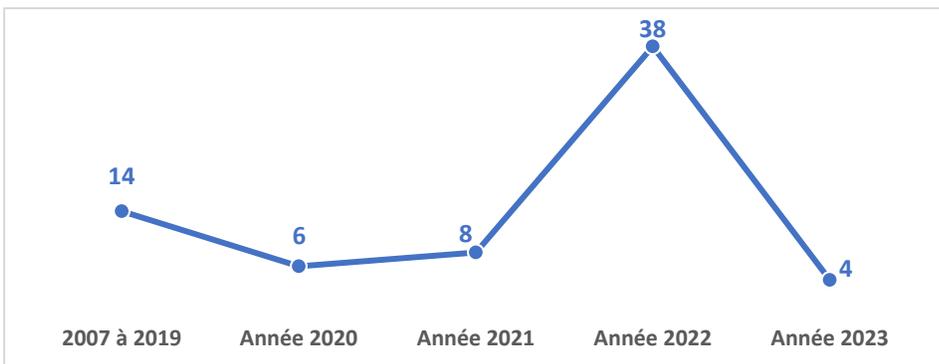
Figure 84 : Répartition des cellules genre en Côte d'Ivoire



Source : MFFE-DGE 2023

Sur les 70 cellules genre installées de 2007 à 2023, 68 sont fonctionnelles dont 62 du secteur public et 6 du privé. Elles sont principalement réparties dans quatre régions administratives.

Figure 85 : Progression des installations des cellules genre en Côte d'Ivoire



Source : MFFE-DGE 2023

En 2023, 4 nouvelles cellules genre ont été installées portant le nombre à 70.

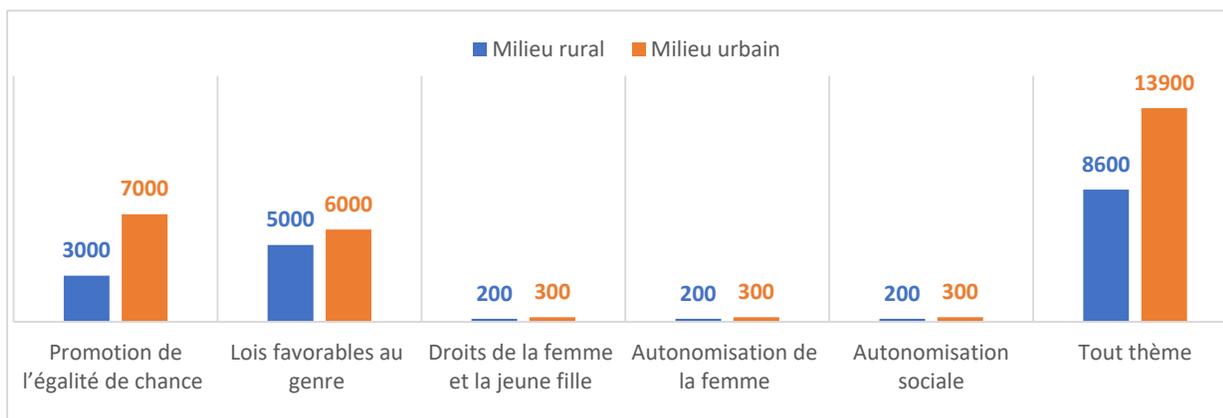
2.2. Activités de sensibilisation et de renforcements menées en 2023 par la DGE

Tableau 18 : Séances de sensibilisation réalisées par la DGE selon le thème et le type de sensibilisation

Thèmes de sensibilisation	Type de sensibilisation		Total
	Masse	Proximité	
Promotion de l'égalité de chance	2	3	5
Lois favorables au genre	5	6	11
Droits de la femme et la jeune fille	2	4	6
Autonomisation de la femme	2	5	7
Autonomisation sociale	2	4	6
Tout thème	13	22	35

Source : MFFE-DGE 2023

Figure 86 : Personnes sensibilisées selon le thème de sensibilisation et par milieu de résidence



Source : MFFE-DGE 2023

Le **tableau 18** et la **figure 86** présentent que 35 séances de sensibilisation (13 de masse et 22 de proximité) ont été réalisées et ont vu la participation de 22 500 personnes réparties selon les thèmes de sensibilisation et le milieu de résidence des participants.

Outre les sensibilisations, des séances de renforcements de capacités sur différents thèmes ont été également organisées par la DGE comme présenté ci-après :

Tableau 19 : Séances de renforcements de capacités organisées selon le thème et le milieu de résidence des participants

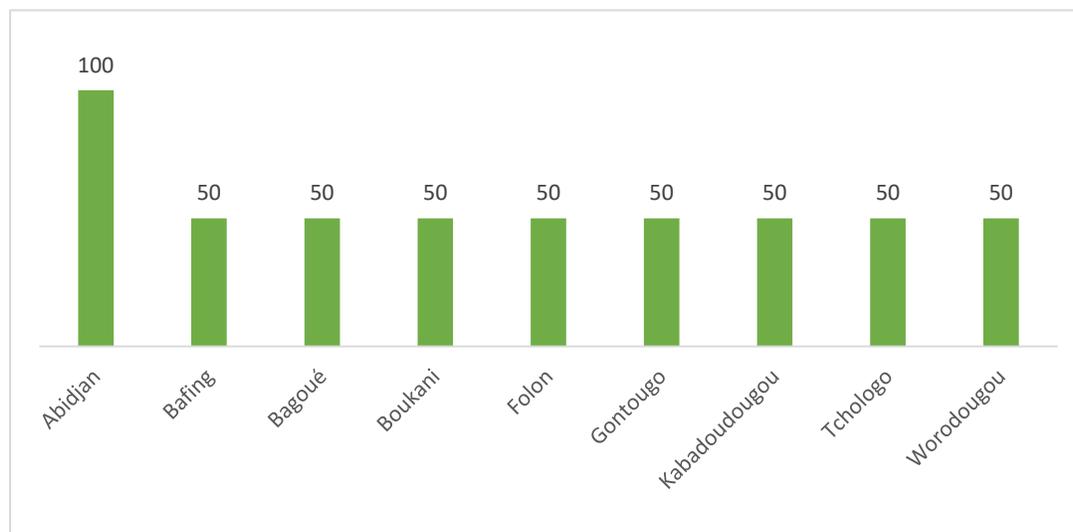
Thèmes de renforcements de capacités	Milieu de résidence		Total
	Rural	Urbain	
Autonomisation de la femme	3	6	9
Budgétisation sensible au genre	1	2	3
Développement personnel	2	4	6
Droits de la femme et de la jeune fille	3	4	7
Entrepreneuriat féminin	2	3	5
Genre et développement	3	6	9
Genre et changement climatique	1	1	2
Genre et environnement	3	6	9
Genre et agriculture	0	0	0
Leadership et gouvernance politique	0	105	105
Textes et lois favorables au genre	4	6	10
Tout thème	22	143	165

Source : MFFE-DGE 2023

3. Actions menées pour l'autonomisation économique de la femme en Côte d'Ivoire

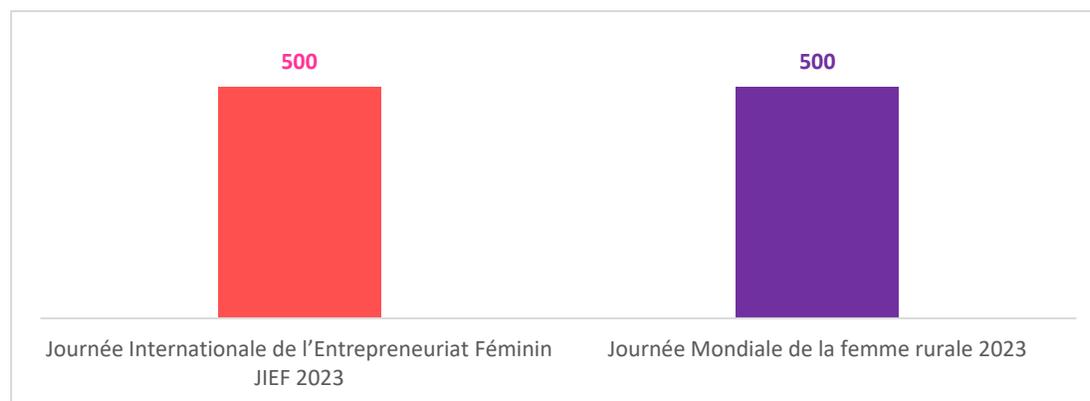
La mission d'autonomiser économiquement la femme est dévolue à la Direction de l'Autonomisation Economique de la Femme (DAEF). En 2023, elle a organisé des séances de renforcements de capacités sur l'alphabétisation fonctionnelle par le numérique, qui ont vu la participation de 500 femmes entrepreneures/entreprenantes, dont 400 en milieu rural et 100 en milieu urbain, dans plusieurs régions de la Côte d'Ivoire comme présenté par la figure ci-après :

Figure 87 : Répartition par région des femmes entrepreneures/entreprenantes formées sur l'alphabétisation fonctionnelle par le numérique



Source : MFFE-DAEF 2023

Figure 88 : Femmes entrepreneures/entreprenantes ayant participé aux journées commémoratives

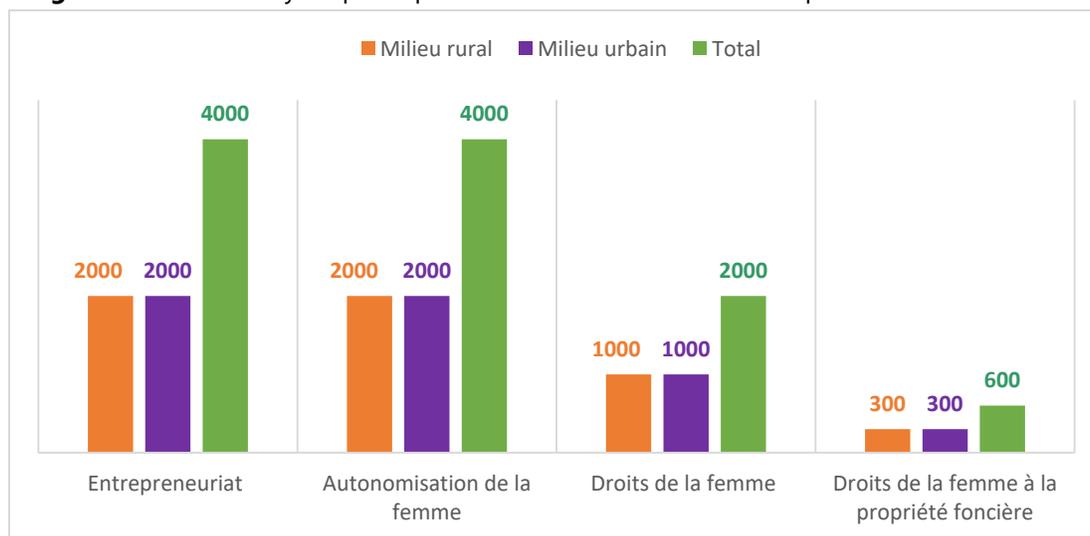


Source : MFFE-DAEF 2023

500 femmes entrepreneures/entreprenantes ont été mobilisées pendant la journée internationale de l'entrepreneuriat féminin (JIEF) et 500 autres pendant la journée Mondiale de la femme rurale.

Outre les renforcements de capacités et les journées commémoratives, la DAEF a organisé des séances de sensibilisation à l'endroit de 10 600 femmes (50% en milieu urbain et 50% en milieu rural) sur les thèmes d'entrepreneuriat (4 000), l'autonomisation de la femme (4 000), les droits de la femme en général (2 000) et sur les droits de la femme à la propriété foncière (600) de façon spécifique.

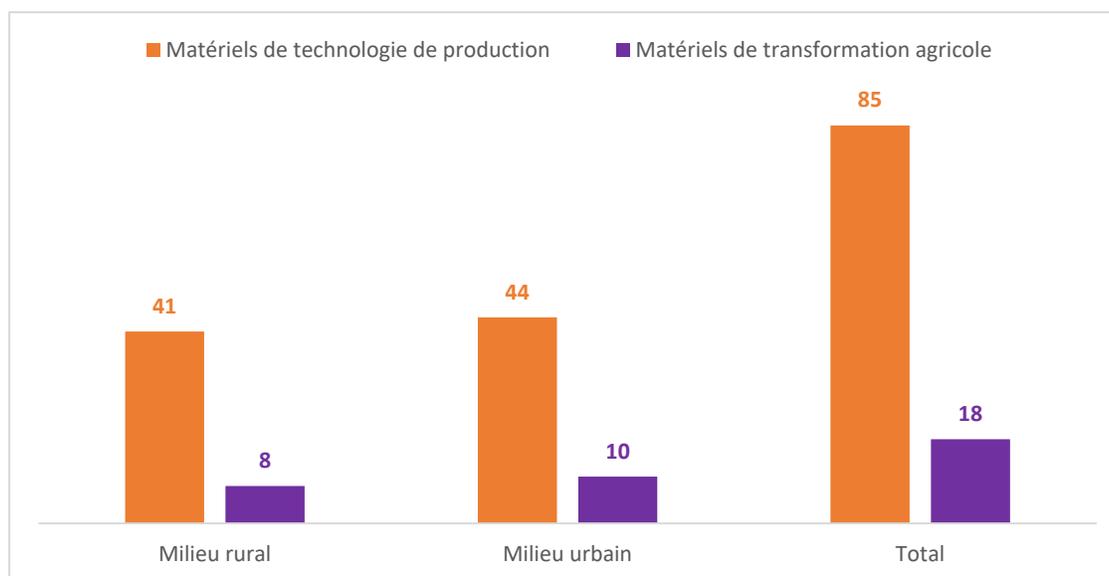
Figure 89 : Femmes ayant participé aux séances de sensibilisation par milieu de résidence



Source : MFFE-DAEF 2023

Par ailleurs, la DAEF a apporté des appuis en matériels de technologie de production (85) et de transformation agricole (18) aux coopératives de femmes pour accroître leur productivité. Il faut rappeler que la direction en charge de l'autonomisation économique de la femme encadre 300 coopératives et associations féminines et 100 start-ups.

Figure 90 : Appuis en matériels apportés aux coopératives de femmes milieu d’implantation



Source : MFFE-DAEF 2023

4. Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement

Les statistiques portant sur le Projet de gestion novatrice du fonds national femmes et développement se rapportent à l’année 2022, mais recouvrée en 2023.

En 2022, le PGNFNFD a reçu 2 859 demandes de prêt équivalant à 741 700 000 FCFA (voir **tableaux 20 et 21**). Elles ont été satisfaites à hauteur de 31,51 % et cela a concerné 901 femmes. Les demandes ont été faites pour 7 domaines d’activités.

Tableau 20 : Demandes de prêt satisfaites et non satisfaites par domaine d’activité

Domaine d’activités	Demandes enregistrées	Demandes satisfaites	Montant de demandes satisfaites	Demandes non satisfaites	Montant de demandes non satisfaites
Agro-alimentaire, alimentation, restauration	733	320	106 140 000	413	165 200 000
Textile, habillement, cuirs et peaux	530	77	22 800 000	453	158 550 000
Agriculture	76	36	13 050 000	40	16 000 000
Hygiène et soins corporels	122	29	9 150 000	93	46 500 000
Artisanat	169	37	9 500 000	132	39 600 000
Agropastorale	207	31	9 400 000	176	88 000 000
Produits divers	1 022	371	129 960 000	651	227 850 000
Tous les domaines	2 859	901	300 000 000	1 958	741 700 000

Source : MFFE-PGNFNFD 2022

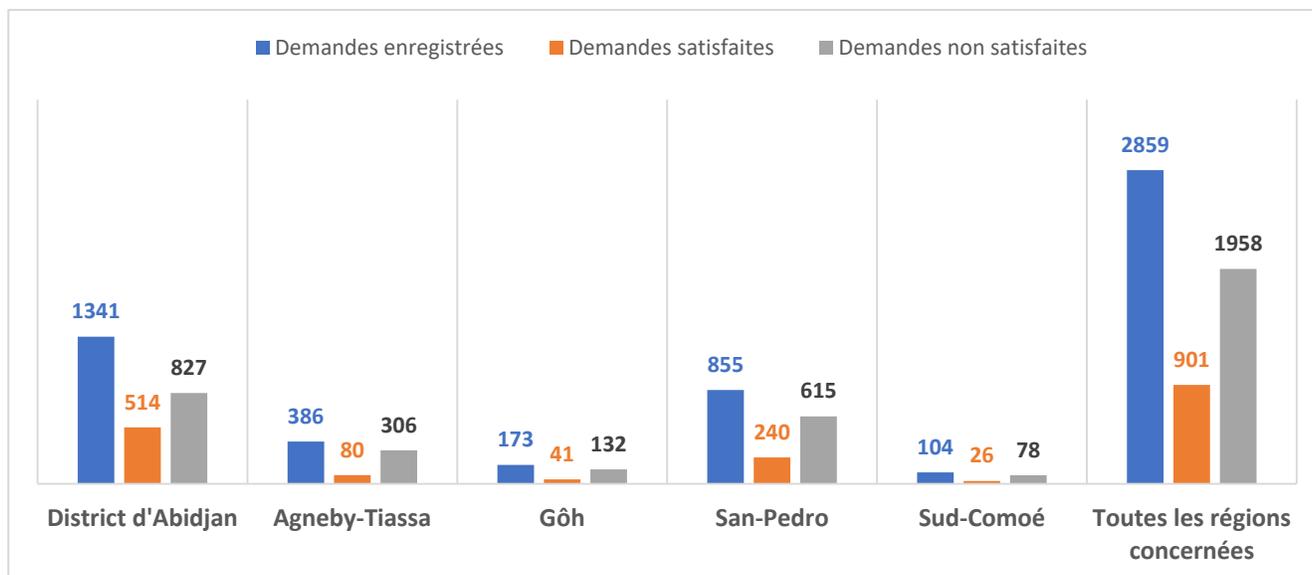
Tableau 21 : Demandes de prêt satisfaites par domaine d'activité et par région

Domaine d'activités	District d'Abidjan	Agneby-Tiassa	Gôh	San-Pedro	Sud-Comoé
Agro-alimentaire, alimentation, restauration	271	11	9	17	12
Textile, habillement, cuirs et peaux	37	4	8	27	1
Agriculture	5	8	7	14	2
Hygiène et soins corporels	10	3	6	10	0
Artisanat	37	0	0	0	0
Agropastorale	19	0	0	12	0
Produits divers	252	15	13	91	0
Tous les domaines	631	41	43	171	15

Source : MFFE-PGNFNF 2022

Les demandes de prêt, satisfaites ou non, ont été réparties par région comme le présente la figure ci-dessous :

Figure 91 : Demandes de prêt satisfaites et non satisfaites par le PGNFNF selon la région



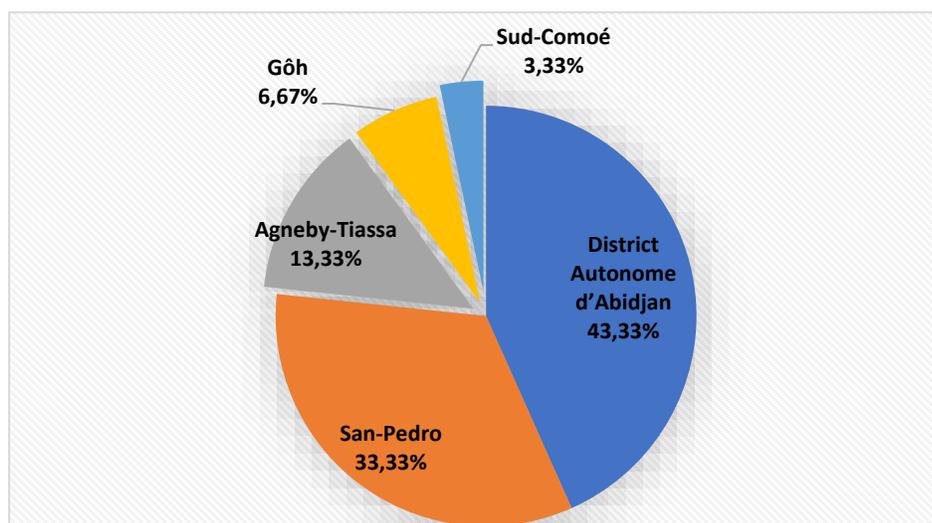
Source : MFFE-PGNFNF 2022

Tableau 22 : Prêts octroyés (FCFA) en 2022 par les institutions financières par région

Institutions Financières (IF)	Région	Localité	Montants octroyés par l'Etat aux IF	Volume de prêts octroyés par les IF	Nombre de bénéficiaires	Taux de remboursement
GESCI	D.A. Abidjan	Abidjan	130 000 000	130 000 000	514	86,28 %
CEFA GABIADJI	San-Pedro	- Gabiadjji	100 000 000	100 000 000	240	90,52 %
CMEC N'ZIANOUAN	Agneby-Tiassa	N'Zianouan	40 000 000	40 000 000	80	95,34 %
MUCREFBO OUME	Gôh	Oumé	20 000 000	20 000 000	41	88,34 %
CMEC AFFIENOU	Sud-Comoé	Affienou	10 000 000	10 000 000	26	98,00 %
Toutes les localités			300 000 000	300 000 000	901	91,70 %

Source : MFFE-PGNFNFD 2022

Le tableau ci-dessus dresse la répartition aux institutions financières des trois cents millions de Francs (300 000 000 F) CFA alloués par le Ministère aux fins de l'autonomisation des femmes. Elle se présente comme illustrée par la figure ci-dessous :

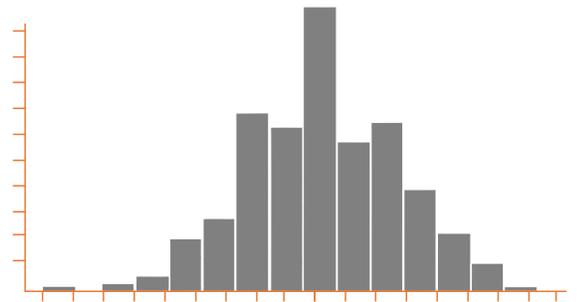
Figure 92 : Taux de répartition des fonds alloués par le MFFE par région

Source : MFFE-PGNFNFD 2022

100 % de ces fonds ont été effectivement prêtés à 901 femmes à fin 2022, dans le cadre de l'appui au développement de leurs activités économiques à travers les institutions financières partenaires. Malgré la situation économique plus ou moins précaire et le faible niveau d'étude de ces bénéficiaires, le projet enregistre un bon taux de remboursement global ; il se situe à plus de 91 %.

V

FAMILLE ET RESSOURCES HUMAINES



1. Promotion de la famille

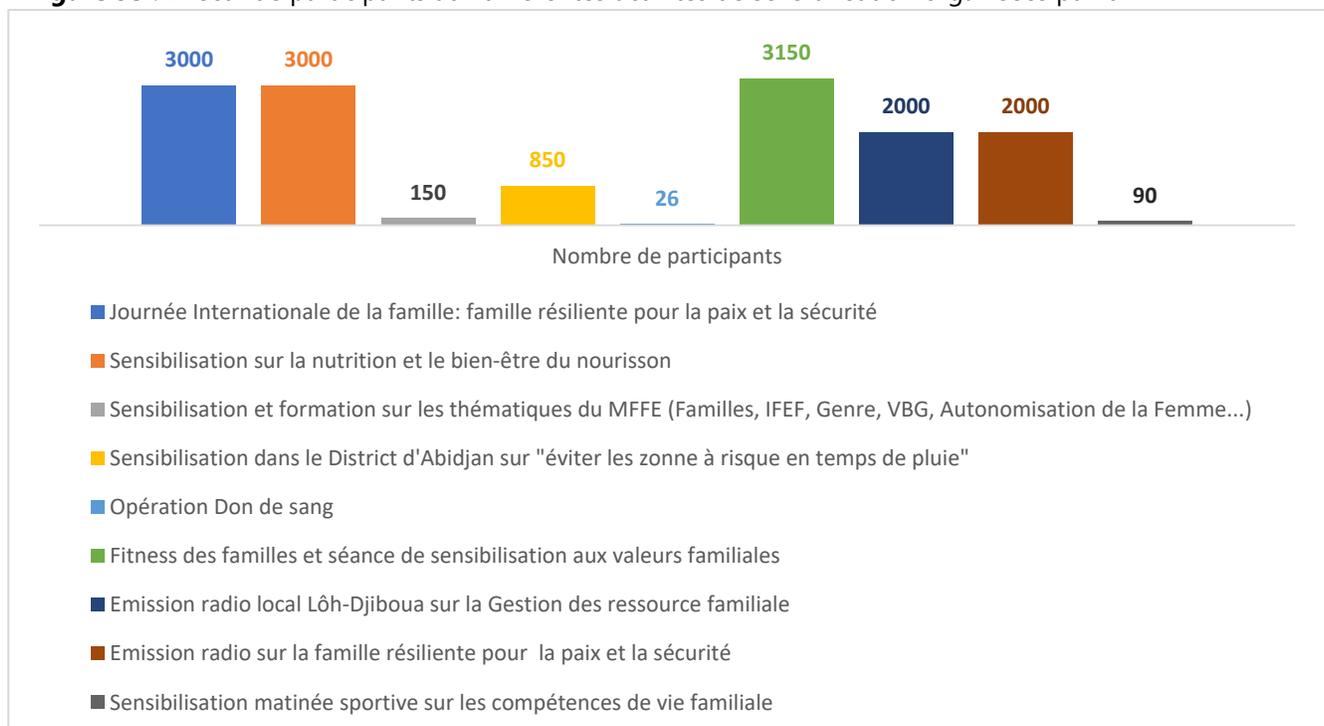
En vue de la promotion de la famille, le Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) a élaboré la Politique Nationale de la Famille et son plan d'action. Cette politique a pour but la construction d'un modèle de société basé sur l'épanouissement de ses membres, dans le cadre de la famille, par l'édification d'un citoyen de type nouveau respectueux des valeurs de la famille et des valeurs républicaines ainsi que l'amélioration des standards de qualité de vie et la promotion de l'égalité des sexes. La Politique Nationale de la Famille vise à créer un cadre de protection, de promotion et de renforcement de l'institution familiale, en vue de lui octroyer les moyens d'assurer sa mission de moteur du développement durable et inclusif de la Côte d'Ivoire.

Pour sa mise en œuvre, ladite politique s'appuie sur la Commission Nationale de la Famille (CNFA). La CNFA joue un rôle central sur le plan stratégique et opérationnel et, conformément au décret 498 du 23 mai 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la CNFA, elle est chargée de : (1) émettre des avis et de formuler des recommandations sur toute question relative à la famille au plan social, économique, environnemental et culturel, (2) faire des plaidoyers auprès du Gouvernement et autres acteurs institutionnels pour l'implication des familles dans la consolidation de la paix et de la cohésion sociale, (3) assurer le suivi des engagements de l'Etat en matière de protection et de promotion de la famille, (4) coopérer avec les institutions ou organismes étrangers ayant des attributions similaires et de promouvoir la collaboration avec ces organismes et (5) produire périodiquement des rapports sur l'évaluation de la situation des familles.

L'organe suprême de la CNFA est le Comité Consultatif National (CCN). Il se compose des représentants de 14 Institutions et Ministères, de 31 comités régionaux et de 13 comités communaux du District Autonome d'Abidjan.

En 2023, la direction en charge promotion de la famille (DPF) a mené des activités de sensibilisation, de formation, d'écoutes et d'assistance ont été menées par la Direction en charge de la promotion de la famille (DPF).

Figure 93 : Effectif de participants aux différentes activités de sensibilisation organisées par la DPF

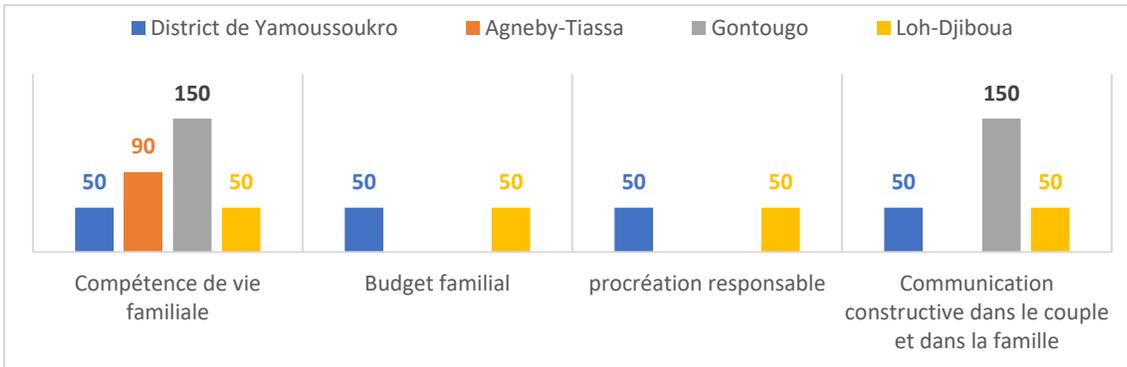


Source : MFFE-DPF 2023

Au total, la DPF a mobilisé 14 266 personnes autour des différentes activités de sensibilisation.

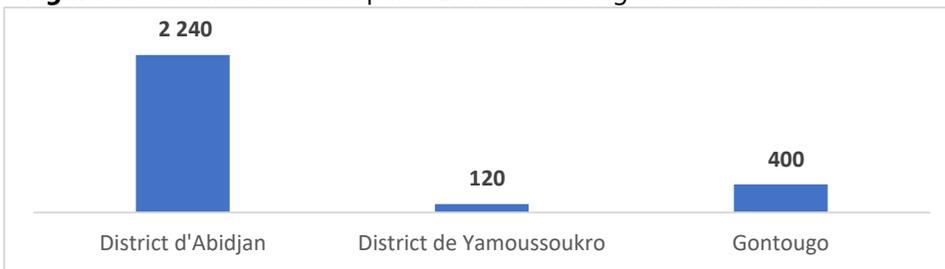
Aussi, la DPF a renforcé les capacités de 790 familles sur les thèmes : compétence de vie familiale, gestion du budget familial, procréation responsable et communication constructive dans le couple et dans la famille, dans 4 régions de la Côte d'Ivoire.

Figure 94 : familles renforcées par la DPF selon les thèmes de formation et la région administrative



Source : MFFE-DPF 2023

Figure 95 : familles assistées par la DPF selon la région administrative

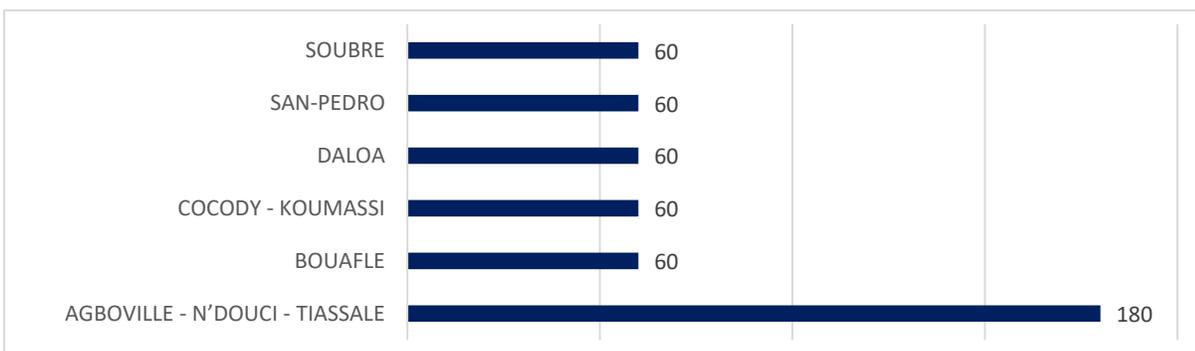


Source : MFFE-DPF 2023

La direction en charge de la promotion de la famille a assisté 2 760 familles, dans le district d'Abidjan 2 240, dans le district de Yamoussoukro 120 et dans le Gontougo 400 familles. Et elle a mis en place une cellule d'écoute dédiée aux couples en difficulté.

Par ailleurs, dans le cadre de l'autonomisation des familles pour une meilleure protection des enfants en situation de rue, le PPEAV a renforcé les compétences parentales des familles dans plusieurs localités comme le montre la figure ci-après.

Figure 96 : Personnes membres des familles des enfants en situation de rue ayant eu leurs compétences parentales renforcées par le PPEAV



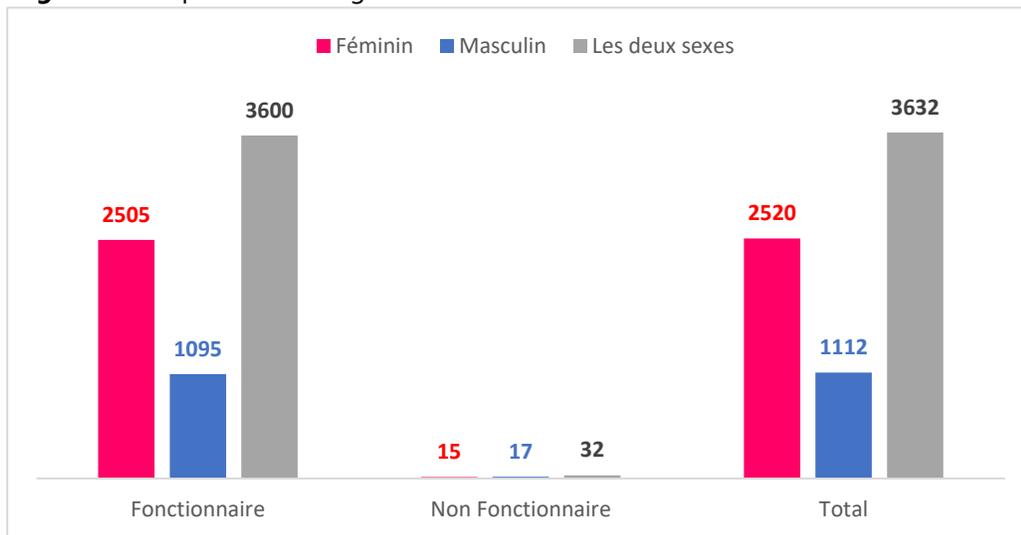
Source : MFFE-PPEAV 2023

Au total 480 personnes membres des familles des enfants en situation de rue ont vu leurs compétences parentales renforcées par le PPEAV, à Abidjan, Agboville, ..., et Soubré.

2. Ressources humaines

2.1. Répartition des fonctionnaires et agents de l'Etat selon le sexe, le statut, la catégorie et le grade et les familles d'emplois

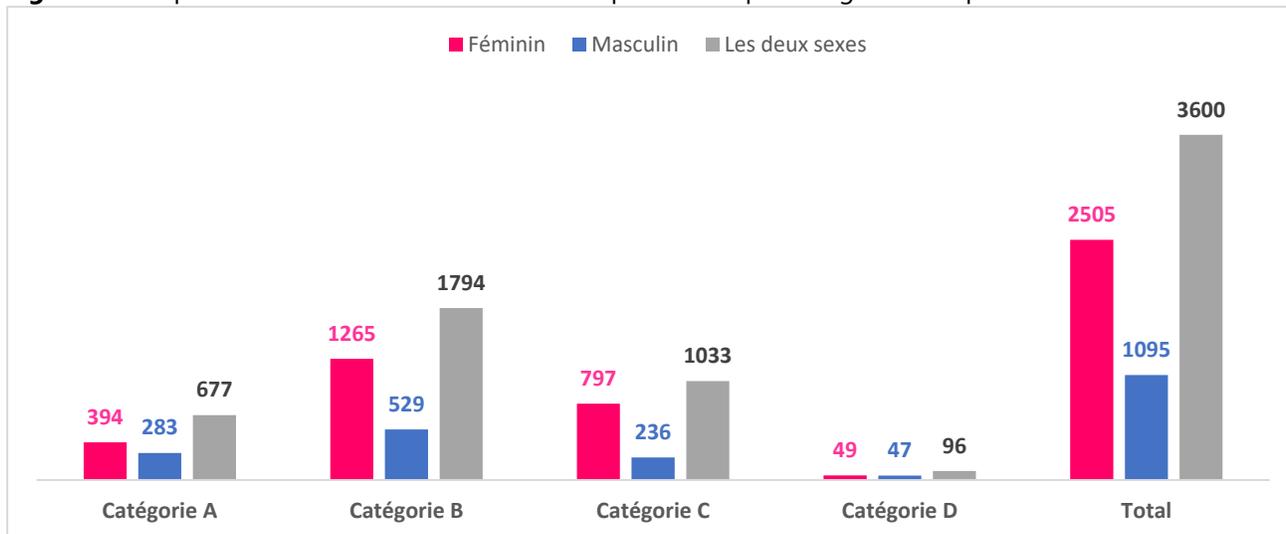
Figure 97 : Répartition des agents de l'Etat selon leur sexe et leur statut



Source : MFFE-DRH 2023

En 2023, le MFFE compte 3 632 agents de l'Etat (3 600 fonctionnaires et 32 non fonctionnaires) dont 2.520 de sexe féminin (69,38 %) et 1 112 de sexe masculin (30,62 %). Les fonctionnaires sont répartis par catégorie et par grade suivant les graphiques ci-dessous :

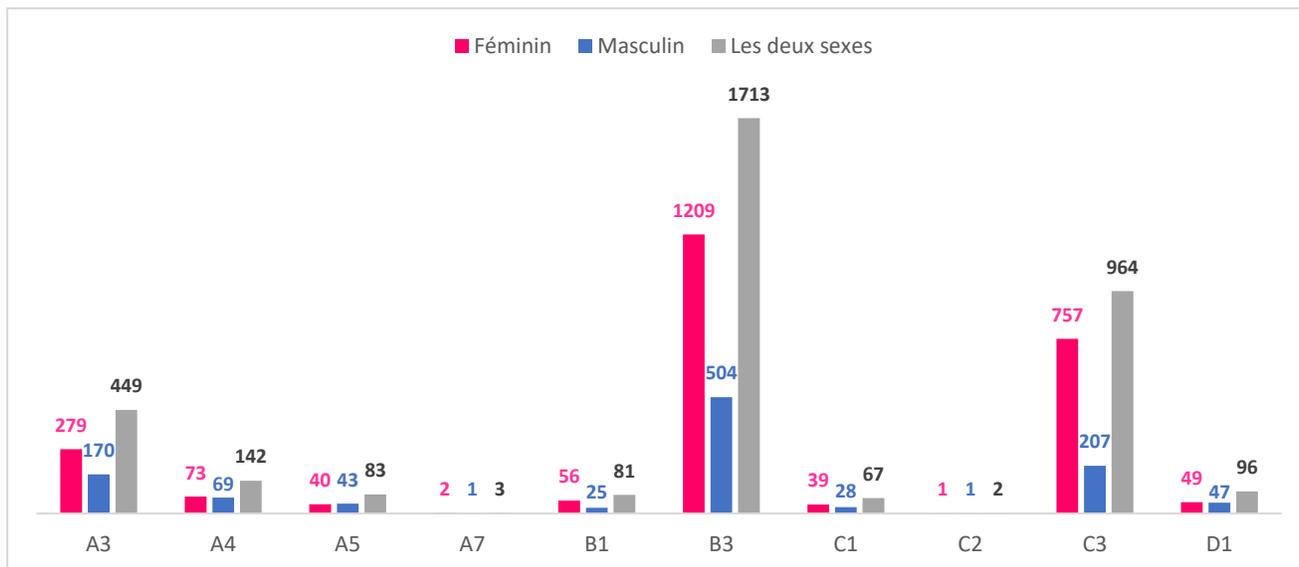
Figure 98 : Répartition des fonctionnaires du MFFE par sexe et par catégorie d'emploi



Source : MFFE-DRH 2023

Comme en 2022, les fonctionnaires du MFFE sont majoritairement de catégorie B (49,83 %), suivie de la catégorie C (28,69 %) et de la catégorie A (18,81 %). Les catégories sont classées par grade comme le montre le graphique ci-après :

Figure 99 : Répartition de l'effectif des fonctionnaires du MFFE par sexe et par grade



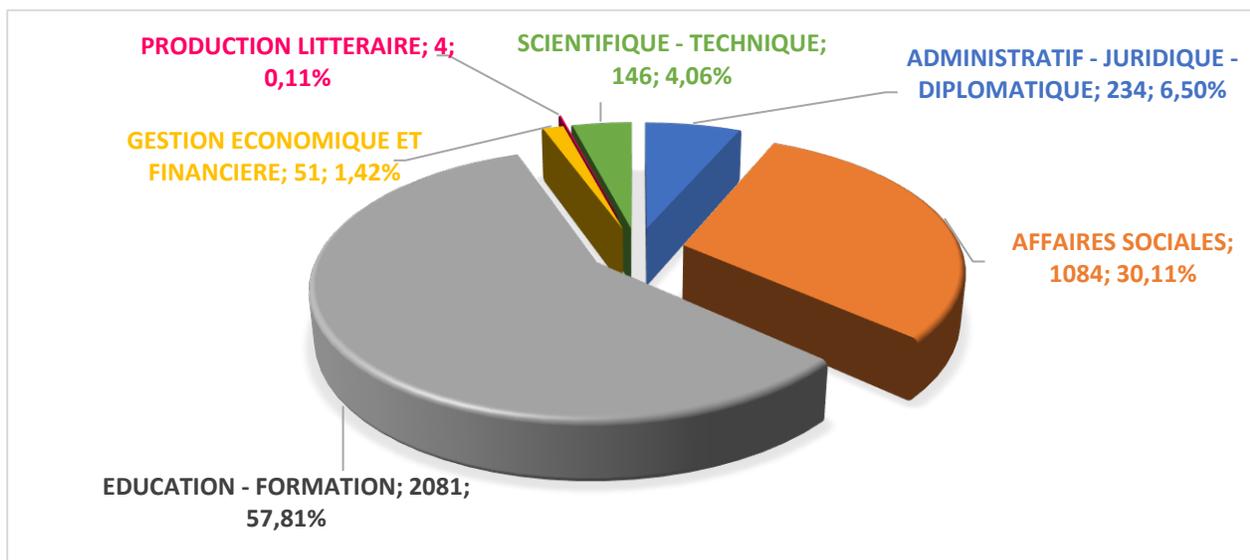
Source : MFFE-DRH 2023

Les fonctionnaires du MFFE sont majoritairement de grade B3 (47,58 %) et C3 (26,78 %).

2.2. Répartition des fonctionnaires du MFFE par famille d'emplois

Les emplois à la fonction publique sont classés en 6 grandes familles. La répartition des emplois au MFFE se présente suivant le graphique ci-après :

Figure 100 : Répartition des emplois au MFFE par famille d'emplois



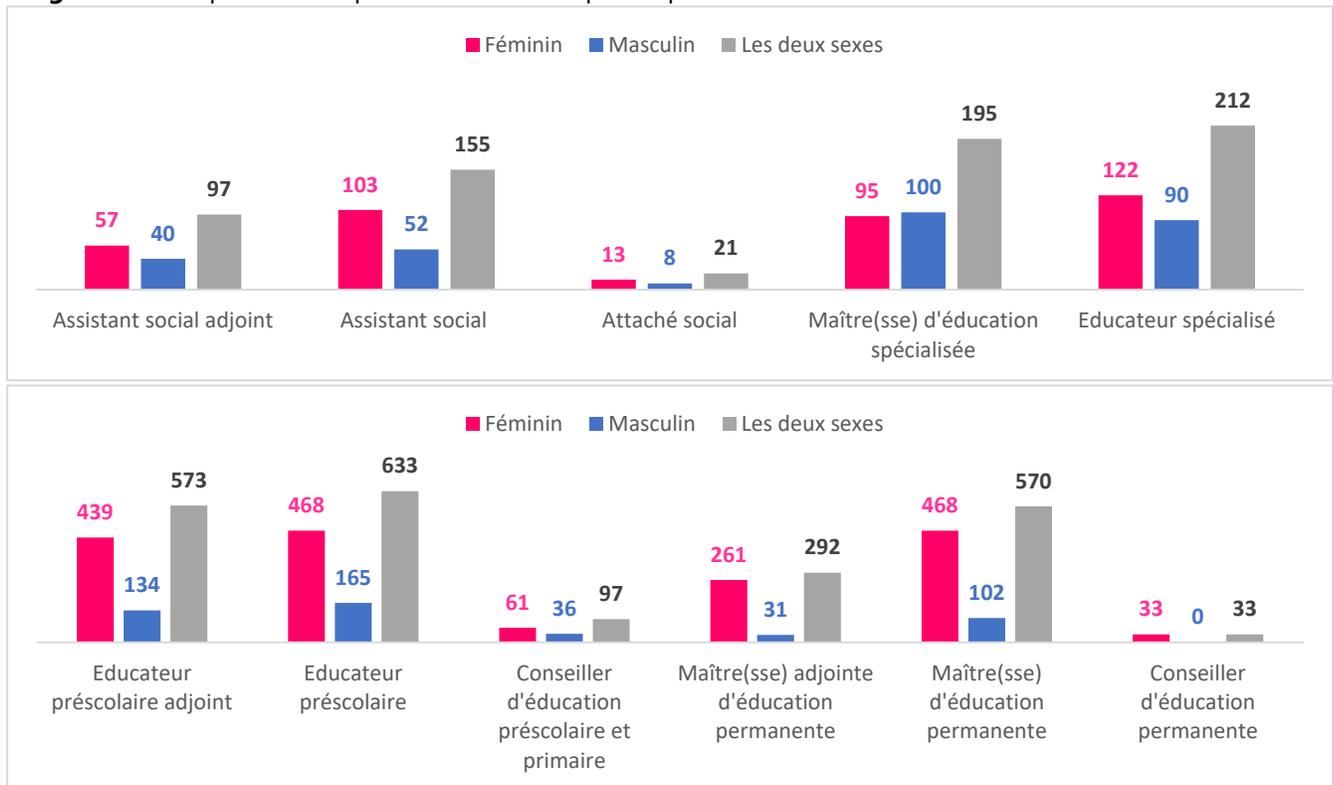
Source : MFFE-DRH 2023

Les emplois au MFFE sont majoritairement par la famille d'emploi Education-Formation (57,81 %) suivie des affaires sociales (30,11 %).

2.3. Répartition des effectifs du personnel du MFFE par emploi de base

Le MFFE étant un ministère relevant du social, les catégories d'emplois que l'on qualifie d'emplois de base sont suivant le graphique ci-après.

Figure 101 : Répartition du personnel du MFFE par emploi de base



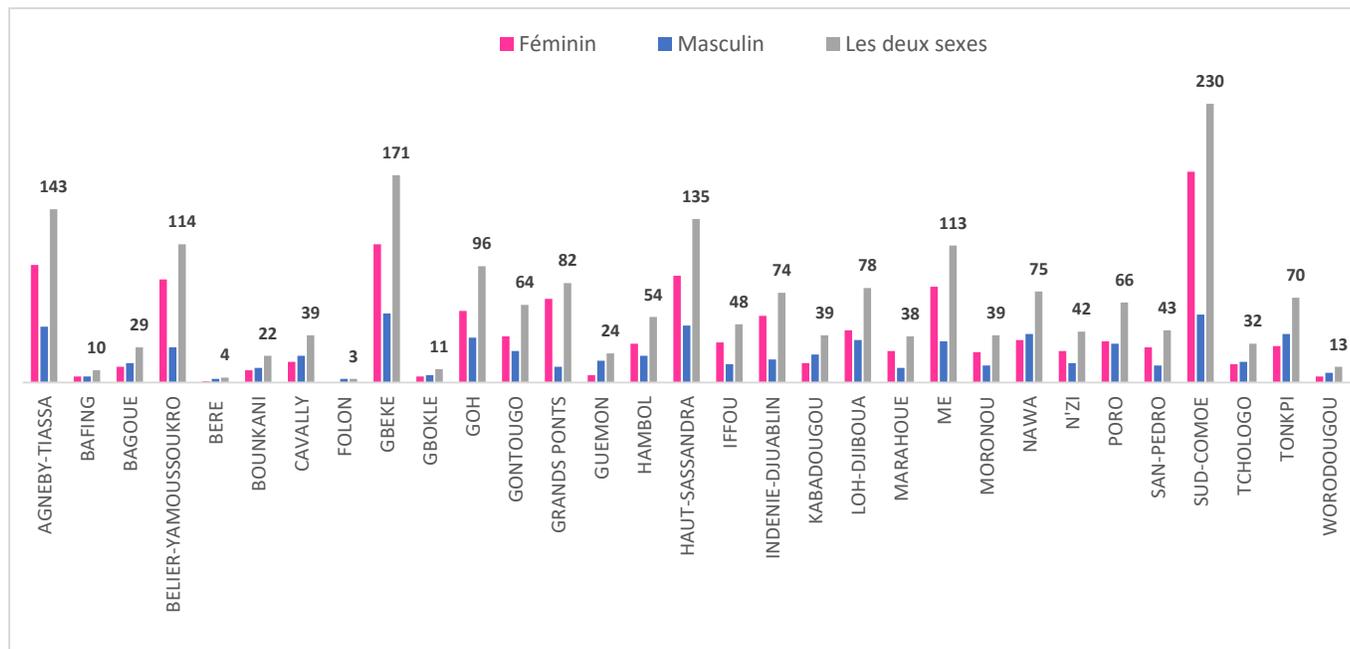
Source : MFFE-DRH 2023

Le détail de tous les emplois du MFFE est représenté à ***l'annexe 22, page xxxvii***.

2.4. Répartition des fonctionnaires du MFFE par direction régionale

La direction régionale d'Abidjan se distingue avec 1 166 fonctionnaires (83,96 % de sexe féminin et 16,04 % de sexe masculin) sur l'ensemble des 3 167 fonctionnaires mis à disposition des 32 directions régionales que compte le MFFE, soit un taux de 36,82 %. Pour les autres directions régionales, la répartition est donnée par le graphique ci-après :

Figure 102 : Répartition des fonctionnaires au MFFE par direction régionale



Source : MFFE-DRH 2023

Ce graphique suscite de mener une réflexion profonde sur la répartition des fonctionnaires dans les différentes directions régionales vu le déficit en personnel dans certaines directions régionales autres qu'Abidjan, de façon spécifique dans les structures de base de ces directions régionales.

CONCLUSION

L'annuaire statistique 2023 présente globalement des données sur les indicateurs clés du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. Il met en exergue les efforts consentis par les autorités, les partenaires techniques et financiers et les acteurs sur le terrain en vue de la réussite de la mission eu égard aux engagements internationaux pris par le gouvernement ivoirien en vue d'offrir un environnement sécurisé aux femmes et aux enfants, soutenus par des familles résilientes, qui puisse leur permettre d'exploiter leurs pleins potentiels.

Les données sur ces indicateurs qui sont présentées sont révélatrices de l'évolution du traitement des thématiques dudit ministère. Autant des actions sont menées pour l'atteinte des objectifs tels que prescrits dans les ODD, autant il reste beaucoup à faire surtout dans le rapprochement des structures sociales aux populations des zones rurales et leurs dotations en moyens conséquents en matière de prise en charge des victimes de vulnérabilités qu'on nourrit l'espoir d'éradiquer à court et moyen terme.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui suivent découlent des analyses faites ci-dessus et des problèmes rencontrés dans la collecte de données.

Tableau 23 : Recommandations en matière de prévention

Recommandations	Responsable (s)
Redynamiser les comités de protection enfant	<i>DPE</i>
Intensifier la vulgarisation du guide d'animation communautaire	<i>DPE</i>
Intensifier la vulgarisation des numéros verts 116 et 1308	<i>DPE, PNLVVG, Plateforme de protection</i>
Harmoniser la méthodologie d'installation des CPE	<i>DPE</i>
Impliquer les travailleurs sociaux dans l'installation des mécanismes d'alerte précoce	<i>ONG/PMO</i>
Renforcer les capacités des acteurs des comités de veille	<i>DPE, PNLVVG, DAS-MEPS</i>
Renforcer la sensibilisation en milieu rural	<i>CSE, CS, ONG</i>
Renforcer les mécanismes institutionnels et communautaires de prévention et de prise en charge (services spécialisés)	<i>DPE, PNLVVG, DAS-MEPS</i>
Vulgariser l'arsenal juridique portant sur la situation des enfants en situation de handicap	<i>DAS, DPPH-MEPS</i>
Repositionner effectivement la famille au cœur de la protection de l'enfant conformément à la PNPE	<i>DPE, DPF</i>
Construire et équiper de centres éducatifs dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire (MFFE)	<i>MFFE</i>
Faire la promotion du nouveau code pénal	<i>DPE, PNLVVG, DAS-MEPS, DPJEJ-MJDH, Coordination Genre de la police</i>
Sensibiliser les parents sur leur rôle primordial dans l'éducation des enfants en faisant ressortir les incidences juridiques des VBG en général et du viol en particulier	<i>CSE, CS, ONG, DR</i>
Sensibiliser les parents à une meilleure répartition des tâches entre filles et garçons	<i>CSE, CS, ONG</i>
Sensibiliser la communauté à signaler les cas de violence, d'abus, d'exploitation ou de négligence	<i>CSE, CS, ONG, DR</i>
Renforcer les activités de promotion des droits des personnes vivant avec un handicap	<i>DPPH, DAS-MEPS</i>
Organiser des équipes mixtes travailleurs sociaux et agents de santé pour intervenir en milieu rural en stratégies avancées afin de promouvoir les actions essentielles pour la nutrition	<i>PNN, SECONNAPE</i>
Renforcer les sensibilisations à l'endroit des agents d'état civil, des élus et de cadres de la région	<i>CSE, CS, ONG/PMO</i>
Initier des activités socio-éducatives pour occuper sainement les jeunes durant les vacances en lien avec les Espaces Amis des Enfants	<i>Save The Children, UNICEF, CSE, CS</i>
Adapter les stratégies de lutte contre les VBG aux mutations du phénomène dans chaque région	<i>CSE, CS, ONG, DR, PNLVVG, PTF</i>

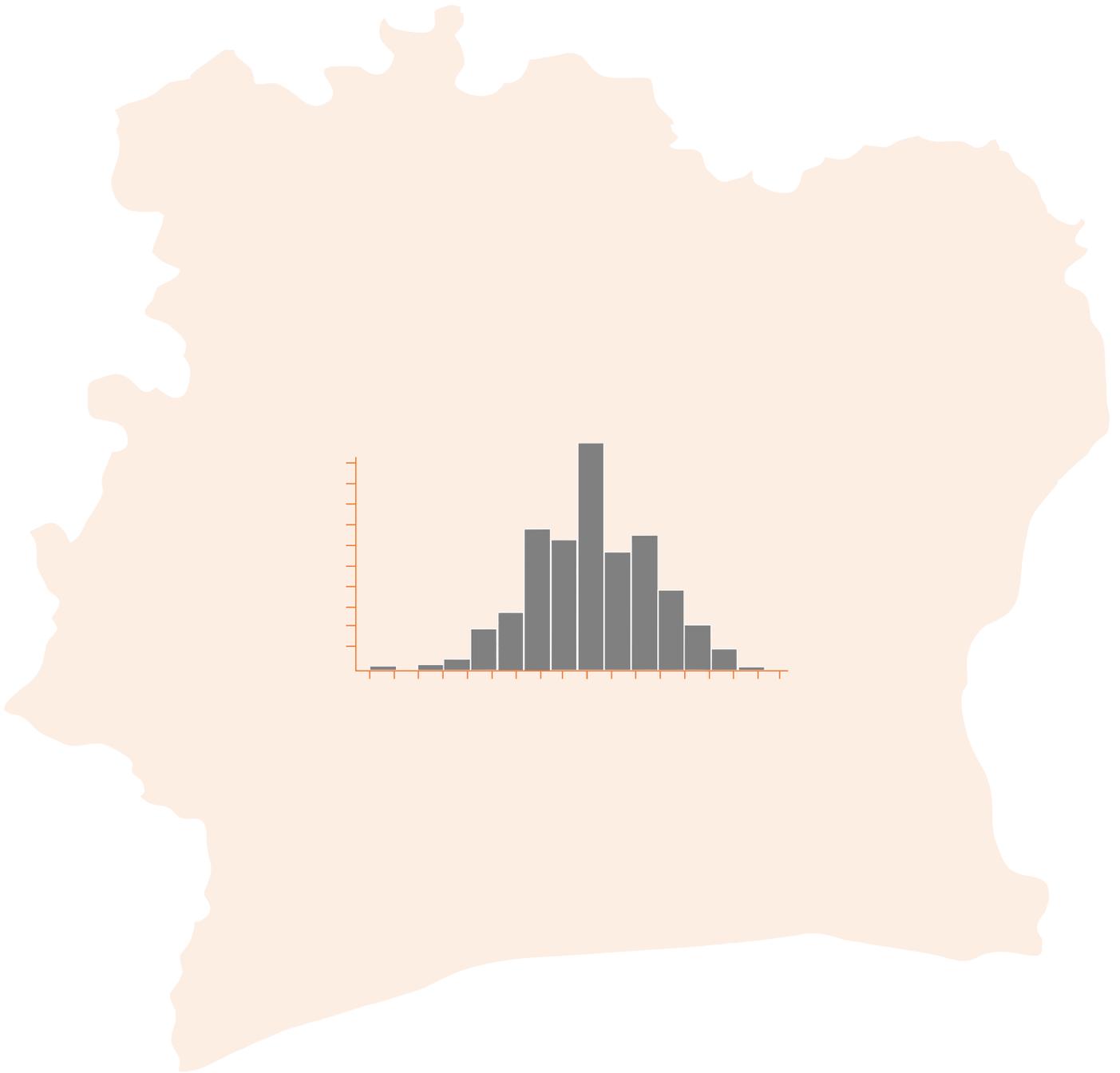
Tableau 24 : Recommandations en matière de prise en charge

Recommandations	Responsable (s)
Mettre à disposition ou augmenter les ressources financières allouées à la prise en charge des personnes survivantes de violences y compris les enfants et les personnes victimes de VBG et celles rendues vulnérables	<i>DPED, PNLVBG, PNOEV, DPE, DAS-MEPS, PTF</i>
Renforcer régulièrement les capacités en personnel des structures de prise en charge en vue de palier à la mobilité des agents de l'Etat	<i>DRHs-MFFE/MEPS</i>
Elaborer des stratégies pour encourager la dénonciation des violences sur les garçons	<i>DPE, PNLVBG, DAS-MEPS, MCSSLP, PTF</i>
Créer des AGR pour les familles indigentes	<i>PNOEV, PPEAV, DAEF, DAS-MEPS, FACI, Filets sociaux</i>
Renforcer la promotion de la scolarisation et le maintien de la fille à l'école	<i>CSE, CS, DMOSS, DR</i>
Rendre opérationnel le dispositif de familles d'accueil	<i>DPE</i>
Intensifier la mise en œuvre des stratégies innovantes (approche famille, éducation à la santé et à la vie saine dans les écoles et en milieu communautaire...)	<i>DPE, DPF, DAS-MEPS</i>
Construire et équiper les centres de transit dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire	<i>MFFE</i>
Adapter le mécanisme de prise en charge aux personnes en situation de handicap	<i>DPE, PNLVBG, DAS-MEPS</i>

Tableau 25 : Recommandations en matière de collecte de données

Recommandations	Responsable (s)
Renforcer les capacités des travailleurs sociaux, et des directeurs régionaux pour un meilleur suivi des activités	<i>DPED, PNLVBG, PNOEV, DPE, DAS-MEPS, UNICEF</i>
Renforcer les capacités des acteurs de collecte	<i>DPED</i>
Etablir une synergie d'actions avec les autres acteurs (santé, justice, ...) à travers l'harmonisation des supports de collecte	<i>DPED, DAS-MEPS</i>
Renforcer la collaboration entre les parties prenantes de la prise en charge, surtout entre le MFFE, le MEPS et le MCSSLP	<i>MFFE/MEPS/MCSSLP</i>
Redynamiser les plateformes de collaboration existantes et Installer ou créer de nouvelles	<i>PNLVBG, DPE, PNOEV, PTF</i>
Renforcer les capacités opérationnelles des structures de prise en charge (matériel roulant)	<i>PNLVBG, DPE, PNOEV, DCESPPE_CSE, DAS-MEPS, PTF</i>
Elaborer et partager les statistiques régionales de la protection de l'enfant et des VBG de l'année n aux acteurs régionaux au plus tard fin avril de l'année n+1	<i>DPED</i>

ANNEXES



Annexe 1 : Tableau des taux de transmission (Tx Tr) de données par les structures sociales étatiques

Services sociaux	Tx Tr	Services sociaux	Tx Tr
CENTRE D'ACCUEIL D'ENFANT	NA	CS DIDIEVI	100%
CS ADJAME GARE	NA	CS DJEBONOUA	100%
CS MAN	NA	CS ETTROKRO	100%
CS TAOUDI	NA	CS FERKESSEDOUGOU	100%
CCAS MARCORY	100%	CS GADOUAN	100%
CFP KANIASSO	100%	CS GAGNOA	100%
CS ABENGOUROU	100%	CS GBOGUHE	100%
CS ABOBODOUME	100%	CS GOUMERE	100%
CS ABOISSO	100%	CS GRAND-BASSAM	100%
CS ABONGOUA	100%	CS GRAND-LAHOU	100%
CS ABY	100%	CS GRAND-ZATTRY	100%
CS AGBOVILLE	100%	CS GUEYO	100%
CS AKOUBE	100%	CS GUITRY	100%
CS AKOUBE-ZEUDJI	100%	CS JACQUEVILLE	100%
CS ALEPE	100%	CS KANI	100%
CS ANIASSUE	100%	CS KATIOLA	100%
CS ANYAMA	100%	CS KONG	100%
CS ASSAHARA	100%	CS KORHOGO	100%
CS ATTECOUBE	100%	CS KOUNAHIRI	100%
CS AYAME	100%	CS KOUTO	100%
CS AZAGUIE	100%	CS LAKOTA	100%
CS BANGOLO	100%	CS LOPOU	100%
CS BEDIALE	100%	CS MAFERE	100%
CS BIANKOUMA	100%	CS MANKONO	100%
CS BLENIMEOUIN	100%	CS M'BAHIKRO	100%
CS BLOLEQUIN	100%	CS M'BATTO	100%
CS BOCANDA	100%	CS MEAGUI	100%
CS BODOKRO	100%	CS NAPIE	100%
CS BONIEREDOUGOU	100%	CS N'GUESSANKRO	100%
CS BONOUA	100%	CS N'GUIEME	100%
CS BOTRO	100%	CS NOE	100%
CS BOUAFLE	100%	CS N'ZECREZESSOU	100%
CS BOUAKE ZONE INDUSTRIELLE	100%	CS OKROUYO	100%
CS BOUNDIALI	100%	CS OURAGAHIO	100%
CS BROBO	100%	CS PORT-BOUET JEAN FOLLY	100%
CS BUYO	100%	CS PRIKRO	100%
CS COCODY ANONO	100%	CS RUBINO	100%
CS COCODY M'POUTO	100%	CS SAIQUA	100%
CS DABOU	100%	CS SAKASSOU	100%
CS DALOA GARAGE	100%	CS SAMATIGUILA	100%
CS DANANE	100%	CS SANDEGUE	100%
CS DAOUKRO	100%	CS SANGOUINE	100%
CS DIABO	100%	CS SAN-PEDRO	100%
CS DIAWALA	100%	CS SASSANDRA	100%

Services sociaux	Tx Tr
CS SATAMA-SOKORO	100%
CS SEGUELA	100%
CS SEGUELON	100%
CS SINFRA	100%
CS SONGON	100%
CS SOROBANGO	100%
CS TABAGNE	100%
CS TANDA	100%
CS TIAPOUM	100%
CS TIASSALE	100%
CS TIENOUGBE	100%
CS TOUBA	100%
CS TOULEPLEU	100%
CS TOUMODI	100%
CS TOUPAH	100%
CS VAVOUA	100%
CS YAMOOUSSOUKRO	100%
CS YOPOUGON MACA	100%
CS YOPOUGON NIANGON SUD	100%
CS ZARANOU	100%
CS ZOUKOUGBEU	100%
CS ZUENOULA	100%
CSE ABENGOUROU	100%
CSE ABOBO	100%
CSE ADJAME 220	100%
CSE ADJAME SANTE	100%
CSE ADZOPE	100%
CSE AGBOVILLE	100%
CSE AKOUBE	100%
CSE ALEPE	100%
CSE BEOUMI	100%
CSE BONDOUKOU	100%
CSE BONGOUANOU	100%
CSE BOUAKE KOKO	100%
CSE BOUNA	100%
CSE COCODY NORD	100%
CSE DABAKALA	100%
CSE DALOA	100%
CSE DAOUKRO	100%
CSE DIEGONEFLA	100%
CSE DIMBOKRO	100%
CSE DIVO	100%
CSE DUEKOUÉ	100%
CSE GAGNOA	100%

Services sociaux	Tx Tr
CSE GRAND-BEREBY	100%
CSE GUIGLO	100%
CSE ISSIA	100%
CSE KORHOGO	100%
CSE KOUMASSI	100%
CSE LOGOUALE	100%
CSE MADINANI	100%
CSE MAHAPLEU	100%
CSE MAN DIOULABOUGOU	100%
CSE MAN GRAND-GBAPLEU	100%
CSE MINIGNAN	100%
CSE ODIENNE	100%
CSE OUME	100%
CSE SIRASSO	100%
CSE SONGON ABADJIN KOUTE	100%
CSE SOUBRE	100%
CSE TABOU	100%
CSE TAÏ	100%
CSE TIEDIO	100%
CSE TOUBA	100%
CSE TREICHVILLE AVENUE 1	100%
CSE VAVOUA	100%
CSE YAKASSE-ATTOBROU	100%
CSE YAMOOUSSOUKRO	100%
CSE YOPOUGON PORT-BOUET II	100%
CSE ZOUAN-HOUNIEN	100%
CSE ZOUKOUGBEU	100%
CSEV SAN-PEDRO	100%
CS AGNIBILEKROU	92%
CS KOUADIOBLEKRO	92%
CS ADIAKE	83%
CS YAKASSE-FEYASSE	83%
CSE PORT-BOUET	83%
CS TIEBISSOU	67%
CS BETTIE	0%
CS SAPLI-SEPINGO	0%
CS TREICHVILLE HABITAT	0%
ONG CENTRE SAS BOUAKE	ND
ONG DDE-CI YOPOUGON	ND
SOS VILLAGE D'ENFANTS ABOBO	ND
SOS VILLAGE D'ENFANTS ABOISSO	ND
SOS VILLAGE D'ENFANTS YAKRO	ND

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

NA = Non Applicable (structures n'ayant pas pu participer à la collecte de données pour des problèmes techniques ou autre)

ND = Non Défini (Il s'agit des ONG qui n'ont pas de nombre de transmissions clairement défini)

Annexe 2 : Outils de collecte de données du SIG-OEV

N°	Outils	Destinataires
OEV		
01	Outil d'évaluation de l'éligibilité au programme OEV	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
02	Acte d'Engagement de participation Active	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
03	Fiche d'identification du ménage	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
04	Fiche d'évaluation des besoins du ménage	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
05	Fiche d'évaluation des besoins du bénéficiaire	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
06	Fiche d'activité de soutien au bénéficiaire	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
07	Fiche individuelle de suivi scolaire	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
08	Fiche de suivi nutritionnelle du bénéficiaire	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
09	Algorithme de l'éligibilité du dépistage au VIH de l'OEV et adolescent	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
10	Checklist de la graduation	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
11	Base de données OEV	Gestionnaires de données
DREAMS		
12	Fiche d'éligibilité du participant	Mentors
13	Dossier d'enrôlement	Mentors
14	Dossier du bénéficiaire	Mentors
15	Fiche d'activité de groupe	Mentors
16	Fiche de suivi individuelle de la bénéficiaire	Mentors
17	Carnet de la bénéficiaire	Mentors
18	Base de données DREAMS	Gestionnaires de données
VBG		
19	Outil de classification des VBG	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
20	Formulaire d'admission et d'évaluation	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
21	Fiche d'activité de prévention	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
22	Base de données GBVIMS/SIPE-CI	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
GEC/AVEC		
23	Fiche d'identification de l'AVEC et de ses membres	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires, Mentors
24	Fiche de suivi financier AVEC	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires, Mentors
25	Fiche de suivi de partage AVEC	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires, Mentors
26	Fiche de modification et Suppression des AVEC	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires, Mentors

Source : MFFE-PNOEV 2023

Annexe 3 : Répartition des personnes sensibilisées sur les VBG par sexe, tranche d'âge et milieu

Nombre de personnes sensibilisées sur les VBG	Moins de 18 ans		18 ans et plus		Total	
	F	M	F	M	F	M
Milieu urbain	27 688	20 469	49 623	26 431	77 311	46 900
Milieu rural	6 831	5 909	26 420	20 682	33 251	26 591
Total par sexe	34 519	26 378	76 043	47 113	110 562	73 491

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Annexe 4 : Répartition des appels répondus en 2023 sur la ligne verte 1308 par type de VBG

Trimestres	Appels reçus	Appels traités	Motif		Nombre d'appelant par sexe		
					Homme	Femme	TOTAL
Trimestre 1	2 007	444	Signalement		163	257	420
			TYPE DE CAS	Viol	32	66	98
				Agression sexuelle	14	28	42
				Agression physique	12	16	28
				Mariage forcé	25	58	83
				DROS	30	48	78
				VPE	50	41	91
			Demande d'information		9	15	24
SOUS TOTAL T1		172	272	444			
Trimestre 2	1 890	418	Signalement		147	202	349
			TYPE DE CAS	Viol	22	15	37
				Agression sexuelle	30	36	66
				Agression physique	16	43	59
				Mariage forcé	11	9	20
				DROS	40	45	85
				VPE	28	54	82
			Demande d'information		41	28	69
SOUS TOTAL T2		188	230	418			
Trimestre 3	1 280	237	Signalement		65	96	161
			TYPE DE CAS	Viol	5	2	7
				Agression sexuelle	22	19	41
				Agression physique	12	30	42
				Mariage forcé	2	8	10
				DROS	6	10	16
				VPE	18	27	45
			Demande d'information		35	41	76
SOUS TOTAL T3		40	43	237			

Trimestre 4	1 300	257	Signalement		77	103	180
			TYPE DE CAS	Viol	7	2	9
				Agression sexuelle	25	21	46
				Agression physique	14	28	42
				Mariage forcé	3	10	13
				DROS	8	12	20
			VPE	20	30	50	
Demande d'information		33	44	77			
SOUS TOTAL T4		110	147	257			
Année 2023	6 477	1 356	Total Signalement		452	658	1 110
			TYPE DE CAS	Viol	66	85	151
				Agression sexuelle	91	104	195
				Agression physique	54	117	171
				Mariage forcé	41	85	126
				DROS	84	115	199
			VPE	116	152	268	
Total Demande d'information		118	128	246			
TOTAL APPELS TRAITES		570	786	1 356			

Source : MFFE-PNLVBG 2023

Annexe 5 : Personnes et communautés engagées en 2023 dans la lutte contre les VBG

N°	LOCALITE	NOMBRE			COMMUNAUTES ENGAGEES
		FEMME	HOMME	TOTAL	
1	ADZOPE	3	27	30	10
2	ALEPE	13	17	30	10
3	AGBOVILLE	11	20	31	10
4	YAKASSE-ATTOBROU	13	17	30	10
5	BOUAFLE	13	17	30	10
6	BONIEREDOUGOU	10	20	30	10
7	TIEDIO	13	17	30	10
8	ADJAME-ATTECOUBE	14	16	30	10
9	OUANGOLO	13	17	30	10
10	ANONO	7	23	30	10
TOTAL		110	191	301	100

Source : MFFE-PNLVBG 2023

Annexe 6 : Statistiques des VBG par région et par district administratif

Districts	N°	Régions	AS							TOTAL
			Viol	Hors MGF	MGF	AP	MF	DROS	VPE	
Abidjan	1	D.A. Abidjan	151	33	1	256	19	391	205	1056
Yamoussoukro	2	D.A. Yamoussoukro	51	7	0	52	4	212	84	410
Bas-Sassandra	3	Gboklé	8	5	0	2	1	7	5	28
	4	Nawa	17	11	0	44	3	74	68	217
	5	San-Pedro	37	10	1	43	2	144	31	268
Comoé	6	Indénié-Djuablin	18	3	0	31	2	127	87	268
	7	Sud-Comoé	101	29	2	115	3	408	171	829
Denguélé	8	Folon	0	1	0	33	13	12	17	76
	9	Kabadougou	10	14	0	67	30	17	25	163
Goh-Djiboua	10	Gôh	31	6	1	38	2	104	51	233
	11	Loh-Djiboua	19	2	0	20	4	22	35	102
Lacs	12	Béliér	14	5	0	37	3	53	6	118
	13	Iffou	14	4	0	21	1	92	57	189
	14	Moronou	12	4	0	61	1	98	38	214
	15	N'Zi	17	7	0	36	0	106	39	205
Lagunes	16	Agneby-Tiassa	21	14	3	39	6	36	26	145
	17	Grands ponts	29	13	0	59	3	125	49	278
	18	Mé	44	12	0	58	2	93	19	228
Montagnes	19	Cavally	20	3	0	59	1	94	66	243
	20	Guémon	21	5	0	52	0	18	25	121
	21	Tonkpi	61	9	0	128	2	147	77	424
Sassandra-Marahoué	22	Haut-Sassandra	102	15	0	115	12	314	72	630
	23	Marahoué	23	9	0	19	2	100	41	194
Savanes	24	Bagoué	14	5	0	13	8	53	14	107
	25	Poro	34	4	1	46	7	23	29	144
	26	Tchologo	41	6	2	104	37	95	21	306
Vallée de Bandama	27	Gbéké	91	11	0	130	0	377	130	739
	28	Hambol	18	11	3	67	10	187	73	369
Woroba	29	Bafing	13	2	1	13	12	24	8	73
	30	Béré	20	3	0	33	9	59	27	151
	31	Worodougou	13	4	0	16	2	12	8	55
Zanzan	32	Bounkani	6	3	4	15	14	8	8	58
	33	Gontougo	20	3	0	51	4	132	11	221
Total par type de VBG			1 091	273	19	1 873	219	3 764	1 623	8 862

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Annexe 7 : Répartition des personnes survivantes des VBG par tranche d'âge et par sexe

Types de VBG	0 à 4 ans		5 à 9 ans		10 à 14 ans		15 à - de 18 ans		18 à 24 ans		25 ans et +	
	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M
Viol	34	1	143	5	404	4	266	7	127	0	100	0
AS hors MGF	14	2	44	7	72	5	62	1	31	2	32	1
MGF	5		5		4		1		3		1	
AP	26	20	68	66	171	134	152	51	288	26	791	80
MF			1	0	50	0	105	2	39	2	16	4
DROS	132	156	91	99	92	84	187	40	804	50	1855	174
VPE	32	25	57	42	97	82	135	33	231	29	571	289
Sous-Total	243	204	409	219	890	309	908	134	1523	109	3366	548
TOTAL	447		628		1 199		1 042		1 632		3 914	

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Annexe 7 bis : Répartition des types de VBG par tranche d'âge et par sexe

Types de VBG	Sexe		Tranche d'âge		Total par type
	F	M	- 18 ans	18 ans et +	
Viol	1074	17	864	227	1 091
AS hors MGF	255	18	207	66	273
MGF	19		15	4	19
AP	1496	377	688	1185	1 873
MF	211	8	158	61	219
DROS	3161	603	881	2883	3 764
VPE	1123	500	503	1120	1 623
TOTAL	7339	1523	3316	5546	8 862

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Annexe 8 : Tranche d'âge des auteurs présumés de VBG

Tranche d'âge des auteurs présumés	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Moins de 18 ans	93	28	0	51	10	105	55	342
18 ans et plus	896	231	19	1786	197	3645	1516	8290
Mixte	10	1	0	16	6	14	21	68
Inconnu	92	13	0	20	6	0	31	162

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Annexe 9 : Lien entre les auteurs présumés et les survivant(e)s de VBG

Lien entre le présumé auteur et la victime	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
Partenaire ou ex-partenaire intime	59	38	0	910	32	2408	809	4256	51,24%
Principale personne s'occupant de la personne survivante	32	17	11	371	97	472	260	1260	15,17%
Membre de la famille (hors conjoint ou personne s'occupant de la survivante)	69	32	4	265	59	539	285	1253	15,09%
Autre membre de la communauté résidente	110	20	0	39	11	65	32	277	3,33%
Voisin	109	25	0	39	1	11	18	203	2,44%
Ami de la famille	61	20	0	23	6	9	22	141	1,70%
Camarade	43	17	0	13	2	13	11	99	1,19%
Enseignant/responsable scolaire	4	3	1	3	0	1	1	13	0,16%
Superviseur/employeur	4	0	0	7	0	9	9	29	0,35%
Colocataire	3	1	0	2	0	0	1	7	0,08%
Prestataire de service	7	3	0	1	0	3	3	17	0,20%
Autre lien	27	14	0	45	3	92	47	228	2,75%
Sans lien	306	40	0	76	1	37	63	523	6,30%
Inconnu	257	43	3	79	7	105	62	556	6,69%

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Annexe 10 : Personnes survivantes de VBG ayant accédé à la PEC juridique et/ou judiciaire

Personnes survivantes de VBG ayant accédé à la PEC juridique et/ou judiciaire	Viol	AS hors MGF	MGF	Agression physique	Mariage forcé	DROS	VPE	TOTAL
Nombre de plaintes portées	713	83	6	273	36	143	98	1352
Proportion de victimes ayant porté plainte auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, autorités judiciaires)	65,4%	30,4%	31,6%	14,6%	16,4%	3,8%	6,0%	15,3%
Nombre de victime de sexe féminin ayant porté plainte	703	82	6	224	34	108	70	1227
Proportion de victime de sexe féminin ayant porté plainte auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, autorités judiciaires)	65,5%	32,2%	31,6%	15,0%	16,1%	3,4%	6,2%	16,7%
Nombre victime de sexe masculin ayant porté plainte	10	1		49	2	35	28	125
Proportion de victime de sexe masculin ayant porté plainte auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, autorités judiciaires)	58,8%	5,6%		13,0%	25,0%	5,8%	5,6%	8,2%
Nombre de plaintes portées pour enfants victimes	548	67	5	82	29	28	31	790
Proportion de plaintes portées auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, justice) pour les enfants victimes	63,4%	32,4%	33,3%	11,9%	18,4%	3,2%	6,2%	23,8%
Nombre de plaintes portées pour les filles victimes	538	66	5	58	28	15	19	729
Proportion de plaintes portées auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, justice) pour les filles victimes	63,5%	34,4%	33,3%	13,9%	17,9%	3,0%	5,9%	29,8%
Nombre de plaintes portées pour les garçons victimes	10	1		24	1	13	12	61
Proportion de plaintes portées auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, justice) pour les garçons victimes	58,8%	6,7%		8,9%	50,0%	3,4%	6,6%	7,0%

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Annexe 11 : VBG par lieu de perpétration de l'incident

Lieu de perpétration de l'incident	Viol	Agression Sexuelle		Agression Physique	Mariage Forcé	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
Domicile de la victime	192	47	1	526	79	1860	638	3343	37,72%
Domicile de l'agresseur	355	115	12	979	102	1084	603	3250	36,67%
Autre domicile	107	23	1	46	9	270	91	547	6,17%
Route/Rue	99	20	0	115	1	45	26	306	3,45%
Brousse/Forêt	88	14	1	22	1	2	11	139	1,57%
Au champ	18	5	0	23	0	16	19	81	0,91%
Ecole	22	6	0	16	0	17	16	77	0,87%
Chemin de l'école	54	11	0	12	3	5	7	92	1,04%
Hôtel	19	3	0	6	0	7	6	41	0,46%
Au marché	9	3	0	19	0	2	8	41	0,46%
Site d'accueil	19	1	0	1	0	2	7	30	0,34%
Camp	3	1	0	8	2	27		41	0,46%
Point de contrôle/Barrage	1	0	0	3	2	3	2	11	0,12%
Autres	82	16	1	66	16	212	136	529	5,97%
Non applicable	23	8	3	31	4	212	53	334	3,77%

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Annexe 12 : Evolution des statistiques sur les VBG de 2010 à 2023

ANNEE	Total	V	AS	AP	MF	DROS	VPE
2023	8 862	1 091	292	1 873	219	3 764	1 623
2022	7 919	1 198	260	1 826	182	3 073	1 380
2021	6 040	954	312	1 391	142	2 189	1 052
2020	5 405	822	165	1 286	96	2 119	917
2019	3 193	693	133	825	84	970	488
2018	2 744	693	131	732	82	727	379
2017	3 415	696	206	774	125	1 111	503
2016	3 061	599	117	728	102	914	601
2015	1 225	310	86	321	38	285	185
2014	582	292	34	136	6	86	28
2013	1 780	497	52	465	49	558	159
2012	2 646	578	151	662	0	833	422
2011	918	217	36	281	0	253	131
2010	711	159	22	82	0	366	82

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Annexe 13 : Répartition des personnes sensibilisées sur la protection de l'enfant par sexe, tranche d'âge et milieu

Nombre de personnes sensibilisées sur la protection	Moins de 18 ans		18 ans et plus		Total	
	F	M	F	M	F	M
Milieu urbain	43 510	33 380	79 268	38 696	122 778	72 076
Milieu rural	11 625	10 550	40 550	34 585	52 175	45 135
Total par sexe	55 135	43 930	119 818	73 281	174 953	117 211

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Annexe 14 : Identification des appels reçus en 2023 sur la ligne verte 116

Qualification d'appel	Nombre d'appel
APPELS A CONTENUS	
Autres catégories de violences	35
Autres enfants vulnérables	60
Enfants victimes d'abus	74
Enfants victimes d'exploitations	40
Enfants victimes de négligences	73
Violences sexuelles	49
SOUS/TOTAL 1	331
APPELS PERIPHERIQUES	
Appels pervers	258
Appels ludiques	8 909
Autres	2 912
Appels interrompus	4 248
Appels transférés	44
Appels muets	11 689
Dispo	37
SOUS/TOTAL 2	28 097
AUTRES TYPES D'APPEL	
Conseils et orientations et aides	587
Informations corona virus	287
Informations 116	454
SOUS/TOTAL 3	1 328
APPELS PERDUS	
Inbound after hours drop	35 199
Agent not available	16 290
Lead being called	89
Inbound queue timeout drop	21 982
SOUS/TOTAL 4	73 560
TOTAL APPELS ENREGISTRES	103 316

Source : MFFE-DPE 2023

Annexe 15 : Cas d'enfants victimes selon l'âge, le sexe, et le type de violence et de négligence

	0 à 4 ans		5 à 9 ans		10 à 14 ans		15 à 18 ans		Total par sexe		Total Général
	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	
Cas rapportés	842	764	815	667	1385	824	1206	270	4248	2525	6773
Viol	34	1	143	5	404	4	266	7	847	17	864
Agression sexuelle (hors MGF)	14	2	44	7	72	5	62	1	192	15	207
Maltraitance Physique	26	20	68	66	171	134	152	51	417	271	688
Maltraitance Psychologique	28	18	55	36	83	51	117	27	283	132	415
Pires formes de travail	4	7	2	6	14	31	18	6	38	50	88
Economique	12	13	13	14	43	42	35	23	103	92	195
Abandon d'enfant	67	60	23	33	20	24	25	5	135	122	257
Défaut de déclaration à l'Etat Civil	103	88	87	103	100	127	23	24	313	342	655
Défaut de scolarisation	0	0	67	57	104	124	25	16	196	197	393
Enfant privé de soins	330	306	126	133	73	73	64	24	593	536	1129
Enfant disparu	51	59	62	69	123	91	66	26	302	245	547
Déni de ressource, d'opportunités ou de service	132	156	91	99	92	84	187	40	502	379	881
Autre négligence	30	30	25	36	26	31	56	16	137	113	250
Mutilations Génitales Féminines	5		5		4		1		15		15
Mariage d'enfant	0	0	1	0	50	0	105	2	156	2	158
Rejet d'enfant selon les coutumes	6	4	3	3	6	3	4	2	19	12	31

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Annexe 16 : Tranches d'âge des présumés auteurs des incidents sur les enfants

	Agression sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique Traditionnelle Néfaste	Total
Moins de 18 ans	116	52	5	214	10	397
18 ans et plus	862	1 013	262	3 378	182	5 697
Mixte ²	8	14	3	138	3	166
Inconnu	85	24	13	382	9	513

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

² La mention Mixte fait référence aux nombres auteurs (plus d'un) comprenant les deux ordres d'âge (moins de 18 ans et plus de 18 ans) ou les deux types de sexe.

Annexe 17 : Répartition des violences et négligences selon le lien entre les auteurs présumés et les enfants

	Violence sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique Traditionnelle Néfaste	Total	Proportion
Principale personne s'occupant de l'enfant	44	512	121	2070	101	2848	47,44%
Membre de la famille (hors personne s'occupant de l'enfant)	90	296	75	1117	52	1630	27,15%
Partenaire ou ex-partenaire intime	46	69	11	175	15	316	5,26%
Autre membre de la communauté résidente	113	22	9	61	8	213	3,55%
Voisin	123	21	0	12	1	157	2,61%
Ami de la famille	74	24	10	25	3	136	2,27%
Camarade	51	8	3	23	2	87	1,45%
Enseignant /responsable scolaire	6	4	0	2	0	12	0,20%
Superviseur /employeur	2	7	1	2	0	12	0,20%
Prestataire de service	5	2	1	3	0	11	0,18%
Colocataire	2	1	0	1	0	4	0,07%
Autre lien	35	37	5	135	6	218	3,63%
Sans lien	246	45	24	44	1	360	6,00%
Inconnu	234	55	23	442	15	769	12,81%

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

Annexe 18 : Répartition des enfants PEC par région administrative et selon le type de violence ou de négligence

Cas pec par région	vs1	vs2	ab1	ab2	exp1	exp2	neg1	neg2	neg3	neg4	neg5	neg6	neg7	ptn1	ptn2	ptn3	Total
ABIDJAN	107	25	86	45	2	28	42	16	7	86	78	60	25	0	11	4	622
YAMOOUSSOUKRO	19	5	19	9	4	4	5	2	1	35	25	64	4	0	3	0	199
GBOKLE	8	4	1	2	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	1	1	20
NAWA	14	7	28	52	5	5	12	42	8	112	6	34	12	0	3	0	340
SAN-PEDRO	33	5	9	3	6	4	7	6	1	47	10	9	2	1	2	5	150
INDENIE-DJUABLIN	16	3	15	7	1	0	6	8	8	31	1	8	7	0	2	0	113
SUD-COMOE	90	23	43	50	1	6	11	10	6	67	39	116	18	0	2	2	484
FOLON	0	1	19	12	0	6	0	3	3	4	1	4	0	0	8	0	61
KABADOUGOU	6	12	54	18	3	7	4	2	1	7	1	3	2	0	24	0	144
GOH	29	6	20	11	0	4	5	2	0	39	32	41	15	1	2	2	209
LOH-DJIBOUA	18	1	3	16	1	1	6	4	1	7	11	6	8	0	2	0	85
BELIER	10	5	10	5	0	1	1	7	0	81	11	2	1	0	2	1	137
IFFOU	12	3	5	2	2	4	5	3	0	41	3	17	39	0	1	1	138
MORONOU	10	3	26	10	0	0	9	2	1	52	8	21	0	0	1	0	143
N'ZI	17	7	15	10	4	0	11	15	5	44	13	57	3	0	0	0	201
AGNEBY-TIASSA	17	10	12	12	5	56	8	2	7	9	27	3	4	2	5	1	180
GRANDS PONTS	24	11	14	6	0	0	7	38	14	51	13	12	14	0	2	0	206
ME	39	10	24	8	0	2	12	28	13	74	22	69	6	0	2	1	310
CAVALLY	16	3	20	5	1	2	4	1	0	17	19	32	1	0	0	0	121
GUEMON	18	3	4	9	1	7	4	0	0	1	9	0	3	0	0	0	59
TONKPI	55	6	32	28	2	9	7	6	8	52	14	10	10	0	1	2	242
HAUT-SASSANDRA	83	11	40	10	34	20	36	363	297	83	46	73	22	0	6	0	1124
MARAHOUE	20	6	3	2	2	0	6	0	3	11	7	35	12	0	2	1	110
BAGOUE	11	0	4	6	1	1	2	0	0	4	8	19	6	0	6	3	71
PORO	26	3	32	11	1	4	4	59	1	21	46	9	4	1	5	0	227
TCHOLOGO	34	4	39	3	8	1	5	0	2	4	6	1	2	2	27	0	138
GBEKE	64	7	27	32	2	4	18	22	6	65	32	82	8	0	0	4	373
HAMBOL	14	11	39	2	0	14	3	1	0	11	10	13	0	3	6	0	127

BAFING	9	2	4	7	0	0	0	0	0	3	14	9	7	1	10	2	68
BERE	13	2	10	8	1	1	1	9	0	23	3	18	7	0	7	0	103
WORODOUGOU	10	4	5	4	0	1	4	0	0	33	21	5	5	0	2	0	94
BOUNKANI	5	1	6	5	1	1	0	1	0	0	7	4	0	4	12	1	48
GONTOUGO	17	3	20	5	0	2	12	3	0	12	3	45	3	0	1	0	126

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2023

vs1 = Viol **vs2** = Agression sexuelle hors MGF **ab1** = Maltraitance physique **ab2** = Maltraitance psychologique
exp1 = Pire forme de travail des enfants **exp2** = Exploitation économique **neg1** = abandon d'enfant
neg2 = Défaut de déclaration à l'Etat civil **neg3** = Défaut de scolarisation **neg4** = Enfant privé de soins **neg5** = Enfant disparu
neg6 = Déni de ressources, d'opportunité ou de service **neg7** = Autre négligence **ptn1** = Mutilation Génitale Féminine
ptn2 = Mariage d'enfant **ptn3** = Rejet d'enfant selon les coutumes

Annexe 19 : Effectifs des enfants du préscolaire par sexe, par secteur et par Direction Régionale

DIRECTION REGIONALES	FILLES		GARCONS		PUBLIC	PRIVE	FILLES	GARCONS	TOTAL
	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE					
ABIDJAN	2 791	964	2 849	981	5 640	1 945	3 755	3 830	7 585
AGNEBY-TIASSA	643	42	630	23	1 273	65	685	653	1 338
BAFING	7	0	5	0	12	0	7	5	12
BAGOUE	37	0	43	0	80	0	37	43	80
BOUNKANI	37	0	43	0	80	0	37	43	80
BELIER-YAMOOUSSOUKRO	136	48	149	35	285	83	184	184	368
BERE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CAVALLY	50	0	54	0	104	0	50	54	104
FOLON	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GBEKE	387	50	372	48	759	98	437	420	857
GONTOUGO	438	0	385	0	823	0	438	385	823
GRANDS PONTS	284	20	314	28	598	48	304	342	646
GUEMON	68	0	104	0	172	0	68	104	172
GOH	77	18	82	15	159	33	95	97	192
HAMBOL	195	0	121	0	316	0	195	121	316
HAUT-SASSANDRA	537	33	580	35	1 117	68	570	615	1 185
IFFOU	200	0	175	0	375	0	200	175	375
INDENIE	344	44	352	41	696	85	388	393	781
KABADOUGOU	131	26	147	36	278	62	157	183	340
LOH DJIBOUA	279	34	247	26	526	60	313	273	586
MARAHOUÉ	111	0	91	0	202	0	111	91	202
ME	355	78	370	64	725	142	433	434	867
MORONOU	152	0	177	0	329	0	152	177	329
NAWA	25	0	32	0	57	0	25	32	57
N'ZI	62	0	79	0	141	0	62	79	141
PORO	230	32	227	42	457	74	262	269	531
SAN-PEDRO	136	0	132	0	268	0	136	132	268
SUD-COMOE	1 153	37	1 174	36	2 327	73	1 190	1 210	2 400
TCHOLOGO	38	0	43	0	81	0	38	43	81
TONKPI	246	0	253	0	499	0	246	253	499
WORODOUGOU	57	0	112	0	169	0	57	112	169
TOTAL GENERAL	9 206	1 426	9 342	1 410	18 548	2 836	10 632	10 752	21 384

Source : MFFE-DCESPPE_CSE 2023

Annexe 20 : Effectifs de 2023 des structures de la petite enfance sous tutelle du MFFE

	CPPE	CACE	Crèche /Garderie	Total	%	CSE	CES	CS
PUBLIC	112	161	4	277	61,42 %	54	54	54
PRIVE	174	0	0	174	38,58 %			
NATIONAL	286	161	4	451	100 %	54	54	54

Source : MFFE-DCESPPE_CSE 2023

Annexe 21 : Demandes de prêt satisfaites et non satisfaites par le PGNFNFD selon la région

Domaine d'activités	Demandes enregistrées	Demandes satisfaites	Montant de demandes satisfaites	Demandes non satisfaites	Montant de demandes non satisfaites
District d'Abidjan	1341	514	130 000 000	827	330 800 000
Agneby-Tiassa	386	80	40 000 000	306	107 100 000
Gôh	173	41	20 000 000	132	47 150 000
San-Pedro	855	240	100 000 000	615	215 250 000
Sud-Comoé	104	26	10 000 000	78	41 400 000
Toutes les régions concernées	2 859	901	300 000 000	1 958	741 700 000

Source : PGNFNFD 2022

Annexe 22 : Effectifs des fonctionnaires du MFFE de l'année 2023, répartis par emploi et par sexe

EMPLOIS	FEMININ	MASCULIN	TOTAL
ADJOINT ADMINISTRATIF	39	28	67
ADMINISTRATEUR CIVIL	0	2	2
ADMINISTRATEUR DES SERVICES FINANCIERS	0	4	4
ADMINISTRATEUR DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES	1	0	1
ADMINISTRATEUR DE LA COMMUNICATION	1	0	1
AGENT DE BUREAU	35	24	59
AGENT D'HYGIENE	9	3	12
AGENT SPECIALISE DES TRAVAUX PUBLICS OPTION CHAUFFEUR	0	19	19
ARCHIVISTE	3	1	4
ASSISTANT COMPTABLE	8	13	21
ASSISTANT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	1	0	1

EMPLOIS	FEMININ	MASCULIN	TOTAL
ASSISTANT SOCIAL	103	52	155
ASSISTANT SOCIAL ADJOINT	57	40	97
ATTACHE ADMINISTRATIF	9	8	17
ATTACHE DES FINANCES	7	4	11
ATTACHE DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES	1	0	1
ATTACHE SOCIAL	13	8	21
AUXILIAIRE SOCIAL	4	1	5
CONSEILLER A L'EXTRA-SCOLAIRE OPTION ALPHABETISATION	6	2	8
CONSEILLER A L'EXTRA-SCOLAIRE OPTION CANTINE	9	2	11
CONSEILLER A L'EXTRA-SCOLAIRE OPTION VIE SCOLAIRE	4	0	4
CONSEILLER D'EDUCATION PERMANENTE	33	0	33
CONSEILLER D'EDUCATION PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE	61	36	97
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DU PRESCOLAIRE ET DU PRIMAIRE	6	2	8
EDUCATEUR	6	5	11
EDUCATEUR PRESCOLAIRE	468	165	633
EDUCATEUR PRESCOLAIRE ADJOINT	439	134	573
EDUCATEUR SPECIALISE	122	90	212
ENSEIGNANT CHERCHEUR	2	0	2
INFIRMIER DIPLOME D'ETAT	5	5	10
INGENIEUR PRINCIPAL AGRONOME	1	0	1
INGENIEUR AGRONOME	1	0	1
INGENIEUR DES TECHNIQUES INFORMATIQUES OPTION RESEAUX ET TELECOMMUNICATION	2	7	9
INGENIEUR GENERAL AGRONOME	1	0	1
INGENIEUR INFORMATIQUE OPTION GENIE LOGICIEL	1	0	1
INGENIEUR INFORMATIQUE OPTION RESEAUX ET TELECOMMUNICATION	0	3	3
INGENIEUR TRANSPORT LOGISTIQUE	0	1	1
INSPECTEUR D'ORIENTATION	0	2	2
INSPECTEUR DE LA JEUNESSE ET SPORT	2	0	2
INSPECTEUR D'EDUCATION	3	1	4
INSPECTEUR D'EDUCATION PERMANENTE	14	1	15
INSPECTEUR D'EDUCATION SPECIALISEE	16	20	36
INSPECTEUR D'ORIENTATION	3	5	8
INSPECTEUR GENERAL DE LETTRES MODERNES	1	1	2
INSPECTEUR PEDAGOGIQUE DE CAFOP OPTION PSYCHOPEDAGOGIQUE	0	1	1

EMPLOIS	FEMININ	MASCULIN	TOTAL
INSPECTEUR PÉDAGOGIQUE OPTION ALLEMAND	0	1	1
INSPECTEUR PEDAGOGIQUE PRINCIPAL	0	1	1
INSPECTEUR PRINCIPAL	0	4	4
INSPECTEUR PRINCIPAL D'EDUCATION SPECIALISEE	31	29	60
INSPECTEUR PRINCIPAL D'EDUCATION PERMANENTE	4	8	12
INSPECTEUR PRINCIPAL D'EDUCATION SURVEILLEE	0	1	1
INSPECTEUR PRINCIPAL EN HISTOIRE GEOGRAPHIE	1	0	1
INSPECTEUR PRINCIPAL EN T.A.B	1	0	1
INSPECTEUR PRINCIPAL OPTION LETTRE MODERNE	0	1	1
INSPECTEUR PRINCIPAL OPTION SVT	0	1	1
INSPECTEUR PRINCIPAL OPTION VIE FAMILIALE ET SOCIALE	1	0	1
INSTITUTEUR	13	7	20
INSTITUTEUR ADJOINT	1	2	3
KINESITHERAPEUTE	0	2	2
MAGISTRAT	0	1	1
MAITRE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	0	1	1
MAITRE(SSE) ADJOINTE D'EDUCATION PERMANENTE	261	31	292
MAITRE(SSE) D'EDUCATION SPECIALISEE	95	100	195
MAITRE(SSE) D'EDUCATION PERMANENTE	468	102	570
MAITRE-ASSISTANT	0	1	1
MEDECIN	0	1	1
MEDECIN EN CHEF	1	0	1
PHARMACIEN GENERALISTE	0	1	1
PREPOSE INTERMINISTERIEL	1	0	1
PROFESSEUR DE CAFOP	2	0	2
PROFESSEUR DE COLLEGE	0	5	5
PROFESSEUR DE LYCEE	0	1	1
PROFESSEUR D'EDUCATION PERMANENTE	29	21	50
SAGE-FEMME SPECIALISTE	1	0	1
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	3	9	12
SECRETAIRE ASSISTANT ADMINISTRATIF	14	15	29
SECRETAIRE ASSISTANT COMPTABLE	9	3	12
SECRETAIRE ASSISTANTE DE DIRECTION	29	1	30
SECRETAIRE COMPTABLE	1	1	2
SECRETAIRE DE DIRECTION	13	0	13
SECRETAIRE DES FINANCES	0	1	1

EMPLOIS	FEMININ	MASCULIN	TOTAL
TECHNICIEN SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION	15	16	31
TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'INFORMATIQUE OPTION GESTION	3	12	15
TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'INFORMATIQUE OPTION MAINTENANCE	9	24	33
TECHNICIEN SUPERIEUR DU COMMERCE	2	0	2
TECHNICIEN SUPERIEUR EN TRANSPORT LOGISTIQUE	0	1	1
TOTAL GENERAL	2 505	1 095	3 600

Source : MFFE-DRH 2023

Annexe 23 : Effectifs des fonctionnaires du MFFE de l'année 2023 dans les structures centrales et directions régionales répartis par sexe

STRUCTURES CENTRALES ET DIRECTIONS REGIONALES	FEMININ	MASCULIN	TOTAL
AUTORITE CENTRALE POUR L'ADOPTION EN COTE D'IVOIRE	14	8	22
CABINET	14	8	22
CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS	2	1	3
CELLULE MEDICO-SOCIALE	10	2	12
COMITE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA TRAITE ET L'EXPLOITATION DES ENFANTS	4	3	7
DIRECTION DE COORDINATION DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES A CARACTERE SOCIAL DE PROTECTION DE LA PETITE ENFANCE ET DES COMPLEXES SOCIO-EDUCATIFS	15	11	26
DIRECTION DE LA FORMATION	35	2	37
DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DES ETUDES ET DE LA DOCUMENTATION	6	12	18
DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA FAMILLE	9	9	18
DIRECTION DE LA PROMOTION DU GENRE ET EQUITE	7	6	13
DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENFANT	18	10	28
DIRECTION DE LA QUALITE	6	5	11
DIRECTION DE L'AUTONOMISATION ECONOMIQUE DE LA FEMME	7	1	8
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE	7	5	12

STRUCTURES CENTRALES ET DIRECTIONS REGIONALES	FEMININ	MASCULIN	TOTAL
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	5	4	9
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	10	13	23
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	9	14	23
DIRECTION REGIONALE ABIDJAN	979	187	1166
DIRECTION REGIONALE AGNEBY-TIASSA	97	46	143
DIRECTION REGIONALE BAFING	5	5	10
DIRECTION REGIONALE BAGOUE	13	16	29
DIRECTION REGIONALE BELIER-YAMOOUSSOUKRO	85	29	114
DIRECTION REGIONALE BERE	1	3	4
DIRECTION REGIONALE BOUNKANI	10	12	22
DIRECTION REGIONALE CAVALLY	17	22	39
DIRECTION REGIONALE FOLON		3	3
DIRECTION REGIONALE GBEKE	114	57	171
DIRECTION REGIONALE GBOKLE	5	6	11
DIRECTION REGIONALE GOH	59	37	96
DIRECTION REGIONALE GONTOUGO	38	26	64
DIRECTION REGIONALE GRANDS PONTS	69	13	82
DIRECTION REGIONALE GUEMON	6	18	24
DIRECTION REGIONALE HAMBOL	32	22	54
DIRECTION REGIONALE HAUT-SASSANDRA	88	47	135
DIRECTION REGIONALE IFFOU	33	15	48
DIRECTION REGIONALE INDENIE-DJUABLIN	55	19	74
DIRECTION REGIONALE KABADOUGOU	16	23	39
DIRECTION REGIONALE LOH-DJIBOUA	43	35	78
DIRECTION REGIONALE MARAHOUE	26	12	38
DIRECTION REGIONALE ME	79	34	113
DIRECTION REGIONALE MORONOU	25	14	39
DIRECTION REGIONALE NAWA	35	40	75
DIRECTION REGIONALE N'ZI	26	16	42
DIRECTION REGIONALE PORO	34	32	66
DIRECTION REGIONALE SAN-PEDRO	29	14	43
DIRECTION REGIONALE SUD-COMOE	174	56	230
DIRECTION REGIONALE TCHOLOGO	15	17	32
DIRECTION REGIONALE TONKPI	30	40	70

STRUCTURES CENTRALES ET DIRECTIONS REGIONALES	FEMININ	MASCULIN	TOTAL
DIRECTION REGIONALE WORODOUGOU	5	8	13
INSPECTION GENERALE	7	4	11
PROGRAMME DE PROTECTION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS VULNERABLES	17	15	32
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	22	9	31
PROGRAMME NATIONAL DE PRISE EN CHARGES DES ORPHELINS ET AUTRES ENFANTS RENDUS VULNERABLES DU FAIT DU VIH/SIDA	19	11	30
PROJET DE GESTION NOVATRICE DU FONDS NATIONAL FEMMES ET DEVELOPPEMENT	4	5	9
SERVICE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES	5	8	13
SANS POSTE	2	1	3
Total général	2 505	1 095	3 600

Source : MFFE-DRH 2023

Annexe 24 : Liste des personnes ressources à l'atelier de validation des données statistiques 2023 sur les VBG et la Protection de l'Enfant en Côte d'Ivoire du 05 au 07 mars 2024 à Yamoussoukro

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Services/Organisation
1	SYLLA Losseny	Directeur de la Planification, des Etudes et de la Documentation	DPED MFFE
2	ADOU Denis Bernard	Informaticien, Administrateur de la base de données GBVIMS /SIPE, chargé des statistiques	DPED MFFE
3	TAHA Dieman Landry	Sous-Directeur de la planification et des Statistiques	DPED MFFE
4	OUATTARA Issa	Chargé d'études	DPED MFFE
5	CAMARA Kogochou Lacina	Chef de service Suivi-Evaluation	PNLVBG MFFE
6	TRAORE Sam Matenin	Chargée de Suivi-Evaluation	PPEAV MFFE
7	KOUAME Kouassi Kevin	Chef de cellule informatique	PNOEV MFFE
8	YEFPEY Pacôme	Sous-Directeur, chargé des personnes âgées	DAS MEPS
9	DAKO Dano	Directeur Régional	DRFFE ABIDJAN
10	AKA Effoly Florent	Directeur Régional	DRFFE AGNEBY-TIASSA
11	OUATTARA Amidou	Directeur Régional	DRFFE TONKPI
12	TOUVOLY Bi Zoro Bernard	Directeur Régional	DRFFE BELIER - YAMOOUSSOUKRO
13	TRAORE Abdallah	Directeur Régional	DRPS BELIER - YAMOOUSSOUKRO
14	SOGODOGO Abdouh Mohamed	Chef de service Suivi-Evaluation	DPE MFFE

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Services/Organisation
15	GUEYPOU Fleu Igor Kevin	Sous-Directeur	DCESPPE-CSE MFFE
16	DJABAN Boitrin Jean Serges	Chef de service	DRH MFFE
17	Dr ZEREGBE Toh	Médecin, promoteur de capacités VBG	PNSME MSHP-CMU
18	SEMON N'Goran	Démographe	INS
19	ADJOUMANI Éric Marius	Directeur de centre social, Promoteur de capacités VBG	CSE TABOU
20	BOUAFO Ablan Delphine	Directrice de centre social	CSE ABENGOUROU
21	Noël N'GANZA	Directeur de complexe socio-éducatif	CSE ISSIA
22	KANGA Loukou	Directeur de centre social, Promoteur de capacités VBG	CSE MAN DIOULABOUGOU
23	KOUADIO Ahi Toussaint	Attaché social, Promoteur de capacités VBG	CS GUITRY
24	SOHO Makeuya Irène	Directrice de centre social	CS SAÏOUA
25	GUIABRE Koudou Marie	Point focal VBG	CS KATIOLA
26	DOUBI Véronique épouse ZOBI	Chef de service	DRFFE BELIER YAMOOUSSOUKRO
27	GUEI Gnondé Cédric	Administrateur protection	UNICEF Abidjan
28	LATTE Yédiane Mireille	Point focal VBG	UNHCR Abidjan
29	KOUASSI N. Jaurès	Chargé de programme	SAVE THE CHILDREN
30	EKASSI Elounda	Advisor Gender Equality	SAVE THE CHILDREN
31	N'DRI Affoué Julie Epse Edoukou	Coordonnatrice centre Sauvetage	ONG DDE-CI Abidjan